



ÉCOLE PHILEMON WRIGHT

Rénovation des vestiaires

80 Rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC J8Z 1S3

MÉCANIQUE

LISTE DES FEUILLES

M000	MÉCANIQUE - PAGE FRONTISPICE ET LISTE DES FEUILLES	M500	MÉCANIQUE / CHAUFFAGE - DEVIS ET TABLEUX	M903	MÉCANIQUE / RÉGULATION AUTOMATIQUE (CONTRÔLE) - SCHÉMAS DE CONTRÔLE
M001	MÉCANIQUE - LÉGENDE	M501	MÉCANIQUE / CHAUFFAGE - VUES EN PLAN SOUS-SOL, NIVEAU 1 ET PARTIE HAUTE DU GYMNASÉ- EAU DE CHAUFFAGE - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		
M002	MÉCANIQUE - DEVIS - CONDITIONS GÉNÉRALES	M800	MÉCANIQUE / VENTILATION - DEVIS, PLAN CLÉ ET TABLEUX		
M003	MÉCANIQUE - DEVIS - CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES	M801	MÉCANIQUE / VENTILATION - VUE EN PLAN DU SOUS-SOL - TABLEUX ET DÉTAILS - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		
M400	MÉCANIQUE / PLOMBERIE - DEVIS, PLAN CLÉ ET TABLEUX	M802	MÉCANIQUE / VENTILATION - VUE EN PLAN NIVEAU 1 - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		
M401	MÉCANIQUE / PLOMBERIE - VUE EN PLAN NIVEAU 1 - ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION	M803	MÉCANIQUE / VENTILATION - VUE EN PARTIE HAUTE GYMNASÉ ET TOIT - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		
M402	MÉCANIQUE / PLOMBERIE - VUE EN PLAN NIVEAU 1 - DRAINAGE - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION	M900	MÉCANIQUE / RÉGULATION AUTOMATIQUE (CONTRÔLE) - DEVIS ET PLAN CLÉ		
		M901	MÉCANIQUE / RÉGULATION AUTOMATIQUE (CONTRÔLE) - VUES EN PLAN DU SOUS-SOL ET NIVEAU 1 - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		
		M902	MÉCANIQUE / RÉGULATION AUTOMATIQUE (CONTRÔLE) - VUES EN PLAN PARTIE HAUTE GYMNASÉ ET TOIT - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION		



DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.
SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE
PAGE FRONTISPICE ET LISTE DES FEUILLES

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : AUCUNE
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M000
Feuille no :	M000

PLOMBERIE		ACCESSOIRES (SUITES)	
— A —	AIR COMPRIMÉ		ROBINET MITIGEUR
— — — — —	ÉGOUT SANITAIRE		RÉDUIT
— — — — —	ÉGOUT SANITAIRE (SOUS DALLE)		SENS D'ÉCOULEMENT
— — — — —	ÉGOUT PLUVIAL		AMORCEUR DE SIPHON
=====	ÉGOUT PLUVIAL (SOUS-DALLE)		BRISÉ-VIDE
=====	VENTILATION (ÉVENT)		DESCENTE DE TUYAU AVEC ROBINET
-----	EAU FROIDE DOMESTIQUE		MONTÉ DE TUYAU AVEC ROBINET
-----	EAU CHAUDE DOMESTIQUE		NORMALEMENT OUVERT
-----	EAU CHAUDE RECIRCULÉE		NORMALEMENT FERMÉ
— NV —	NETTOYAGE PAR LE VIDE		ROBINET D'ARROSAGE
— DA —	DRAIN AGRICOLE		ROBINET DE SURETÉ
— M —	EAU MITIGÉE		ROBINET DE SURETÉ (À ANGLE)
— EH —	ÉVENT D'HUILE		DRAIN DE PLANCHER
— EGZ —	ÉVENT GAZ NATUREL OU PROPANE		DRAIN DE TOIT
— AH —	ALIMENTATION D'HUILE (MAZOUT)		DRAIN DE PLANCHER ENTONNOIR
— RH —	RETOUR D'HUILE (MAZOUT)		DRAIN OUVERT
— GP —	GAZ PROPANE		AÉROTHERME HORIZONTAL
— GN —	GAZ NATUREL		AÉROTHERME VERTICAL
<u>CHAUFFAGE—EAU GLACÉE</u>			CONVECTEUR — PLINTHE DE CHAUFFAGE
— AEC —	ALIMENTATION EAU CHAUFFAGE		VENTILO—CONVECTEUR
— REC —	RETOUR CHAUFFAGE		RELAIS PNEUMATIQUE/ÉLECTRIQUE
— VBP —	VAPEUR A BASSE PRESSION		THERMOSTAT PNEUMATIQUE
— CBP —	CONDENSAT A BASSE PRESSION		THERMOSTAT ÉLECTRIQUE
— CP —	CONDENSAT POMPE		THERMOSTAT PNEUMATIQUE+GARDE PROTECTEUR
— VMP —	VAPEUR A MOYENNE PRESSION		THERMOSTAT ÉLECTRIQUE+GARDE PROTECTEUR
— CMP —	CONDENSAT A MOYENNE PRESSION		THERMOSTAT PNEUMATIQUE DE RÉFÉRENCE
— VHP —	VAPEUR HAUTE PRESSION		THERMOSTAT ÉLECTRIQUE DE RÉFÉRENCE
— CHP —	CONDENSAT HAUTE PRESSION		
— AER —	ALIMENTATION EAU REFROIDIE		
— RER —	RETOUR EAU REFROIDIE		
— AET —	ALIMENTATION EAU DE LA TOUR		
— RET —	RETOUR EAU DE LA TOUR		
— AEG —	ALIMENTATION EAU GLYCOLÉE		
— REG —	RETOUR EAU GLYCOLÉE		
<u>ACCESSOIRES PLOMBERIE, CHAUFFAGE, REFRIGÉRISSSEMENT</u>			
	ROBINET D'ARRÊT		
	SORTIE D'AIR COMPRIMÉ		
— A —	PRISE AIR COMPRIMÉ (TOURELLE COMPTOIR)		
	RÉGULATEUR DE PRESSION		
	RÉGULATEUR DE PRESSION AVEC MANOMÈTRE		
	FILTRE		
			A— TYPE D'ÉQUIPEMENT
			B— LONGUEUR D'ÉLÉMENT (mm ou po)
			C— CAPACITÉ DE CHAUFFAGE (btu/h ou watts)

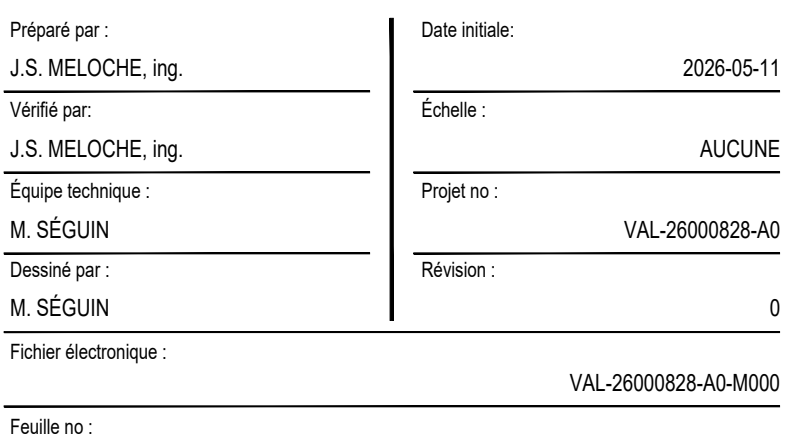
	RACCORDEMENT PNEUMATIQUE
	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE 24V
	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE 120V
	CONDUITE OU ÉQUIPEMENT EXISTANT
	CONDUITE OU ÉQUIPEMENT NEUF
	CONDUITE OU ÉQUIPEMENT À ENLEVER
	POINT DE RACCORDEMENT À L'EXISTANT
	POINT DE DÉMANTELLEMENT
	CONDUITE À BOUCHER
	COUDE VERS LE BAS
	MONTÉE
	CHANGEMENT DE NIVEAU
	BRANCHEMENT (RACCORD DESSUS)
	BRANCHEMENT (RACCORD DESSOUS)
	BRANCHEMENT (RACCORD DE CÔTÉ)
	CASSURE DE TUYAU
	ÉQUIPEMENT À DÉPLACER
	No de RÉFÉRENCE AUX NOTES SPÉCIFIQUES.
	LIMITE DE TRAVAUX
E.H.	EN HAUT
E.B.	EN BAS
EAR	EXISTANT À RELOCALISER
ER	EXISTANT RELOCALISÉ
EAC	EXISTANT À CONSERVER
EC	EXISTANT CONSERVÉ
EAD	EXISTANT À DÉMANTELER
	TRIANGLE DE RÉVISION OU D'ADDENDA
	No. DE Dessin POUR CONTINUITÉ
	IDENTIFICATION D'ÉQUIPEMENT
	COUPE "E"
	COUPE "E"

CONTRÔLES

	ACTUATEUR DE VOLET	NF:	NORMALEMENT FERMÉ
	ALIMENTATION AIR COMPRIMÉ (MAIN)	NO:	NORMALEMENT OUVERT
	AEROTHERME OU AÉROCONVECTEUR	BL:	BASSE LIMITE
	CONVERTISSEUR ÉLECTRIQUE/PNEUMATIQUE	EP:	RELAIS ÉLECTRONIQUE/ PNEUMATIQUE
	DÉMARREUR	CP:	CONTRÔLEUR INTELLIGENT DE PIÈCE
	DISTRIBUTEUR DE VAPEUR	HLH:	HAUTE LIMITE HUMIDITÉ
	FILTRE	ID:	INDICATEUR DE DÉBIT
	HUMIDIFICATEUR AUTONOME	IFC:	INTERRUPTEUR DE FIN DE COURSE
	INDICATEUR DE DÉBIT	IPD:	INTERRUPTEUR DE PRESSION DIFFÉRENTIELLE
	INDICATEUR DE PRESSION DIFFÉRENTIELLE	IPDPM:	INTERRUPTEUR DE PRESSION DIFF. (PREUVE DE MARCHÉ)
	INTERRUPTEUR DE FIN DE COURSE	LC:	LECTEUR DE COURANT
	LECTEUR DE COURANT	MP:	ACTUATEUR PNEUMATIQUE
	MINUTERIE	MR:	MINUTERIE À REBOUR
	PLINTHE DE CHAUFFAGE	TG:	TRANSMETTEUR DE GAINÉ
	POMPE	TCO2:	SONDE DÉTECTION DE CO2
	RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR	THR:	SONDE HUMIDITÉ DE RETOUR
	RELAIS AU CONTACT	TP:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE
	RELAIS ÉLECTRIQUE	TPP:	THERMOSTAT DE PIÈCE PNEUMATIQUE
	RELAIS ÉLECTRIQUE/PNEUMATIQUE	TPS:	TRANSMETTEUR DE PRESSION STATIQUE
	RELAIS TRIAC	TTA:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION
	SERPENTIN DE CHAUFFAGE	TTAG:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION CHAUD
	SERPENTIN DE REFOUOISSÉMENT	TTAF:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION FROID
	SERPENTIN DE REFOUOISSÉMENT AVEC GAZ RÉFRIGÉRANT	TTG:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE CONDENSÉ
	SERPENTIN ÉLECTRIQUE (MODULANT)	TTE:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE D'ÉVACUATION
	SERPENTIN ÉLECTRIQUE (MODULANT)	TTEG:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE EAU/GLYCOL CHAUD
	SERPENTIN ÉLECTRIQUE (STAGE)	TTT:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE EAU/GLYCOL REFOUOIE
	TRANSMETTEUR AVEC PUIT D'IMMERSION	TTTX:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE
	TRANSMETTEUR DE DÉTECTION DE CO2	TTM:	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE MÉLANGE
	TRANSMETTEUR D'HUMIDITÉ	TTR:	TRANSMETTEUR TEMPÉRATURE DE RETOUR
	TRANSMETTEUR DE PRESSION	A-X:	AÉROTHERME OU AÉROCONVECTEUR
	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE	CC-X:	COMPRESSEUR / CONDENSEUR
	TRANSMETTEUR TEMPÉRATURE (MOYENNE)	DFS-X:	DÉTECTEUR DE FILTRE SALE
	CONTRÔLEUR INTELLIGENT DE PIÈCE	IFS-X:	INDICATEUR DE FILTRE SALE
	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE (AVEUGLE)	M-X:	ACTUATEUR DE VOLET MODULANT
	TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE (MURALE)	ME-X:	ACTUATEUR DE VOLET TOUT OU RIEN
	SOUPAPE 2 VOIES	MIV-X:	ACTUATEUR D'AUBE D'ENTRÉE
	SOUPAPE 3 VOIES	MP-X:	ACTUATEUR PNEUMATIQUE
	SOUPAPE SOLENOÏDE	MZ-X:	ACTUATEUR DE VOLET DE ZONE
	TRANSMETTEUR DE PRESSION DIFFÉRENTIELLE	P-X:	POMPE
	THERMOSTAT DE PIÈCE PNEUMATIQUE	S-X:	SOUPAPE DE CONTRÔLE
	VARIATEUR DE VITESSE	SPC-X:	SOUPAPE DE CONTRÔLE DE CHAUFFAGE (PNEUMATIQUE)
	VENTILATEUR	SPR-X:	SOUPAPE DE CONTRÔLE DE REFOUOISSÉMENT (PNEUMATIQUE)
	VENTILATEUR DE TOIT	UA-X:	VENTILATEUR D'ALIMENTATION DE L'UNITÉ
	VOLET À GRAVITÉ	UR-X:	VENTILATEUR DE RETOUR DE L'UNITÉ
	VOLET MOTORISÉ	VE-X:	VENTILATEUR D'ÉVACUATION
		VT-X:	VENTILATEUR DE TOIT
	ENTRÉE ANALOGIQUE	—	TUYAUTERIE
	ENTRÉE BINAIRE	-----	FILAGE
	SORTIE ANALOGIQUE	-----	FILAGE
	SORTIE BINAIRE	- - - - -	PNEUMATIQUE
	SONDE DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE	▲	LOCALISÉ EN FACADE DU PANNEAU

[illegible]

VENTILATION			
LÉGENDE UNILIGNE		LÉGENDE DOUBLE LIGNE	
	CONDUIT DE VENTILATION		CONDUIT DE VENTILATION
	CONDUIT FLEXIBLE		CONDUIT FLEXIBLE
	CONDUITE D'ALIMENTATION D'AIR		CONDUIT ISOLÉ ACOUSTIQUEMENT
	CONDUITE DE RETOUR OU D'ÉVACUATION		CONDUIT ISOLÉ THERMIQUEMENT
	DESCENTE DE CONDUIT RECTANGUL. ET ROND		MONTEE DE CONDUIT RECTANGULAIRE ET ROND
	CHANGEMENT DE NIVEAU (CONDUIT ROND)		DESCENTE DE CONDUIT RECTANGULAIRE ET ROND
	CHANGEMENT DE NIVEAU (CONDUIT RECTANG.)		CHANGEMENT DE NIVEAU CONDUIT RECTANGULAIRE
	RÉDUIT DE CONDUIT RECTANGULAIRE À ROND		CHANGEMENT DE NIVEAU CONDUIT ROND
	RÉDUIT DE CONDUIT		TRANSITION DE CONDUIT RECTANGULAIRE À ROND
	HUMIDIFICATEUR OU DISTRIBUTEUR DE VAPEUR		TRANSITION DE CONDUIT RECTANGULAIRE OU ROND
	VOLET DE BALANCEMENT MANUEL		BRANCHEMENT DE CONDUIT RECTANGULAIRE (AVEC VOLET DE DÉRIVATION)
	VOLET MOTORISÉ À LAME CIRCULAIRE		BRANCHEMENT DE CONDUIT ROND SUR RECTANG. (AVEC VOLET DE DÉRIVATION)
	VOLET MOTORISÉ À LAMES OPPOSÉES		BRANCHEMENT DE CONDUIT ROND
	VOLET MOTORISÉ À LAMES PARALLÈLES		VANNES DE GUIDAGE
	VOLET GRAVITAIRE		VOLET MANUEL DANS CONDUIT RECTANGULAIRE
	FILTRE		VOLET MANUEL DANS CONDUIT ROND
	BRANCHEMENT AVEC RACCORD À 45°		VOLET COUPE-FEU (VERTICAL)
	RACCORD 45° AVEC CONTRÔLE DE VOLUME		VOLET COUPE-FEU FUMÉE (VERTICAL)
	RACCORD FLEXIBLE (CANEVAS)		VOLET COUPE-FEU (HORIZONTAL)
	VOLET COUPE-FEU U.L.C. ET ACCÈS		VOLET MOTORISÉ À LAMES OPPOSÉES
	COUDE À AILETTES		VOLET À GRAVITÉ
	VOLET DE RÉPARTITION		VOLET DE BALANCEMENT
	COUDE DE TRANSFERT		PORTE D'ACCÈS
	GRILLE DE PORTE		RACCORD SOUPLE
	SERPENTIN DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE		HUMIDIFICATEUR
	SILENCIEUX		UNITÉ DE FIN DE COURSE #12 HAUTE VITESSE, DÉBIT MIN. À 10%, AVEC SILENCIEUX
	GRILLE D'ALIMENTATION AVEC VANNES DE DÉVIATION AJUSTABLES		UNITÉ DE FIN DE COURSE À DÉRIVATION, # 12, DÉBIT MIN. À 10%
	ISOLATION THERMIQUE		DIFFUSEUR D'ALIMENTATION AVEC COLLET ROND OU CARRÉ, CONDUIT FLEXIBLE, 3"-0" (1 MÈTRE) MAX.
	PORTE D'ACCÈS		DIFFUSEUR LINÉAIRE
	SERPENTIN DE REFOIDISSEMENT		GRILLE
	SERPENTIN DE CHAUFFAGE		GRILLE SOUS CONDUIT
	DIFFUSEUR LINÉAIRE		GRILLE MURALE
	GRILLE MURALE		GRILLE DE PORTE
	OUVERTURE DANS L'ENTRE-PLAFOND AVEC VOLET COUPE-FEU.		COUDE DE TRANSFERT
	IDENTIFICATION D'OUVERTURE DANS L'ENTRE-PLAFOND.		SILENCIEUX
	RELAIS TRIAC (15950)		PERSIENNE
	RELAIS DE CHAUFFAGE		FILTRE
	THERMOSTAT PNEUMATIQUE		SERPENTIN DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
	THERMOSTAT ÉLECTRIQUE		SERPENTIN DE REFOIDISSEMENT
	LEKTROL		SERPENTIN DE CHAUFFAGE
	THERMOSTAT DE PIÈCE AVEC GARDE DE PROTECTION.		FILIERE DE CONTRÔLE
	SONDE DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE		OUVERTURE DANS L'ENTRE-PLAFOND
	SONDE DE TEMPÉRATURE AVEC PLAGE RÉGLABLE		OUVERTURE DANS L'ENTRE-PLAFOND AVEC VOLET COUPE-FEU
	HUMIDISTAT		IDENTIFICATION D'OUVERTURE DANS L'ENTRE-PLAFOND
	CONTRÔLE DE VITESSE		RELAIS TRIAC (15950)
	DIRECTION D'AIR		RELAIS DE CHAUFFAGE
	A- TYPE DE GRILLE OU DIFFUSEUR B- DIMENSIONS DU BRANCHEMENT C- DÉBIT D'AIR		THERMOSTAT DE PIÈCE
			THERMOSTAT DE PIÈCE AVEC GARDE PROTECTEUR
			SONDE DE TEMPÉRATURE DE PIÈCE
			HUMIDISTAT
			CONTRÔLE DE VITESSE
			A- TYPE DE GRILLE OU DIFFUSEUR B- DIMENSIONS DU BRANCHEMENT C- DÉBIT D'AIR



BÂTIMENT - DIVISION 100 - CONDITIONS GÉNÉRALES

100. CONDITIONS GÉNÉRALES

100.1 GÉNÉRALITÉS

1. LE CAHIER DES CHARGES GÉNÉRALES, ÉMIS PAR LE CLIENT ET/OU L'ARCHITECTE ET INCLUS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES PRESCRIPTIONS CONTRACTUELLES ET EST COMPLÉMENTAIRE AUX PRÉSENTES EXIGENCES.
2. LES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT COMPRENNENT LA FOURNITURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DES MATÉRIAUX, DES APPAREILS, DE L'OUTILLAGE ET DES SERVICES QU'EXIGE LA CONSTRUCTION COMPLETE DES OUVRAGES, TEL QUE MONTRÉ AUX PLANS OU DÉCRIT DANS LES DOCUMENTS DE SOUMISSION ET SELON LES RÈGLES DE L'ART.

100.2 CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS

1. L'ENTREPRENEUR DOIT EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1, BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2020 (MODIFIÉ), APPELÉ CCQ.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI EXÉCUTER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES QUI RÉGISSENT LES TRAVAUX DU PRÉSENT PROJET, INCLUANT LES CODES ET RÈGLEMENTS ÉMIS PAR LES AUTORITÉS FÉDÉRALES, PROVINCIALES OU MUNICIPALES AINSI QUE CELLES DES COMPAGNIES D'UTILITÉS PUBLIQUES.
3. TOUS LES TRAVAUX NON CONFORMES, ENTREPRIS AVANT LES APPROBATIONS REQUISES, INDIQUÉS AUX PLANS OU NON, DOIVENT ÊTRE CORRIGÉS PAR L'ENTREPRENEUR, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE, JUSQU'À LA COMPLÈTE SATISFACTION DES AUTORITÉS CONCERNÉES.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE LES RÉFÉRENCES AUX CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS SONT DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION.

100.3 INTERPRÉTATION DES DOCUMENTS

1. DANS LE CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS (PLANS, DEVIS, LOIS, RÈGLEMENTS, CODES OU NORMES), L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER LES EXIGENCES LES PLUS SÉVÈRES COMME ÉTANT LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DE LA PART DES PROFESSIONNELS.
2. NE PAS MESURER LES PLANS À L'ÉCHELLE. SEULES LES COTES INDIQUÉES SONT VALABLES. CONFIRMER LES DIMENSIONS AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE ET, LE CAS ÉCHÉANT, AVEC DES MESURES PRISES SUR LE SITE.
3. POUR LA CONSTRUCTION, N'UTILISER QUE LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION.

100.4 CONDITION DES LIEUX

1. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR PRÉALABLEMENT VISITÉ LES LIEUX AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LE SITE. IL EST RECONNU AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU SITE ET NE PEUT PAS PRÉTENDRE IGNORER DES PARTICULARITÉS LOCALES, LE CAS ÉCHÉANT.
2. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, VÉRIFIER LES ÉLÉVATIONS ET LES DIMENSIONS SE RAPPORTANT AUX OUVRAGES EXISTANTS (S'IL Y A LIEU), LES CONDITIONS D'ACCÈS, L'ENCOMBREMENT DES LIEUX, LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE, ETC. AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DISCORDANCES AVEC LES PLANS DES PROFESSIONNELS OU TOUTE AUTRE OMISSION.

100.5 COOPÉRATION ET COORDINATION ENTRE LES SPÉCIALITÉS

1. PLANIFIER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AVEC CEUX PRÉSCRITS AUX AUTRES SPÉCIALITÉS ET ASSURER UNE ENTIÈRE COOPÉRATION ENTRE TOUS LES CORPS DE MÉTIER.
2. LES PLANS DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS SONT COMPLÉMENTAIRES ET DOIVENT DONC SE LIRE CONJOINTEMENT LES UNS AVEC LES AUTRES.
3. TOUT OUVRAGE QUI A ÉTÉ INCORRECTEMENT CONSTRUIT À CAUSE D'UN MANQUE DE COORDINATION DOIT ÊTRE DÉCONSTRUIT ET RECONSTRUIT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

100.6 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

1. LES PLANS ET DEVIS NE DÉCRIVENT ÉVIDEMMENT PAS TOUS LES ACCESSOIRES, DÉTAILS, MÉTHODES D'INSTALLATION, ETC., REQUIS POUR L'EXÉCUTION COMPLÈTE DES TRAVAUX ET POUR LE BON FONCTIONNEMENT.
 2. MÊME S'ILS NE SONT PAS MONTRÉS OU DÉCRITS SPÉCIFIQUEMENT AUX PLANS ET DEVIS, L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE TOUS LES MENUS OUVRAGES ET DE FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX REQUIS POUR UN BON FONCTIONNEMENT ET POUR UNE CONSTRUCTION COMPLÈTE ET CONFORME AUX RÈGLES DE L'ART, AUX CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS APPLICABLES.
 3. À CET EFFET, AUCUNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCORDÉE POUR DES TRAVAUX DE CE TYPE OU EN LIEN AVEC LES BESOINS ÉVIDENTS ENTRE LES DIVERSES SPÉCIALITÉS.
- 100.7 SÉCURITÉ
1. L'ENTREPRENEUR DOIT RESPECTER TOUS LES RÈGLEMENTS APPLICABLES EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC SUR LE CHANTIER, NOTAMMENT LES NORMES DE LA CNESST, EN PLUS DE RESPECTER, S'IL Y A LIEU, LES EXIGENCES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES DU PROPRIÉTAIRE ET/OU DÉCRITES AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.
- 100.8 PROPRETÉ DU CHANTIER
1. L'ENTREPRENEUR DOIT EN TOUT TEMPS MAINTENIR LES LIEUX PROPRES ET LIBRES DE TOUT DÉBRIS OU TOUS MATÉRIAUX QUI PEUVENT ÊTRE NUISIBLES AUX OCCUPANTS OU À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
 2. TOUS LES MATÉRIAUX SONT ENTREPOSÉS SOIGNEUSEMENT DANS DES ENDROITS APPROPRIÉS, SANS GÉNÉR LA CIRCULATION.
 3. POUR LA DURÉE DES TRAVAUX, GARDER LES VOIES D'ACCÈS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, EN ÉTAT CONSTANT DE PROPRETÉ ET RELATIVEMENT LIBRES D'ACCÈS.
 4. L'ENTREPRENEUR DOIT NETTOYER, À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL, LES SURFACES OCCUPÉES LORS DES TRAVAUX. SE CONFORMER EN TOUT TEMPS AUX EXIGENCES DE SALUBRITÉ DU PROPRIÉTAIRE.
 5. À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX, DÉBARRASSER LE CHANTIER DE TOUS LES OUTILS, DÉBRIS, SURPLUS DE MATÉRIAU ET DÉCHETS RÉSULTANT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS. NETTOYER AUSSI TOUS LES APPAREILS ET OUVRAGES INSTALLÉS ET S'ASSURER QU'ILS NE SONT PAS ENDOMMAGÉS.

100.9 DESSINS D'ATELIER

1. L'EXPRESSION « DESSINS D'ATELIER » DÉSIGNÉ LES DESSINS, SCÉMAS, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX, GRAPHIQUES DE PERFORMANCE, FICHES TECHNIQUES ET AUTRES DOCUMENTATIONS QUE DOIT FOURNIR L'ENTREPRENEUR POUR MONTRER EN DÉTAIL LES PARTIES DES OUVRAGES, TEL QUE PRÉSCRIT DANS LES SECTIONS TECHNIQUES DU DEVIS.
2. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER LES MATÉRIAUX UTILISÉS AINSI QUE LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION ET DE FIXATION. ILS DOIVENT CONTENIR LES SCÉMAS DE MONTAGE, DE FAÇONNAGE, LES DÉTAILS DE RACCORDEMENT, LES NOTES EXPLICATIVES PERTINENTES ET TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
3. SOUMETTRE UNE COPIE ÉLECTRONIQUE EN FORMAT PDF DES DESSINS D'ATELIER PRÉSCRITS DANS LES SECTIONS TECHNIQUES DU DEVIS ET SELON LES EXIGENCES DE L'INGÉNIEUR. ALLOUER UN DÉLAI DE 2 SEMAINES POUR LA VÉRIFICATION DES DESSINS D'ATELIER.
4. LES DESSINS D'ATELIER REQUÉRANT DE LA CONCEPTION DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE EN RÉGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (OIQ).
5. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉALABLEMENT REVOIR ET EXAMINER TOUS LES DESSINS D'ATELIER AVANT DE LES SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR. IL DOIT LES SOUMETTRE DANS UN ÉCHÉANCIER QUI TIEN COMPTE DES DÉLAIS DE FABRICATION ET DE LIVRAISON DE MATÉRIAUX, MAIS AUSSI DES DÉLAIS D'APPROBATION.
6. LA VÉRIFICATION DES DESSINS D'ATELIER EST UNE ÉTAPE INTERMÉDIAIRE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET LES ANNOTATIONS QUI PEUVENT Y ÊTRE INSCRITES PAR LES PROFESSIONNELS NE CONSTITUENT PAS UN ORDRE DE CHANGEMENT AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS.
7. L'EXAMEN DES DESSINS D'ATELIER PAR L'INGÉNIEUR VISE UNIQUEMENT À VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU CONCEPT ET LA DISPOSITION GÉNÉRALE. CETTE VÉRIFICATION PAR L'INGÉNIEUR NE DÉGAGE EN RIEN L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DANS LE RESPECT DU DEVIS ET DU CAHIER DES CHARGES, ET NE RELEVÉ PAS L'ENTREPRENEUR DES ERREURS OU OMISSIONS COMMISES PAR LUI OU SES SOUS-TRAITANTS. DE CE FAIT, LES ANNOTATIONS FAITES PAR L'INGÉNIEUR SUR LES DESSINS DEMEURENT NON LIMITATIVES.
8. À LA DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE, À SES FRAIS, DES ÉCHANTILLONS DES ACCESSOIRES OU MATÉRIAUX QU'IL SE PROPOSE D'INSTALLER.

100.10 DÉMOLITION ET DÉMANTÈLEMENT

1. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DU PROPRIÉTAIRE, LES MATÉRIAUX PROVENANT DE LA DÉMOLITION ET DU DÉMANTÈLEMENT DEVIENNENT LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEUR ET DOIVENT ÊTRE DISPOSÉS À L'EXTÉRIEUR DU SITE DE MANIÈRE SÉCURITAIRE ET EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS APPLICABLES.
2. DANS LE CAS OÙ LE PROPRIÉTAIRE DÉSIRE CONSERVER LES MATÉRIAUX OU ÉQUIPEMENTS OU AUTRES ÉLÉMENTS, CEUX-CI DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS AVEC SOIN ET ENTREPOSÉS DANS UN ENDROIT DÉSIGNÉ À CETTE FIN.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE MINIMISER L'ÉMISSION DE POUSSIÈRE LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET ÉVACUER LES MATÉRIAUX AU FUR ET À MESURE DE LA PROGRESSION DES TRAVAUX.
4. LORSQU'IL EST REQUIS DE PROCÉDER À DÉMANTÈLEMENT D'ÉQUIPEMENTS OU D'OUVRAGES CONTENANT DES MATIÈRES DANGEREUSES (AMIANTE, MÉTAUX LOURDS, ETC.), L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER ET EN DISPOSER CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. L'INGÉNIEUR, LE PROPRIÉTAIRE OU TOUTE AUTRE INSTANCE PEUVENT DEMANDER À TOUT MOMENT À L'ENTREPRENEUR LES PREUVES ÉCRITES DE LEUR DISPOSITION APPROPRIÉE.

100.11 PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS

1. LE CAS ÉCHÉANT, PRENDRE SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES ÉQUIPEMENTS OU LES PORTIONS D'OUVRAGES À CONSERVER. AU BESOIN, AJOUTER LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION REQUIS AVANT LES TRAVAUX.
2. L'ENTREPRENEUR ASSURE AUSSI LA PROTECTION DES NOUVEAUX OUVRAGES ET NOUVELLES INSTALLATIONS CONTRE TOUT DOMMAGE, JUSQU'À CE QUE LES TRAVAUX COMPLETS AIENT ÉTÉ ACCEPTÉS ET QUE LA PRISE DE POSSESSION AIT ÉTÉ FAITE PAR LE PROPRIÉTAIRE.
3. TOUT DOMMAGE AUX OUVRAGES EXISTANTS CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE RÉPARÉ OU REMPLACÉ, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR ET DU PROPRIÉTAIRE.

100.12 INSPECTION DES TRAVAUX

1. L'ENTREPRENEUR DOIT FACILITER À L'INGÉNIEUR L'INSPECTION DES TRAVAUX EN TOUT TEMPS.
2. LE PROPRIÉTAIRE PEUT AUSSI RETENIR LES SERVICES DE LABORATOIRES SPÉCIALISÉS OU AUTRES INSPECTEURS POUR LE CONTRÔLE DES TRAVAUX, AVEC LESQUELS L'ENTREPRENEUR EST TENU DE COLLABORER.
3. L'ENTREPRENEUR DOIT LAISSER ACCÈS ET NE PROCÉDER À AUCUNS TRAVAUX DE RECouvreMENT DES OUVRAGES DEVANT ÊTRE INSPECTÉS. À CETTE FIN, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR PAR ÉCRIT, UN MINIMUM DE 3 JOURS OUVRABLES, AVANT L'INSPECTION.
4. À DÉFAUT D'AVOIR LAISSÉ L'ACCÈS AUX ZONES D'INSPECTION, L'INGÉNIEUR PEUT EXIGER, AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR, LA RÉALISATION DES PERÇEES EXPLORATOIRES REQUISES ET LEUR RAGRÉAGE.

100.13 PERCEMENTS

1. MÊME SI CEUX-CI PEUVENT NE PAS ÊTRE MONTRÉS OU DÉCRITS SPÉCIFIQUEMENT AUX PLANS, TOUS LES PERCEMENTS ET OUVERTURES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX FONT PARTIE DU CONTRAT. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT COORDONNER LES PERCEMENTS AVEC TOUS SES SOUS-TRAITANTS, PARTICULIÈREMENT LES OUVERTURES DANS LA STRUCTURE.
 2. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS OU AUX SECTIONS DE DEVIS APPLICABLES, LES PERCEMENTS ET OUVERTURES DE 152 MM (6") DE DIAMÈTRE OU MOINS SONT À LA CHARGE DES SOUS-TRAITANTS CONCERNÉS, ALORS QUE CEUX DE PLUS DE 152 MM (6") DE DIAMÈTRE OU CEUX REQUIS POUR LES CONDUITS DE VENTILATION SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. CETTE EXIGENCE S'APPLIQUE TANT POUR LES BÂTIMENTS NEUFS QUE LES BÂTIMENTS EXISTANTS.
 3. DE FAÇON GÉNÉRALE, TOUT PERCEMENT SUPÉRIEUR À 50 MM (2") DANS LA STRUCTURE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
 4. LORSQUE DES PERCEMENTS SONT REQUIS DANS UNE DALLE OU UN MUR EXISTANT, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LA COMPOSITION DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION EXISTANTS ET DE L'ABSENCE DE CONFLITS (ARMATURES, TUYAUTERIES, ÉLECTRICITÉ, ETC.) AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX.
 5. UNE ENTREPRISE EXTERNE POUR LOCALISER L'ARMATURE ET LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DISSIMULÉS DOIT ÊTRE RETENUE AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT PERCEMENT.
- 100.14 TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
1. MÊME SI CEUX-CI PEUVENT NE PAS ÊTRE MONTRÉS OU DÉCRITS SPÉCIFIQUEMENT AUX PLANS ET DEVIS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT INCLURE LES TRAVAUX ET ACTIVITÉS SUIVANTS :
 1. TOUS LES SERVICES TEMPORAIRES INCLUANT LE CHAUFFAGE TEMPORAIRE DES LIEUX, L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE OU DE GAZ POUR LE CHANTIER.
 2. LA COORDINATION DES TRAVAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
 3. TOUS LES REBOUCHAGES, LA RÉFECTION ET LES SOUFFLAGES APRÈS LE PASSAGE DE LA TUYAUTERIE ET DES CONDUITS.
 4. TOUT CREUSAGE, REMPLISSAGE ET BÉTONNAGE POUR LE PASSAGE DE LA TUYAUTERIE ET DES CONDUITS DANS LE SOL.
 5. LA CONSTRUCTION DE TOUTES LES BASES DE PROPRETÉ SOUS LA SUPERVISION DU SOUS-TRAITANT CONCERNÉ.
 6. L'INSTALLATION DE TOUS LES FONDS DE CLOUAGE, LES PANNEAUX PRÉFINIS POUR FIXATION DES ÉQUIPEMENTS.
 7. LES TRAVAUX DE PEINTURE DES ÉLÉMENTS APPARENTS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

100.15 DÉFINITIONS

1. LE TERME « ENTREPRENEUR GÉNÉRAL » DÉSIGNÉ TOUTE PERSONNE, SOCIÉTÉ OU COMPAGNIE QUI SIGNE UN CONTRAT AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET QUI A LA RESPONSABILITÉ DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX ASSOCIÉS AU TERME ENTREPRENEUR ET IL A LA RESPONSABILITÉ DE GÉRER SON DROIT DE SOUS-TRAITANCE.
2. LE TERME « FOURNIR » COMPREND ÉGALEMENT L'INSTALLATION, LA MISE EN PLACE ET LE RACCORDEMENT.
3. LE TERME « ENTREPRENEUR » ET LES VERBES À L'INFINITIF INTERPELLENT L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA SECTION DE DEVIS OU DU DESSIN OU ILS APPARAISSENT.

100.16 SOUMISSION

1. EN PRÉPARANT SA SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR PEUT CONSULTER TOUS LES PLANS ET DEVIS (ARCHITECTURE, STRUCTURE, AMÉNAGEMENT, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION ET AUTRES) ET VÉRIFIER TOUT CE QUI PEUT IMPACTER LES TRAVAUX POUR LESQUELS IL SOUMISSIONNE.
2. L'ENTREPRENEUR POURRA VISITER LES LIEUX AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC TOUT CE QUI POURRAIT AFFECTER SA SOUMISSION. IL EST RECONNU AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DU SITE DU FAIT DE DÉPOSER UNE SOUMISSION.
3. TOUTES QUESTIONS RELATIVES AUX SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE TRANSMISES AU CSWQ (VOIR LES DOCUMENTS GÉNÉRAUX CSWQ).
4. DANS LES CAS OÙ IL Y A CONTRADICTION ENTRE LES PLANS ET DEVIS, DANS LES CLAUSES CONCERNANT LES MATÉRIAUX À FOURNIR, LES QUANTITÉS, LES QUALITÉS, ETC., L'ENTREPRENEUR DOIT BASER SA SOUMISSION SUR LES QUANTITÉS ET LES QUALITÉS LES PLUS ÉLEVÉES OU LES PLUS DISPENDIEUSES OU ENVOYER UNE QUESTION AU CSWQ PENDANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES.

100.17 ÉQUIVALENCE ET SUBSTITUTION

1. AUCUN PRODUIT D'ÉQUIVALENCE OU DE SUBSTITUTION N'EST CONSIDÉRÉ EN RAISON D'AVOIR PASSÉ SES COMMANDES DE PRODUITS EN RETARD.
2. L'ACCEPTATION D'UN PRODUIT EN ÉQUIVALENCE OU EN SUBSTITUTION NE DÉGAGE PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ DE SE CONFORMER AUX PLANS ET DEVIS.
3. LORSQU'UN PRODUIT D'ÉQUIVALENCE OU DE SUBSTITUTION EST PRÉSENTÉ, LES COÛTS DE TOUTES LES MODIFICATIONS OU TOUS LES AJUSTEMENTS ENGENDRÉS AUX AUTRES SPÉCIALITÉS PAR CE CHANGEMENT SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR AYANT PROPOSÉ LA MODIFICATION. CELUI-CI A L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER LES IMPACTS ET DE LES ASSUMER.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT CLAIEMENT IDENTIFIER LES DIFFÉRENCES SUR SA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE. IL DOIT REMETTRE UN TABLEAU COMPARATIF COMPLET DE TOUTES LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES AVEC UNE DEMANDE DE SUBSTITUTION, À DÉFAUT DE QUOI LA DEMANDE POURRAIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT REFUSÉE.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉSENTER UNE SEULE DEMANDE PAR PRODUIT. SI LA DEMANDE EST REFUSÉE, IL DOIT UTILISER LE PRODUIT SPÉCIFIÉ.
6. L'INGÉNIEUR PEUT REFUSER, AU COURS DES TRAVAUX, TOUTE ÉQUIVALENCE DÉJÀ ACCEPTÉE QUI S'AVÉRERAIT NON ÉQUIVALENTE À LA SUITE DE L'APPARITION D'ERREURS, OMISSIONS OU DE PERFORMANCE EN DEÇÀ DES EXIGENCES CONTRACTUELLES.
7. POUR TOUTES LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DES PRODUITS SPÉCIFIÉS, ELLE DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉES PENDANT LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES. SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CSWQ.

100.18 GARANTIE

1. L'ENTREPRENEUR GARANTIT SON OUVRAGE CONFORMÉMENT AUX LOIS DU LIEU OÙ IL EST EXÉCUTÉ. L'ENTREPRENEUR DOIT GARANTIR TOUS LES MATÉRIAUX ET LA MAIN-D'ŒUVRE.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT CORRIGER PAR RÉPARATION OU REMPLACEMENT TOUTE DÉFECTUOSITÉ QUI APPARAÎT DANS SON TRAVAIL OU AU NIVEAU DES APPAREILS QU'IL A FOURNIS, POUR UNE PÉRIODE DE 1 ANNÉE APRÈS L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, L'USURE COURANTE EXCEPTÉE DE MÊME QUE LES VICÉS D'ENTRETIEN.
3. TOUT DOMMAGE À TOUT AUTRE MATÉRIEL CAUSÉ PAR UNE DÉFECTUOSITÉ ET TOUTE DÉPENSE ENTRAÎNÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES RÉPARATIONS SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
4. TOUT DÉFAUT DES MATÉRIAUX OU DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUI PEUT APPARAÎTRE AVANT L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE GARANTIE DOIT ÊTRE RAPIDEMENT REMIS EN BON ÉTAT OU REMPLACÉ AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

100.19 CONTRÔLE DE L'AMIANTE ET AUTRES CONTAMINANTS

1. VOIR LE DEVIS D'AMIANTE FOURNI SÉPARÉMENT POUR LA MARCHÉ À SUIVRE. CE DEVIS FAIT PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS POUR TOUTES LES DISCIPLINES.

100.20 COHABITATION

1. LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS EN DÉRANGEANT LE MOINS POSSIBLE LES OCCUPANTS ET LE PUBLIC AVISINANT.
2. TOUTES LES INTERRUPTIONS DE SERVICES DOIVENT ÊTRE ANNONCÉES AU PROPRIÉTAIRE 48 HEURES À L'AVANCE ET ÊTRE APPROUVÉES PRÉALABLEMENT PAR CE DERNIER.
3. LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE FAIRE EXÉCUTER PAR D'AUTRES ET À SES FRAIS CERTAINS TRAVAUX NON INCLUS DANS LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION OU DE GARANTIE. DANS CE CAS, L'ENTREPRENEUR N'EST PAS DÉGAGÉ DE SA RESPONSABILITÉ QUANT AUX TRAVAUX QUI FONT PARTIE DE SON CONTRAT.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LES TRAVAUX TEMPORAIRES AFIN DE MAINTENIR LES SERVICES, LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DES ESPACES OÙ LE PROPRIÉTAIRE EST ENCORE PRÉSENT.

100.21 ÉVALUATION DE LA VALEUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

1. SI DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SONT REQUIS EN COURS DE CHANTIER, LA VALEUR DE CES TRAVAUX DOIT ÊTRE ÉVALUÉE À PARTIR DU LIVRE D'ESTIMATION RSMÉANS, ÉDITION LA PLUS RÉCENTE. AUCUN AUTRE OUVRAGE DE RÉFÉRENCE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR ÉVALUER LA VALEUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.



DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDIQUÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par

Sceaux :



Projet :

École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :

MÉCANIQUE
DEVIS
CONDITIONS GÉNÉRALES

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : AUCUNE
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M000
Feuille no :	

220. PLOMBERIE
- 220.1 GÉNÉRALITÉS
- 1

LES SECTIONS 100 « CONDITIONS GÉNÉRALES » ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ » S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION.

2

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LE DRAINAGE SANITAIRE EST SITUÉ SOUS LE PLANCHER MONTRÉ ET L'ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE EST SITUÉE DANS L'ENTRE-PLAFOND DU NIVEAU MONTRÉ, SAUF POUR LE DERNIER ÉTAGE OU L'ALIMENTATION EN EAU EST SITUÉE SOUS LE PLANCHER. TOUS LES BRANCHEMENTS EN EAU DOIVENT SORTIR AU MUR ET NON AU PLANCHER.

3

SE COORDONNER AVEC LES PLANS DE STRUCTURE ET ARCHITECTURE, AVEC L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION POUR L'EMPLACEMENT DES CONDUITS AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT, PARTICULIÈREMENT POUR DÉTERMINER L'EMPLACEMENT EXACT DES COLONNES DE DRAINAGE ET D'ALIMENTATION EN EAU.

4

L'EMPLACEMENT DES ÉVENTS EST INDIQUÉ À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'EMPLACEMENT EXACT DOIT ÊTRE DÉTERMINÉ AU CHANTIER ET DOIT RESPECTER LES NORMES DU CODE NATIONAL DE PLOMBERIE EN VIGUEUR.

5

TOUS LES COLLECTEURS DE DRAINAGE SANITAIRE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AVEC UNE PENTE DE 1 : 100, SAUF POUR LA TUYAUTERIE DE 75 MM (3") DE DIAMÈTRE ET MOINS, QUI DOIT ÊTRE INSTALLÉE AVEC UNE PENTE DE 1 : 50.

6

LES DIAMÈTRES DES CONDUITES D'ÉVACUATION ET D'ALIMENTATION CORRESPONDENT AUX DIMENSIONS NOMINALES DANS L'INDUSTRIE.

7

TOUTE TUYAUTERIE DE DRAINAGE SOUS DALLE DOIT AVOIR UN MINIMUM DE 75 MM (3") DE DIAMÈTRE.

8

LES REGARDS DE NETTOYAGE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON L'ARTICLE 2.4.7. DU CODE DE PLOMBERIE.

9

LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LES COUPS DE BÉLIER À L'AIDE D'ANTIBÉLIERIS PRÉFABRIQUÉS.

10

FOURNIR ET INSTALLER DES ROBINETS D'ARRÊT SUR L'ALIMENTATION DE CHAQUE APPAREIL DE PLOMBERIE DOMESTIQUE (NON MONTRÉS AUX PLANS).

11

LES RACCORDEMENTS DE DRAINAGE DOIVENT ÊTRE FAITS AU MOYEN D'UN RACCORD EN « Y » ET ILS DOIVENT ÊTRE PLUS ÉLEVÉS QUE LE TUYAU AUQUEL ILS SE RACCORDENT.

12

FOURNIR ET INSTALLER LE RACCORDEMENT DU DRAINAGE DES UNITÉS DE VENTILATION TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.

13

FOURNIR ET COORDONNER LA LOCALISATION DES TRAPPES D'ACCÈS POUR ASSURER L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION ET DE DRAINAGE.

14

SE RÉFÉRER AU PLAN D'ARCHITECTURE POUR LA HAUTEUR D'INSTALLATION DES APPAREILS DE PLOMBERIE.
- 220.2 RÉSEAU D'ÉGOUT
- 1

TUYAUTERIE

1

ÉGOUT PLUVIAL, SANITAIRE ET ÉVENT

1

EXTÉRIEUR SOUTERRAIN

1

TUYAUX DIAM. 100 MM (4") ET 125 MM (5") - PVC DR-28.

DN 13 mm (½ po.)

2

TUYAUX DIAM. 150 MM (6") ET 200 MM (8") - PVC DR-35.

DN 13 mm (½ po.)

3

JOINTS ET RACCORDS : « RING-TITE ».

2

INTÉRIEUR SOUTERRAIN

1

TUYAUX DE PVC-DWV OU PVC.

JOINTS ET RACCORDS : SOUDÉS AU SOLVANT.

3

AU-DESSUS DU SOL (DIAM. 75 MM [3"] ET PLUS)

1

TUYAUX DE FONTE B-70, CLASSE 4000, AVEC JOINTS MÉCANIQUES.

2

TUYAUX DWV TYPE II, AVEC JOINTS MÉCANIQUES.

4

AU-DESSUS DU SOL (DIAM. 50 MM [2"] ET MOINS).

1

TUYAUX DE CUIVRE DWV, AVEC SOUDURE ÉTAIPLOMB 5050.

220.3 RÉSEAU D'EAU POTABLE ET NON POTABLE

1

SE RÉFÉRER AU TABLEAU « TUYAUTERIE D'EAU POTABLE ET NON POTABLE (CUIVRE) ».
- 220.4 APPAREILS SANITAIRES

1

SE RÉFÉRER AU TABLEAU « APPAREILS DE PLOMBERIE » AU PLAN.

220.5 COUVERCLES D'ACCÈS

1

FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES COUVERCLES D'ACCÈS NÉCESSAIRES DANS LES PLANCHERS POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX REGARDS DE NETTOYAGE, FOSSE DE RETENUE, POMPES, PUISARD, ETC.

2

LES COUVERCLES D'ACCÈS POUR LA TUYAUTERIE DE DIAMÈTRE 100 MM (4") ET MOINS, PLANCHER SANS MEMBRANE, SONT DE MARQUE ZURN, MODÈLES ZKN-1612, ZN1400-HD ET ZN1602 OU DE MARQUE WATTS, MODÈLE CO-200-R OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, ET POUR LA TUYAUTERIE DE 150 MM (6") DE DIAMÈTRE ET MOINS, PLANCHER AVEC MEMBRANE, SONT DE MARQUE WATTS, MODÈLE CO-100-C. LES PARTIES APPARENTES DE CES TRAPPES ONT UN FINI EN BRONZE NICKEL.

3

BOUCHON DE NETTOYAGE EN LAITON AU MUR, AVEC COUVERCLE EN ACIER INOXYDABLE, DE MARQUE WATTS, MODÈLE CO-590-RD OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

220.6 REMARQUES

1

LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE INSTALLÉE DROITE, PARALLÈLE AU MUR ET AU PLAFOND, SUIVANT LA PENTE INDIQUÉE. UTILISER DES RACCORDS STANDARDS AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

2

INSTALLER PARALLÈLEMENT TOUT GROUPE DE TUYAUX SUIVANT L'ESPACEMENT REQUIS POUR L'INSTALLATION DE L'ISOLANT, L'IDENTIFICATION ET L'ACCÈS POUR L'ENTRETIEN.

3

INSTALLER DES RÉDUCTEURS PARTOUT OÙ LE RACCORDEMENT À L'ÉQUIPEMENT ET LA DIMENSION DU TUYAU SONT DIFFÉRENTS.

4

LES TUYAUX DOIVENT ÊTRE NEUFS ET EXEMPTS DE DÉFAUT. REMPLACER TOUT TUYAU OU TUBE QUI A ÉTÉ ENDOMMAGÉ.

5

ANCERER LA TUYAUTERIE DE CUIVRE DE FAÇON QUELLE NE SOIT PAS EN CONTACT AVEC UN MÉTAL FERREUX.

6

INSTALLER DES UNIONS POUR PERMETTRE LE DÉMONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT.

7

INSTALLER DES VALVES D'ARRÊT À TOUS LES APPAREILS SANITAIRES.

8

LES VALVES PRINCIPALES DES BLOCS SANITAIRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DE MANIÈRE ACCESSIBLE.

9

ESSAIS DE PRESSION ET NETTOYAGE DE LA TUYAUTERIE

1

TOUTE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DOIT ÊTRE ÉPROUVÉE CONFORMÉMENT AU CODE DE PLOMBERIE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, UN CERTIFICAT D'ESSAI DE PRESSION, DÉTAILLANT LA MÉTHODE UTILISÉE ET LES RÉSULTATS, DATÉ ET SIGNÉ PAR L'EXÉCUTANT DOIT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE.

2

TOUTE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DOIT ÊTRE NETTOYÉE ET LAVÉE APRÈS L'INSTALLATION, DE FAÇON À ENLEVER TOUT DÉPÔT OU SALETÉ QUI PEUT ÊTRE DEMEURÉ DANS LES TUYAUX. UN FORMULAIRE DE NETTOYAGE, DÉTAILLANT LA MÉTHODE UTILISÉE ET LES RÉSULTATS, DATÉ ET SIGNÉ PAR L'EXÉCUTANT, DOIT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE

220.7 DRAINAGE DES COMPOSANTES DE VENTILATION

1

L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER AU RACCORDEMENT DE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE AVEC SIPHON DE COURSE DU POINT DE RACCORDEMENT DU BASSIN DE DRAINAGE JUSQU'AU DRAIN LE PLUS PRÈS POUR LES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS :

1

ÉCHANGEUR D'AIR ECM1;

220.8 ISOLATION THERMIQUE

1

L'ISOLATION THERMIQUE DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE PAR DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS DANS CE DOMAINE (SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE/CHAUFFAGE).

2

TUYAUTERIE D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE

1

TOUS LES TUYAUX, JUSQU'AUX APPAREILS DE PLOMBERIE, SONT ISOLÉS AVEC DE L'ISOLANT RIGIDE DE FIBRE DE VERRE. RECOUVRIR L'ISOLANT THERMIQUE AVEC UNE FINITION EN PVC BLANC AVEC JOINTS COLLÉS AUX ENDRITS DISSIMULÉS ET APPARENTS (PARTOUT SUR TOUTES LES LONGUEURS).

2

EAU FROIDE :

1

25 MM (1") ET MOINS : 13 MM (1/2") D'ISOLANT;

PLUS DE 25 MM (1") : 25 MM (1") D'ISOLANT.

3

EAU CHAUDE :

1

50 MM (2") ET MOINS : 25 MM (1") D'ISOLANT;

PLUS DE 63 MM (2 1/2") : 38 MM (1 1/2") D'ISOLANT.

PLAN CLÉ
1:750

DIAMÈTRE TUYAUTERIE À L'APPAREIL				
DESCRIPTION APPAREIL	EAU FROIDE	EAU CHAUDE	DRAIN	ÉVENT
TOILETTE	1"	-	4"	***
TOILETTE	1"	-	3"	***
LAVABO	½"	½"	1½"	1½"
URINOIR	¾"	-	2" ***	1½"
DOUCHE	½"	½"	2"	1½"OU ***
BAIGNOIRE	½"	½"	1½"	1½"OU ***
FONTAINE	½"	-	1½" *	1½"
ÉVIER	½"	½"	1½"	1½"
CUIVRE D'ENTRETIEN	½"	½"	1½"	1½"
ÉVIER D'ENTRETIEN	½"	½"	3"	***
DRAIN	-	-	3" **	-
DRAIN	-	-	4" **	-
REMARQUES:				
* APPAREIL AVEC SIPHON DE 1½".				
** DRAIN MUNI D'UN DISPOSITIF ANTI-ODEUR, TEL QUE "TRAP GUARD" (SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ)				
*** VENTILÉ À PARTIR D'UN AUTRE APPAREIL.				
**** TUYAUTERIE DE CUIVRE INTERDITE POUR RENVOI D'URINOIR.				

APPAREILS DE PLOMBERIE

IDENTIFICATION	DESCRIPTION	MARQUE	MODÈLE	ALIMENTATION	ACCESSOIRES/REMARQUE
CA1	CABINET D'AISANCE AVEC ROBINET DE CHASSE MANUEL, ÉVACUATION AU PLANCHER	AMERICAN STANDARD	MADERA FLOWISE #3451001	E.F. (1"Ø)	- ROBINETTERIE MANUELLE AMERICAN STANDARD, MODÈLE 6047.121.002 (4.8L) - SIÈGE DE COULEUR BLANC, ALLONGÉ, OUVERT À L'AVANT CENTOCO, MODÈLE 500STSC-001
CA2	CABINET D'AISANCE AVEC ROBINET DE CHASSE MANUEL, ÉVACUATION AU PLANCHER (POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE)	AMERICAN STANDARD	MADERA FLOWISE 3461.001	E.F. (1"Ø)	- ROBINETTERIE MANUELLE AMERICAN STANDARD, MODÈLE 6047.122.002 (4.8L) - SIÈGE DE COULEUR BLANC, ALLONGÉ, OUVERT À L'AVANT CENTOCO, MODÈLE 500STSC-001 - APPUI-DOS ASI, MODÈLE 3777-T1-8
D1	ROBINETTERIE DE DOUCHE	LEONARD	4500-LR	E.F./E.C. (1/2"Ø)	- MITIGEUR À PRESSION ÉQUILIBRÉE AVEC PISTON D'ÉQUILIBRAGE, LIMITEUR DE HAUTE TEMPÉRATURE RÉGLABLE - POINTE DE DOUCHE EN LAITON CHROMÉ, JET FIXE À L'ÉPREUVE DU VANDALISME AVEC ANGLE DE 30°, DÉBIT DE 5.7 L/min (1.5 guspm)
D2	ROBINETTERIE DE DOUCHE (POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE)	LEONARD	7600-62003-1.5-72	E.F./E.C. (1/2"Ø)	- MITIGEUR THERMOSTATIQUE ENCASTRÉ, TEMPÉRATURE RÉGLABLE FIXE EN USINE À 43°C - DOUCHETTE À BOUTON-POUSSOIR, DÉBIT DE 5.7L/min, MONTÉE SUR UNE BARRE D'APPUI VERTICALE DE 914mm (36po)
DP1	DRAIN DE PLANCHER	WATTS	FD-200-A	N/A	CLAPET ANTI-GAZ SÛRE SEAL, MODÈLE SS3009V (3"Ø)
DP2	DRAIN DE PLANCHER (POUR DOUCHE INDIVIDUELLE)	BLÜCHER	BWC-130	N/A	- ACIER INOXYDABLE 304 - DIMENSION 55mm x 732mm - GRILLE MODÈLE "VIENNE" - DRAIN CENTRE
DP3	DRAIN DE PLANCHER (POUR DOUCHE ACCESSIBLE)	BLÜCHER	BWC-148	N/A	- ACIER INOXYDABLE 304 - DIMENSION 55mm x 1189mm - GRILLE MODÈLE "VIENNE" - DRAIN CENTRE
E1	ÉVIER SIMPLE DE COMPTOIR (INSTALLATION SOUS PLAN)	ELKAY	ECTRU17179T-LK35	E.F./E.C. (1/2"Ø)	- ACIER INOX. NUANCE 304, CALIBRE 18, FINI SATINÉ - ROBINETTERIE À MONOCOMMANDE ELKAY, MODÈLE LKAV3032CR (6.8 L/min) - ROBINET D'ARRÊT ZURN, MODÈLE ZH8824XL-LRLKQ-PC-8860-12-SS (2) - SIPHON ZURN, MODÈLE Z8702-98D-PC
F1	FONTAINE À BOIRE NON RÉFRIGÉRÉ ET REMPLISSEUR DE BOUTEILLE	ELKAY	LMABFDWSS-LZWSRX_MECH	E.F. (1/2"Ø)	- FONTAINE MODÈLE À ACCÈS SANS OBSTACLE ENTièrement MÉCANIQUE, TEMPÉRATURE AMBIANTE, BUSETTE (GICLEUR) AVEC GARDE SANITAIRE FLEXI-GUARD. - REPLISSEUR DE BOUTEILLE MÉCANIQUE, TEMPÉRATURE AMBIANTE. - SIPHON ZURN MODÈLE Z8700-S-PC-SD SIPHON (1 1/4"Ø) - PRÉVOIR DE FOURNIR ET INSTALLER LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION AVEC ROBINET D'ARRÊT. - BÂTI-PORTEUR DISSIMULÉ ZURN MODÈLE Z1229JLMABFDWSS-LZWSRX_MECH (PAS NÉCESSAIRE SI MUR DE BLOCS)
L1	LAVABO DE COMPTOIR	INCLUS EN ÉBÉNISTERIE (VOIR ARCHITECTURE)		E.F./E.C. (1/2"Ø)	- ROBINETTERIE TEMPORISÉE, CHROMÉ, JET LAMINAIRE (1.9 L/min) CHICAGO FAUCETS, MODÈLE 3500-4E2805ABCP - ROBINET D'ARRÊT BRASS CRAFT, MODÈLE SSR19 (2) - MÉLANGEUR THERMOSTATIQUE ZURN, MODÈLE ZW1070XL - BONDE ZURN, MODÈLE Z8743-PC - SIPHON ZURN, MODÈLE Z8700-8BD-PC
L2	LAVABO DE COMPTOIR (POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE)	INCLUS EN ÉBÉNISTERIE (VOIR ARCHITECTURE)		E.F./E.C. (1/2"Ø)	- ROBINETTERIE TEMPORISÉE, CHROMÉ, JET LAMINAIRE (1.9 L/min) CHICAGO FAUCETS, MODÈLE 3500-4E2805ABCP - ROBINET D'ARRÊT BRASS CRAFT, MODÈLE SSR19 (2) - MÉLANGEUR THERMOSTATIQUE ZURN, MODÈLE ZW1070XL - BONDE DÉSAXÉE ZURN, MODÈLE Z8746-PC - SIPHON ZURN, MODÈLE Z8700-8BD-PC - ENSEMBLE DE PROTECTEURS ISOLANTS THERMIQUES ZURN, MODÈLE Z8946-3-NT
EX1	CABINET SEMI-ENCASTRÉ AVEC EXTINCTEUR	NATIONAL FIRE EQUIPMENT	CS-950-1	N/A	EXTINCTEUR STRIKE FIRST, MODÈLE WBDL-ABC (10LB)

DISCIPLINE PARTENAIRE 1

1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDIQUÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par

Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

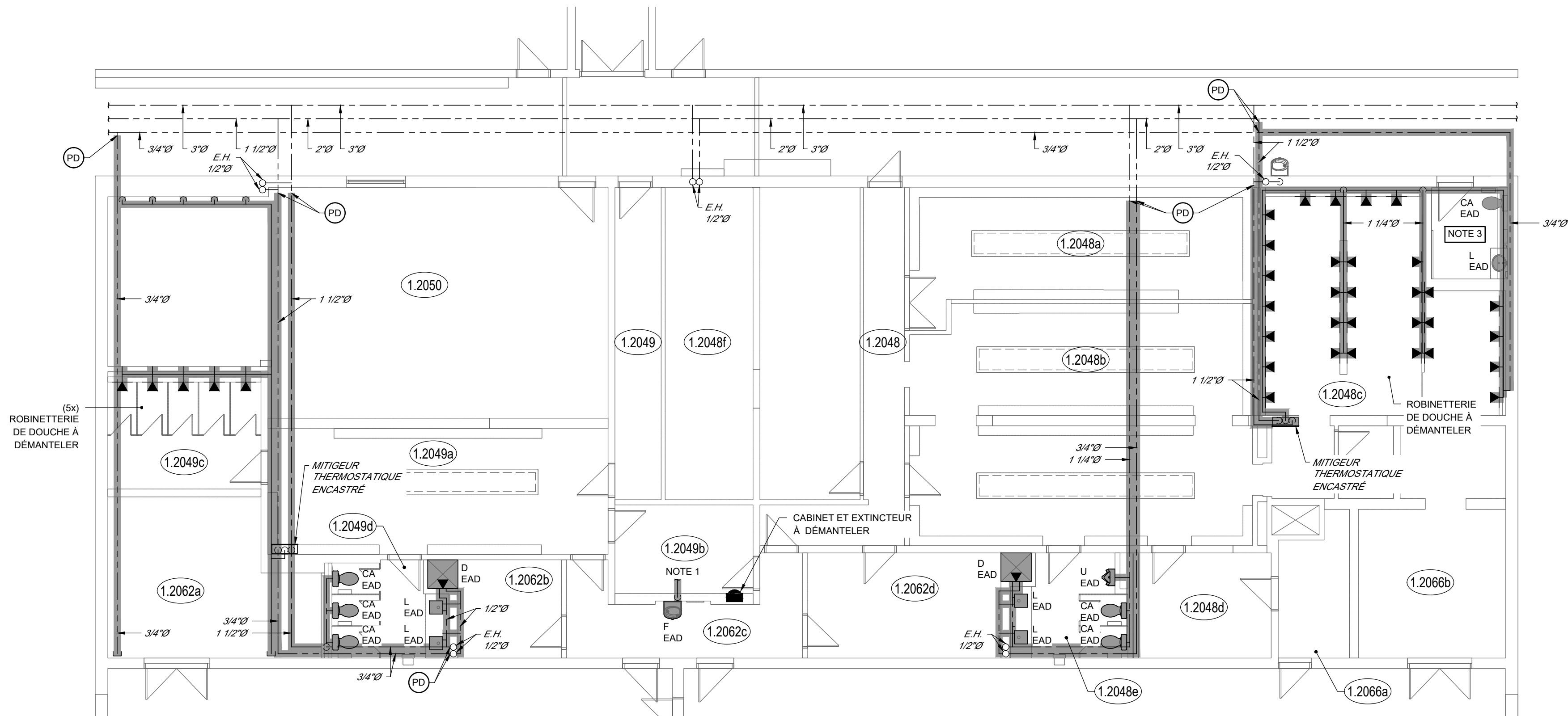
Titre :
MÉCANIQUE / PLOMBERIE
DEVIS, PLAN CLÉ ET TABLEAUX

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : .	Échelle : COMME INDiqué
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique : .	VAL-26000828-A0-M400
Feuille no : .	

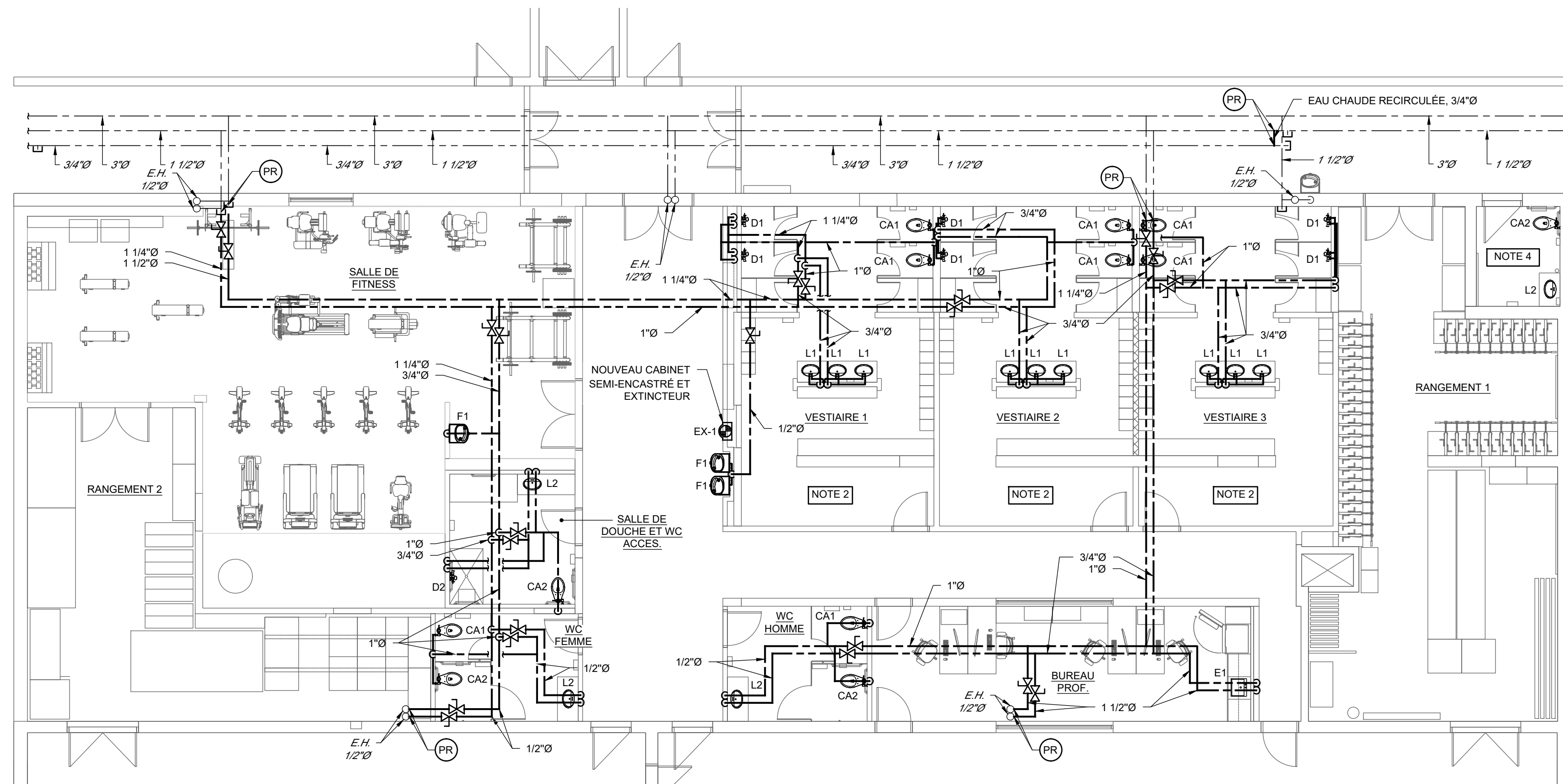
M400

25 septembre 2026 13:09:44 MEL/SEC

1 page



1 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE - DÉMOLITION
M401 1:100



2 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE - CONSTRUCTION
M401 1:100

NOTES PARTICULIÈRES

1. PRÉVOIR 30pi DE CONDUITE À DÉMANTELER À PARTIR DE CE POINT.
2. PRÉVOIR DES TRAPPES D'ACCÈS DE COULEUR NOIRE AU PLAFOND DANS LES VESTIAIRES.
3. CONSERVER LES SERVICES D'EAU FROIDE ET CHAUDE DES APPAREILS SANITAIRES À DÉMANTELER.
4. SE RACCORDER AUX SERVICES D'EAU FROIDE ET CHAUDE EXISTANTS.

exp.

SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
• INGÉNIERIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / PLOMBERIE
VUE EN PLAN NIVEAU 1
ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale : 2026-05-11
Vérifié par : .	Échelle : 1 : 100
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique : .	VAL-26000828-A0-M400
Feuille no : .	

M401

DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

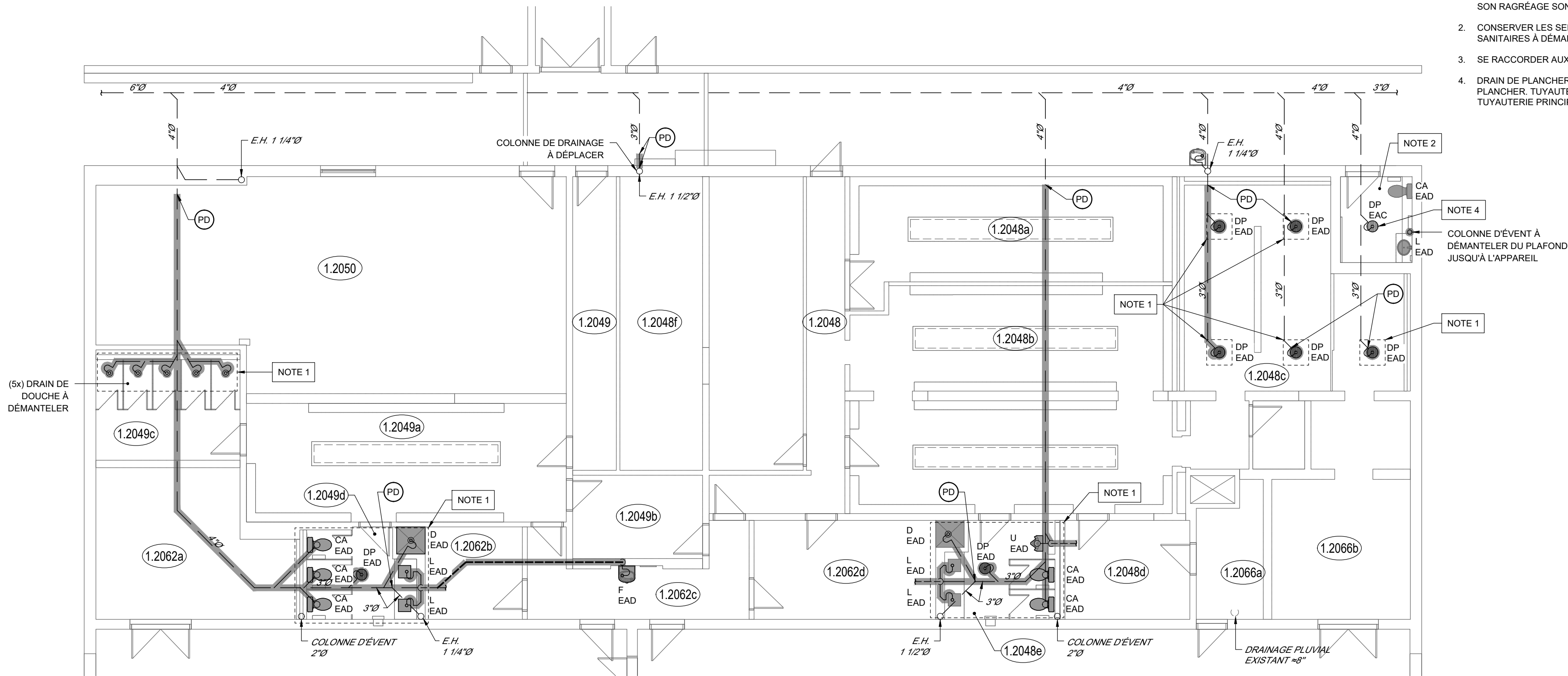
projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / PLOMBERIE
VUE EN PLAN NIVEAU 1
DRAINAGE
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

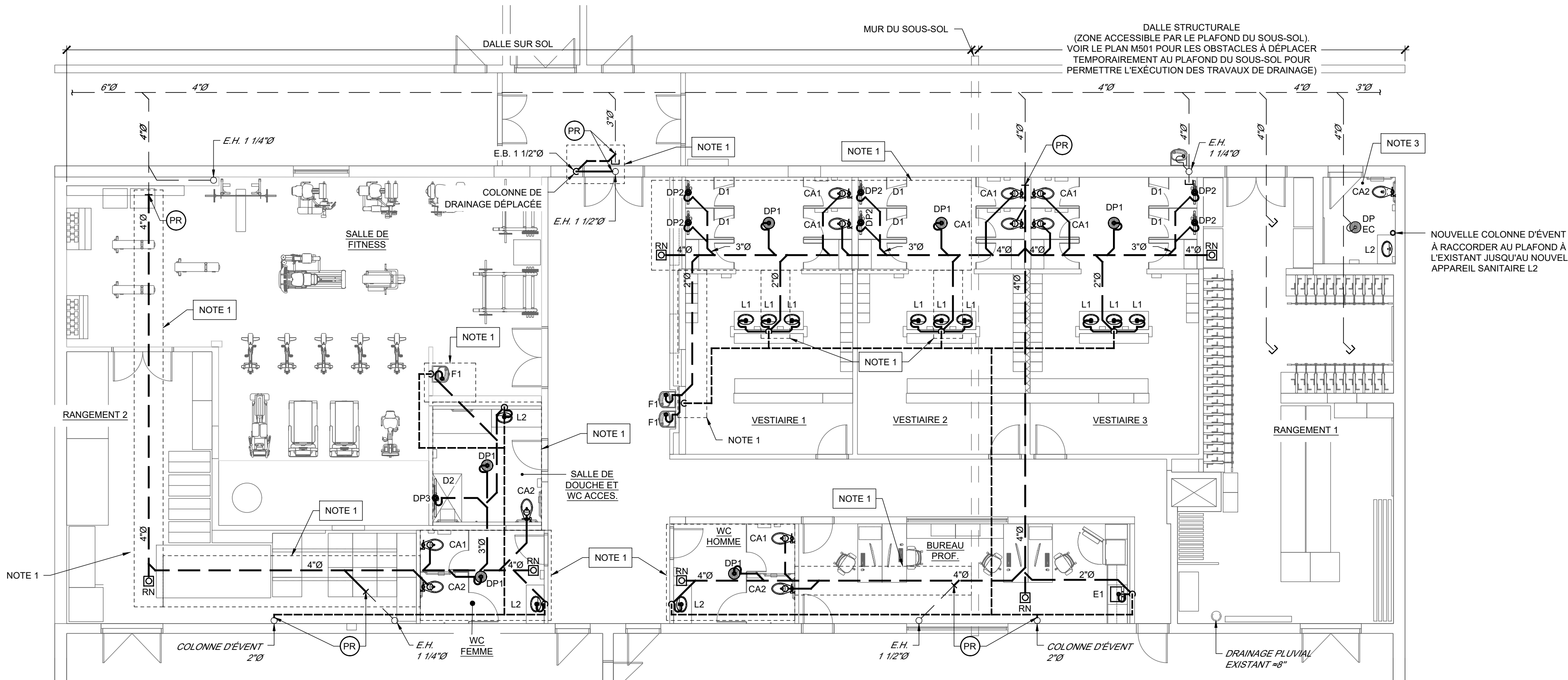
Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : .	Échelle : 1 : 100
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique : .	VAL-26000828-A0-M402
Feuille no : .	

NOTES PARTICULIÈRES

1. ZONE DE DALLE À OUVRIR ET À RAGRÉER AFIN DE PERMETTRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE. OBTURATION DE FAÇON ÉTANCHE DES CONDUITES SOUS DALLE ABANDONNÉES. L'OUVERTURE DE LA DALLE ET SON RAGRÉAGE SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
2. CONSERVER LES SERVICES DE DRAINAGE ET D'ÉVENT DES APPAREILS SANITAIRES À DÉMANTELER.
3. SE RACCORDER AUX SERVICES DE DRAINAGE ET D'ÉVENT EXISTANTS.
4. DRAIN DE PLANCHER À CONSERVER. REMPLACER QUE LA GRILLE AU PLANCHER. TUYAUTERIE DE DRAINAGE À FAIRE NETTOYER JUSQU'À LA TUYAUTERIE PRINCIPALE SUR LEQUEL IL S'Y RACCORDE.



3 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - DRAINAGE - DÉMOLITION
M402 1:100



4 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - DRAINAGE - CONSTRUCTION
M402 1:100

230.
- CHAUFFAGE
- 230.1
- GÉNÉRALITÉS
- 1
- LES SECTIONS 100 « CONDITIONS GÉNÉRALES » ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ » S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION.
- 2
- SE COORDONNER AVEC LES PLANS DE STRUCTURE ET D'ARCHITECTURE, ET AVEC L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION POUR L'EMPLACEMENT DES CONDUITES AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT.
- 230.2
- TUYAUTERIE, ROBINETS ET ACCESSOIRES RÉSEAU HYDRONIQUE
- 1
- SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX « TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES RÉSEAUX HYDRONIQUES (ACIER NOIR - SOUDÉS) » ET « TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES RÉSEAUX HYDRONIQUES (ACIER NOIR - RAINURÉS) ».

- 230.3
- INSTALLATION TUYAUTERIE
- 1
- TOUS LES TUYAUX SONT ALÉSÉS APRÈS AVOIR ÉTÉ COUPÉS ET L'INTÉRIEUR EST LIBÉRÉ DES LIMAILLES OU AUTRES OBSTRUCTIONS AVANT LEUR INSTALLATION. ILS SONT INSTALLÉS DE FAÇON À POUVOIR ÊTRE DÉMONTÉS FACILEMENT ET LES CHANGEMENTS DE DIAMÈTRE DOIVENT ÊTRE ASSURÉS PAR DES RÉDUITS EXCENTRIQUES DE FAÇON À PRÉVENIR LES POCHES D'AIR OU DE CONDENSATION.
- 2
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE SOIN DE L'EXPANSION DES TUYAUX PAR L'EMPLOI DE JOINTS D'EXPANSION, D'ANCRAGES, DE COUDEES OU AUTRES MÉTHODES APPROUVÉES, ET EN S'ASSURANT QUE LA TUYAUTERIE EST LIBRE DANS LA STRUCTURE, LA MAÇONNERIE, ETC. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LA COORDINATION DES ANCRAGES PARASISMQUES AFIN DE NE PAS NUIRE À L'EXPANSION DE LA TUYAUTERIE.
- 3
- INSTALLER DES RÉDUCTEURS PARTOUT OÙ LE RACCORDEMENT À L'ÉQUIPEMENT ET LA DIMENSION DE TUYAU SONT DIFFÉRENTS.
- 4
- INSTALLER DES PURGEURS D'AIR À TOUS LES POINTS HAUTS AFIN DE PERMETTRE DE PURGER L'AIR DU RÉSEAU LORS DU REMPLISSAGE.
- 5
- PENTE REQUISE

- 1
- EAU CHAUDE DE CHAUFFAGE:
- 1
- MÂITRES CONDUITS :
- 1
- PENTE DE 0,15 % ASCENDANTE DANS LE SENS DE L'ÉCOULEMENT POUR LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION, ET PENTE DESCENDANTE DANS LE SENS DE L'ÉCOULEMENT POUR LA TUYAUTERIE DE RETOUR.
- 2
- BRANCHEMENTS :
- 1
- PENTE DE 1 % AVEC ESPACEMENT D'AU MOINS 1 M (40") ENTRE DEUX BRANCHEMENTS SUR LE MÂITRE CONDUIT, PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE.
- 3
- LA PENTE DANS LES CONDUITES DOIT PERMETTRE L'ÉCOULEMENT GRAVITAIRE DE L'EAU LORS DE LA VIDANGE DU RÉSEAU.

- 230.4
- INSTALLATION ROBINETS
- 1
- DES ROBINETS SONT INSTALLÉS À TOUS LES ENDOITS MONTRÉS AUX PLANS ET PARTOUT OÙ NÉCESSAIRES POUR LA BONNE OPÉRATION DU SYSTÈME ET POUR ISOLER LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS.
- 2
- DES ROBINETS D'ARRÊT OU AUTRES SONT INSTALLÉS SUR TOUS LES EMBRANCHEMENTS AUSSI PRÈS QUE POSSIBLE DES MÂITRES TUYAUX, QUE CE SOIT OU NON MONTRÉ AUX PLANS. ILS DOIVENT ÊTRE DANS UN ENDOIT ACCESSIBLE.

- 230.5
- RACCORDS ET JOINTS
- 1
- INSTALLER TOUTES LES UNIONS ET BRIDES REQUISES POUR POUVOIR DÉMONTÉ FACILEMENT LA TUYAUTERIE ET LES APPAREILS SANS AVOIR À DÉFAIRE LA TUYAUTERIE.
- 1
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET POSER DES UNIONS À TOUS LES ENDOITS OÙ IL EST NÉCESSAIRE D'ENLEVER DE L'ÉQUIPEMENT, DES APPAREILS, DES ROBINETS, TAMIS, ETC., POUR EFFECTUER DES MODIFICATIONS. LES UNIONS DE 50 MM (2") SONT VISSEES. LES UNIONS DE PLUS DE 63 MM (2½") SONT À BRIDES À FACE PLANE.
- 2
- INSTALLER DES UNIONS/BRIDES DIÉLECTRIQUES LÀ OÙ DEUX MÉTAUX DISSIMILAIRES SONT JOINTS (COUVRE FERREUX OU ACIER INOXYDABLE FERREUX), DANS LE CAS D'UNE CONNEXION COUVRE FERREUX, UN ÉLÉMENT EN BRONZE DE DIMENSION DE MOINS DE 150 MM DE LONGUEUR (COMME UN ROBINET) NE PEUT ÊTRE UTILISÉ EN SUBSTITUT D'UN JOINT DIÉLECTRIQUE.

- 3
- LES JOINTS SOUDÉS DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR UN SOUDEUR AYANT SES CARTES DE COMPÉTENCE. LES SOUDURES DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA NORME CSA W59-1948, ET DE LA NORME CSA W47.
- 4
- JOINTS DE DILATATION :
- 1
- LORSQUE DES JOINTS DE DILATATION SUR LES TUYAUX SONT DE TYPE À SOUFFLETS, ILS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS À L'USINE À UNE PRESSION MINIMALE DE 2 070 KPA (300 LB/PO²). LA COMPRESSION MINIMALE DES JOINTS EST DE 50 MM (2"), TEL QUE FABRIQUÉ PAR FLEXONICS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- 2
- DE CHAQUE CÔTÉ DES JOINTS DE DILATATION, L'ENTREPRENEUR DOIT POSER DES GUIDES ANCRÉS À LA STRUCTURE. DEUX GUIDES DE CHAQUE CÔTÉ DU JOINT AU MINIMUM DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS. LE NOMBRE ET L'EMPLACEMENT DES GUIDES SONT TEL QUE RECOMMANDE PAR LE MANUFACTURIER ET TEL QUE FABRIQUÉ PAR FLEXONICS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 230.6
- ÉPREUVES
- 1
- L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR, PAR ÉCRIT, AU MOINS 48 HEURES AVANT DE PROCÉDER POUR QU'IL PUISSE Y ASSISTER.
- 2
- LORSQUE LES TRAVAUX SONT TERMINÉS, C'EST-À-DIRE LORSQUE LES POMPES ET AUTRES APPAREILS ONT ÉTÉ INSTALLÉS ET RACCORDÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT METTRE LES SYSTÈMES EN MARCHÉ.
- 3
- L'AJUSTEMENT FINAL SUR LES SYSTÈMES DOIT ÊTRE FAIT DURANT LA SAISON QUI SUIV L'INSTALLATION DE CES SYSTÈMES.
- 4
- LORSQUE LE BÂTIMENT EST OCCUPÉ, L'ENTREPRENEUR, EN COLLABORATION AVEC LE MANUFACTURIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE, FAIT DES ÉPREUVES ET AJUSTE LES DIVERS APPAREILS DE FAÇON QUE TOUS LES SYSTÈMES OPÈRENT ADEQUATEMENT, DANS TOUTES LES CONDITIONS, DANS L'ANNÉE QUI SUIV. LES SYSTÈMES SONT DE NOUVEAU VÉRIFIÉS ET AJUSTÉS, ET TOUT CE CI FAIT PARTIE DE CE CONTRAT. SI DES ÉPREUVES ADDITIONNELLES ÉTAIENT DEMANDÉES OU REQUISES, ELLES DOIVENT ÊTRE FAITES PAR L'ENTREPRENEUR, ET CE, À SES FRAIS.
- 5
- L'AJUSTEMENT DES POMPES FAIT PARTIE DE CES ÉPREUVES ET L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LES CHANGEMENTS QUI PEUVENT ÊTRE REQUIS OU DEMANDÉS PAR LES INGÉNIEURS.
- 6
- TOUTE LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE ENTièrement ÉPROUVÉE EN PRÉSENCE DES INGÉNIEURS AVANT D'ÊTRE RECOUVERTE OU CACHÉE. L'ISOLANT NE SERA PAS TOLÉRÉ. L'ÉPREUVE DOIT ÊTRE FAITE TEL QU'INDIQUE CI-APRÈS.

- 1
- TOUTE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DOIT SUPPORTER, SANS FUITE, UNE PRESSION DE 1 035 KPA (150 LB/PO²) POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS DEUX HEURES ET UNE PRESSION D'UNE FOIS ET DEMIE LA PRESSION D'OPÉRATION LORSQUE CELLE-CI EST SUPÉRIEURE À 690 KPA (100 LB/PO²).
- 2
- NUTILISER QUE DE L'EAU FROIDE POTABLE POUR CES ÉPREUVES.
- 3
- DURANT LES ESSAIS DE PRESSION, L'ENTREPRENEUR DOIT ENLEVER DU SYSTÈME LES APPAREILS QUI NE PEUVENT SUPPORTER CETTE PRESSION.
- 4
- TOUTES LES FUITES SONT RENDUES ÉTANCHES. LE TUYAU OU AUTRE ÉQUIPEMENT EST ENLEVÉ, CORRIGÉ ET REMIS EN PLACE, ET L'ÉPREUVE RECOMMENCÉE JUSQU'À CE QUE DES RÉSULTATS SATISFAISANTS SOIENT OBTENUS. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE, À SES FRAIS, TOUTES LES AUTRES ÉPREUVES QUI PEUVENT ÊTRE REQUISES PAR LES AUTORITÉS.

- 7
- TOUT LE MATÉRIEL, L'ÉQUIPEMENT ET LA MAIN-D'OEUVRE NÉCESSAIRES POUR FAIRE LES ÉPREUVES, À LA SATISFACTION DES INGÉNIEURS, SONT FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR, ET CE, À SES FRAIS.
- 8
- REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UN RAPPORT D'ESSAI DE PRESSION, DÉCRIVANT LA MÉTHODE UTILISÉE, LES RÉSULTATS, DATE ET SIGNÉ PAR L'EXÉCUTANT.
- 230.7
- ACCESSOIRES SUR LA TUYAUTERIE DES RÉSEAUX HYDRONIQUES

- 1
- PURGEURS D'AIR
- 1
- PURGEURS D'AIR MANUELS :
- 1
- MODÈLE N° 4 V DE BELL & GOSSETT, WATTS DUOVENT, AVEC FENTE POUR TOURNEVIS, PRESSION DE FONCTIONNEMENT DE 0 À 1 035 KPA (0 À 150 LB/PO²).
- 2
- INSTALLATION
- 1
- DES PURGEURS D'AIR SONT PRÉVUS SUR LA TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE À TOUS LES POINTS HAUTS, SERPENTINS, RADIATEURS ET PARTOUT OÙ NÉCESSAIRE POUR L'ÉLIMINATION DE L'AIR.

- 2
- ROBINETS DE BALANCEMENT
- 1
- FOURNIR, INSTALLER SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER LÀ OÙ MONTRÉ AUX PLANS, DES ROBINETS D'ÉQUILIBRAGE, COMPLETS AVEC CONNECTEURS POUR RACCORDEMENT À UN LECTEUR DE PRESSION DIFFÉRENTIELLE AVEC ÉCHELLE DE CONVERSION EN DÉBIT. LES CONNECTEURS SONT MUNIS DE VANNES À FERMETURE ÉTANCHE.
- 2
- LES ROBINETS SONT DE TYPE À SOUPELLE ET TOUTES LES PIÈCES DE MÉTAL SONT FABRIQUÉES D'ALLIAGE DE COUVRE NON FERREUX ET NON POREUX.
- 3
- LES ROBINETS DOIVENT PERMETTRE UNE JUSTE MESURE DE DÉBIT ET UN BALANCEMENT PRÉCIS DU RÉSEAU TOUT EN PERMETTANT DE L'UTILISER COMME ROBINET DE FERMETURE.
- 4
- LA MANETTE D'AJUSTEMENT DU ROBINET EST DU TYPE VERNIER AVEC QUATRE FOIS 360° DE ROTATION D'UN EXTREME À L'AUTRE.
- 5
- RESPECTER LES DISTANCES RECTILIGNES DU MANUFACTURIER.
- 6
- ROBINETS DE BALANCEMENT DE MARQUE TOUR AND ANDERSON (TA).
- 7
- SÉLECTIONNER LES ROBINETS DE BALANCEMENT EN FONCTION DES TABLES DE SÉLECTION DU FABRICANT, ET NON EN FONCTION DU DIAMÈTRE DE TUYAUTERIE INDIQUÉ AU PLAN.

- 3
- THERMOMÈTRES
- 1
- LES THERMOMÈTRES SONT DU TYPE À TIGE À ENVELOPPE PROTECTRICE AVEC PUIXS SÉPARABLE. LES THERMOMÈTRES ONT UNE LONGUEUR DE 225 MM (9"). L'ÉCHELLE EST CHOISIE DANS CHAQUE CAS POUR AVOIR UNE LECTURE DANS LE MILIEU DE LA BANDE GRADUÉE. QUALITÉ REQUISE : THERICOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DE VERRE AVEC BULBE AU MERCURE. ILS SONT DU TYPE AJUSTABLE DANS UN PUIXS THERMOMÉTRIQUE DANS TOUS LES CAS.

- 230.8
- VIDANGE ET REMPLISSAGE DE RÉSEAU DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE
- 1
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LA VIDANGE ET LE REMPLISSAGE DU RÉSEAU EXISTANT AFIN D'EFFECTUER SES TRAVAUX. LORS DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU EXISTANT, L'ENTREPRENEUR DOIT LIMITER À 24 HEURES L'INTERVALLE ENTRE LA VIDANGE ET LE REMPLISSAGE DU RÉSEAU EXISTANT.
- 2
- L'ENTREPRENEUR DOIT VIDER LE RÉSEAU EXISTANT, PARTIELLEMENT SI DES ROBINETS D'ISOLEMENT LE PERMETTENT (NE PAS TENIR POUR ACQUIS QUE LES ROBINETS EXISTANTS SONT FONCTIONNELS ET ÉTANCHES), OU COMPLÈTEMENT SI NÉCESSAIRE. PRÉVOIR UNE JOURNÉE COMPLÈTE DE 8 HEURES POUR CE TRAVAIL.
- 3
- SUITE AU REMPLISSAGE DU RÉSEAU, PURGER L'AIR DANS TOUTES LES CONDUITES ET VÉRIFIER SI DES FUITES D'EAU SONT PRÉSENTES PARTOUT SUR LE RÉSEAU (NOUVELLES SECTIONS ET SECTIONS EXISTANTES). FAIRE 2 PASSÉS COMPLETES DE PURGE D'AIR ET DE VÉRIFICATION DE FUITES. RÉPARER UNE AUTRE PASSÉE 24 HEURES PLUS TÂRD (3 AU TOTAL). AVISER LE PROPRIÉTAIRE IMMÉDIATEMENT SI DES FUITES SONT DÉTECTÉES DANS LES SECTIONS EXISTANTES DU RÉSEAU. PRÉVOIR 2 JOURNÉES COMPLÈTES POUR CE TRAVAIL (16 HEURES).

- 230.9
- NETTOYAGE
- 1
- POUR LE NETTOYAGE DES TUYAUTERIES DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE AVANT LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS, PROCÉDER AU NETTOYAGE DE LA TUYAUTERIE NEUVE À L'AIDE DE PRODUITS CHIMIQUES RECOMMANDÉS PAR LE FOURNISSEUR DE TRAITEMENT, SELON LA MÉTHODE RECOMMANDÉE PAR CE DERNIER (LA CONTENANCE DE LA TUYAUTERIE EST DONNÉE AU FOURNISSEUR PAR L'ENTREPRENEUR).
- 2
- LE NETTOYAGE EST EFFECTUÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN CHAUFFAGE SOUS LES RECOMMANDATIONS DU REPRESENTANT DU FOURNISSEUR DE TRAITEMENT, SELON LA MÉTHODE RECOMMANDÉE PAR CE DERNIER (LA CONTENANCE DE LA TUYAUTERIE EST DONNÉE AU FOURNISSEUR PAR L'ENTREPRENEUR).
- 3
- LES PRODUITS DE NETTOYAGE DE LA TUYAUTERIE UTILISÉS DOIVENT POSSÉDER LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
- 1
- ACTION DE NETTOYAGE RAPIDE;
- 2
- PH PEU ÉLEVÉ NE NÉCESSITANT AUCUNE NEUTRALISATION;
- 3
- FORMULE PEU MOUSSANTE À TOUTE TEMPÉRATURE;
- 4
- CONTIENT UN INHIBITEUR DE CORROSION POUR LA PROTECTION DES SURFACES DURANT LE NETTOYAGE;
- 5
- CONÇUS POUR UNE UTILISATION SUR LA PLUPART DES MÉTAUX INCLUANT L'ALUMINIUM;
- 6
- EXEMPT DE PHOSPHATE;
- 7
- BIODÉGRADABLE;
- 8
- CONTIENT UN TRACÉUR FLUORESCENT AFIN D'EN ÉVALUER LA CONCENTRATION;
- 9
- INOFFENSIF POUR LES ÉQUIPEMENTS.
- 4
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR AU MANUFACTURIER LE VOLUME DE LA TUYAUTERIE ET DES APPAREILS À NETTOYER LORS DE L'APPEL D'OFFRES AFIN QU'IL PUISSE FOURNIR LA BONNE QUANTITÉ DE PRODUITS.

- 5
- LORS DU NETTOYAGE, DES ÉCHANTILLONS DOIVENT ÊTRE PRÉLEVÉS ET ANALYSÉS PAR LE FOURNISSEUR DE TRAITEMENT CHIMIQUE AFIN DE VALIDER LES POINTS SUIVANTS :
- 1
- CONCENTRATION DES PRODUITS APPROPRIÉE LORS DE LA CIRCULATION DANS LE RÉSEAU;
- 2
- PRÉSENCE DE PRODUITS DANS L'EAU DE RINÇAGE FINAL.
- 6
- LE FOURNISSEUR DU NETTOYEUR DOIT CONFIRMER À L'ENTREPRENEUR LES ACTIONS À PRENDRE EN FONCTION DES RÉSULTATS D'ANALYSES.
- 7
- LES ANALYSES SONT SUIVIES DE RAPPORTS OFFICIELS FAISANT ÉTAT DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS ET DOIVENT ÊTRE TRANSMISES AU PROPRIÉTAIRE.
- 8
- PRODUIT ACCEPTABLE : MAGCARE 320 DE MAGNUS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 230.10
- IDENTIFICATION
- 1
- IDENTIFIER LA NOUVELLE TUYAUTERIE À L'AIDE DE FLÈCHES ET DE LETTRES TELLES QUE FOURNIES PAR BRADY.

- 230.11
- ROBINETS DE CONTRÔLE
- 1
- LE ROBINET DE CONTRÔLE EST FOURNIS PAR LE SOUS-TRAITANT EN CONTRÔLE, MAIS INSTALLÉ PAR LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT.

- 230.12
- PUITS THERMOMÉTRIQUES
- 1
- INSTALLER TOUS LES PUIXS THERMOMÉTRIQUES (3), FOURNIS PAR LE SOUS-TRAITANT EN CONTRÔLE (VOIR PLANS DE CONTRÔLE).

- 230.13
- ÉQUILIBRAGE
- 1
- ÉQUILIBRER LES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DE MANIÈRE QUE LE DÉBIT RÉEL SE SITUE À 5 % PRÈS DU DÉBIT DE CALCUL.
- 2
- SOUMETTRE EN FORMAT ÉLECTRONIQUE PDF DES RAPPORTS D'ÉQUILIBRAGE INDIQUANT :
- 1
- LE DÉBIT EN L/S (GAL. US) À CHAQUE SERPENTIN.
- 2
- LA CHUTE DE PRESSION EN KPA (PO H2O) DANS CHAQUE SERPENTIN.
- 3
- PRÉVOIR LES RACCORDS ET LES PRISES NÉCESSAIRES POUR FAIRE L'ÉQUILIBRAGE.
- 4
- L'ÉQUILIBRAGE DU RÉSEAU EST EFFECTUÉ PAR UNE ENTREPRISE D'ÉQUILIBRAGE INDÉPENDANTE.

- 230.14
- ISOLATION THERMIQUE
- 1
- L'ISOLATION THERMIQUE DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DANS CE DOMAINE (SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE/CHAUFFAGE).
- 2
- INSTALLATION

- 1
- LA NOUVELLE TUYAUTERIE EST ISOLÉE SUR TOUTE SA LONGUEUR AVEC DE LA FIBRE DE VERRE DE FIBERGLASS CANADA LTÉE N° 850, MUNIE D'UNE GAINÉ COUPE-VAPEUR ASJ.
- 2
- L'ISOLANT NE DOIT PAS ÊTRE INSTALLÉ AVANT QUE LES ESSAIS DE PRESSION N'AIENT ÉTÉ FAITS ET ACCEPTÉS PAR L'INGÉNIEUR. LA SURFACE DOIT ÊTRE PROPRE ET EXEMPTÉ D'EAU.
- 3
- TOUS LES TUYAUX, JUSQU' AUX APPAREILS SONT ISOLÉS AVEC DE L'ISOLANT DE FIBRE DE VERRE RIGIDE. RECOUVRIR L'ISOLANT AVEC UNE CHEMISE EN PVC BLANC AVEC JOINTS COLLÉS SUR TOUTE LA LONGUEUR.
- 4
- ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT
- 1
- TUYAUTERIE D'EAU DE CHAUFFAGE (60 À 94 °C)
- 1
- DIAMÈTRE NOMINAL JUSQU'À 25 MM : ÉPAISSEUR DE 25 MM;
- 2
- DIAMÈTRE NOMINAL 32 À 150 MM : ÉPAISSEUR DE 38 MM.

TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES RÉSEAUX HYDRONIQUES (ACIER NOIR - SOUDÉS)					
APPLICATION	DIAMÈTRE		SPÉCIFICATION	DESCRIPTION	MATÉRIAUX ET NORMES
	DE	À			
TUYAUTERIE	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CAL 40	JOINT CONTINU (CW), BOUTS FILETÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 100 mm (4 po.)	CAL 40	JOINT CONTINU (CW) BOUTS CHANFREINÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 125 mm (5 po.)	DN 305 mm (12 po.)	CAL 40	JOINT A ÉLECT. (ERW), BOUTS CHANFREINÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 365 mm (14 po.)	DN 610 mm (24 po.)	CAL 30	JOINT A ÉLECT. (ERW), BOUTS CHANFREINÉS	ACIER NOIR A.53
ASSEMBLAGES	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)		VISSES	
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)		SOUDÉS BOUT À BOUT	SOUDAGE SELON LA SECTION PORTANT SUR LE SOUDAGE
RACCORDS	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	150 lb/PO²	VISSES	FONTES MALLÉABLE A.197
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)	STD	SANS JOINT, BOUTS CHANFREINÉS	ACIER A-234-WPB
BRIDES	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)	ANSI 150 lb/PO²	COLLET ET	ACIER FORGÉ A.105
				A) SAILLANTE DE 1,5 MM (1/16 po.) OU	
				B) SURFACE PLATE (FLAT FACE)	
UNIONS	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	300 lb/PO²	JOINT RODÉ BRONZE À FONTE, VISSE	FONTES MALLÉABLE A.197
BOULONS	VIS ET ECROUS ROBUSTES HEXAGONAUX, SEMI-FINIS				ACIER A.307
GARNITURE	ÉPAISSEUR : 3 MM (1/8 po.) (« FULL FACE »)				EPDM 150 lb/PO²
ACCESSOIRES	DIAMÈTRE		SPÉCIFICATION	DESCRIPTION	
	DE	À			
ROBINETS À SOUPELLE	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 150	KITZ 9, TOYO 221A	
	DN 65 mm (2½ po.)	+	CLASSE 125, 200 CWP	KITZ 76, TOYO 400.	
ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE (1)(2)	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	600 CWP	BILLE ET TIGE EN ACIER INOXYDABLE, CADENASSABLE : KITZ 68AM-LL, TOYO 5041S (EXTENSION SUFFIXE «EL»)	
ROBINETS PAPILLON (2)	DN 13 mm (½ po.)	+	CLASSE 150	« LUG TYPE » MAS L-D-4-S-E-LH(G), KITZ 614TEL(G), POUR 250 PSI CWP : KITZ 613SEL (G)	
ROBINETS DE VIDANGE (3)	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	600 CWP	SOUDE OU VISSE PAR RACCORD BOYAU, CORPS EN BRONZE, BILLE EN LAITON CHROMÉ, CADENASSABLE AVEC BOUCHON ET CHÂNE : KITZ 68C/69C, (OPTION CADENASSABLE SUFFIXE «LL» ET EXTENSION «EL»)	
	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 150	KITZ 29, TOYO 239 (DISCONTINUÉ, À ENLEVER)	
CLAPETS DE RETENUE	DN 13 mm (½ po.)	+	CLASSE 150	TYPE "WAFER" : MOYGR0 W12A-8V	
	DN 65 mm (2½ po.)	+	CLASSE 150	EN FONTE, VISSE, MUELLER 11M	
TAMIS	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 250	EN FONTE, VISSE, MUELLER 11M	
	DN 65 mm (2½ po.)	+	CLASSE 125, 200 CWP	EN FONTE À BRIDES, MUELLER 758	
NOTES PARTICULIÈRES					
1. AVEC LOQUET DE FERMETURE.					
2. ORGANE DE MANŒUVRE POUR TYPE PAPILLON : DN 150 mm (6 po.) ET MOINS À LEVIER, DN 200 mm (8 po.) ET PLUS À ENGRENAGE.					
3. AVEC TIGE ALLONGÉE POUR SATISFAIRE L'ÉPAISSEUR DU CALORIFUGE.					

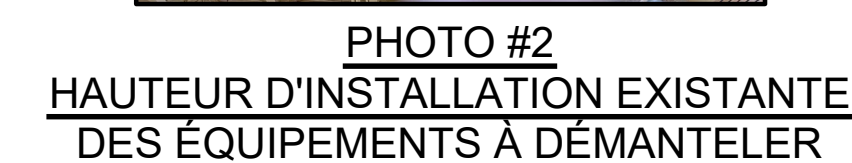
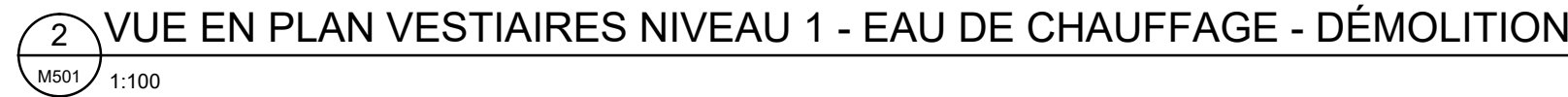
TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES RÉSEAUX HYDRONIQUES (ACIER NOIR - RAINURÉS)					
APPLICATION	DIAMÈTRE		SPÉCIFICATION	DESCRIPTION	MATÉRIAUX ET NORMES
	DE	À			
TUYAUTERIE	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CAL 40	JOINT CONTINU (CW), BOUTS FILETÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 100 mm (4 po.)	CAL 40	JOINT CONTINU (CW) BOUTS RAINURÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 125 mm (5 po.)	DN 305 mm (12 po.)	CAL 40	JOINT A ÉLECT. (ERW), BOUTS RAINURÉS	ACIER NOIR A.53
	DN 365 mm (14 po.)	DN 610 mm (24 po.)	CAL 30	JOINT A ÉLECT. (ERW), BOUTS RAINURÉS	ACIER NOIR A.53
ASSEMBLAGES	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)		VISSES	
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)		RAINURÉS	
RACCORDS	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	150 lb/PO²	VISSES	FONTES MALLÉABLE A.197
	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)	STD	SANS JOINT, BOUTS RAINURÉS	FONTES DUCTILES ASTM A-536
BRIDES	DN 65 mm (2½ po.)	DN 610 mm (24 po.)	ANSI 150 lb/PO²	COLLET ET	
				A) SAILLANTE DE 1,5 MM (1/16 po.) OU	FONTES DUCTILES ASTM A-395/398
				B) SURFACE PLATE (FLAT FACE)	
UNIONS	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	300 lb/PO²	JOINT RODÉ BRONZE À FONTE, VISSE	FONTES MALLÉABLE A.197
BOULONS	VIS ET ECROUS ROBUSTES HEXAGONAUX, SEMI-FINIS				ACIER A.307
GARNITURE	ÉPAISSEUR : 3 MM (1/8 po.) (« FULL FACE »)				EPDM 150 lb/PO²
	POUR JOINT RAINURÉ : FORME EN «C», GRADÉ E				EPDM
ACCESSOIRES	DIAMÈTRE		SPÉCIFICATION	DESCRIPTION	
	DE	À			
ROBINETS À SOUPELLE	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 150	KITZ 9, TOYO 221A	
	DN 65 mm (2½ po.)	+	CLASSE 125, 200 CWP	KITZ 76, TOYO 400	
ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE (1)(2)	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 150, 600 CWP	BILLE ET TIGE EN ACIER INOXYDABLE, CADENASSABLE : KITZ 68AM-LL, TOYO 5041S, (EXTENSION SUFFIXE «EL»)	
ROBINETS PAPILLON (2)	DN 13 mm (½ po.)	+	CLASSE 150	« LUG TYPE » MAS L-D-4-S-E-LH(G), KITZ 614TEL(G), POUR 250 PSI CWP : KITZ 613SEL (G), TYPE « RAINURÉ » : MAS W60-A-ED-GG-S-LL (GO) (300 PSI CWP)	
ROBINETS DE VIDANGE (3)	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	600 CWP	SOUDE OU VISSE PAR RACCORD BOYAU, CORPS EN BRONZE, BILLE EN LAITON CHROMÉ, CADENASSABLE AVEC BOUCHON ET CHÂNE : KITZ 68C/69C, (OPTION CADENASSABLE SUFFIXE «LL» ET EXTENSION SUFFIXE «EL»)	
	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 150	KITZ 29, TOYO 239, (DISCONTINUÉ, À ENLEVER)	
CLAPETS DE RETENUE	DN 13 mm (½ po.)	+	CLASSE 125, RAINURÉ 300CWP	TYPE « WAFER » : MOYGR0 W12A-8V, TYPE « RAINURÉ » : MAS W30-A-RD-GG-X	
	DN 13 mm (½ po.)	DN 50 mm (2 po.)	CLASSE 250	EN FONTE, VISSE, MUELLER 11M	
TAMIS	DN 65 mm (2½ po.)	+	300 CWP	EN FONTE, RAINURÉ, MAS W60-A-YX-GG	
NOTES PARTICULIÈRES					
1. AVEC LOQUET DE FERMETURE.					
2. ORGANE DE MANŒUVRE POUR TYPE PAPILLON : DN 150 mm (6 po.) ET MOINS À LEVIER, DN 200 mm (8 po.) ET PLUS À ENGRENAGE.					
3. AVEC TIGE ALLONGÉE POUR SATISFAIRE L'ÉPAISSEUR DU CALORIFUGE.					



DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054



1. ROBINET DE CONTRÔLE TROIS-VOIES (RT1) FOURNI PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE, INSTALLÉ ET RACCORDE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE.
2. SERPENTIN FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION, RACCORDE EN PLOMBERIE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE.
3. AFIN DE PERMETTRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE DOMESTIQUE (DRAINAGE DES VESTIAIRES), PRÉVOIR DE DÉMANTÉLER TEMPORAIREMENT ET DE RECONSTRUIRE TEL QUEL EXISTANT LES CONDUITES EXISTANTES (AVEC ISOLATION THERMIQUE ET IDENTIFICATION). ASSURER UNE REMISE EN MARCHÉ DES SYSTÈMES SELON LE PLAN IM02 POUR LES CONDUITES DE DRAINAGE À INSTALLER DANS CETTE ZONE.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

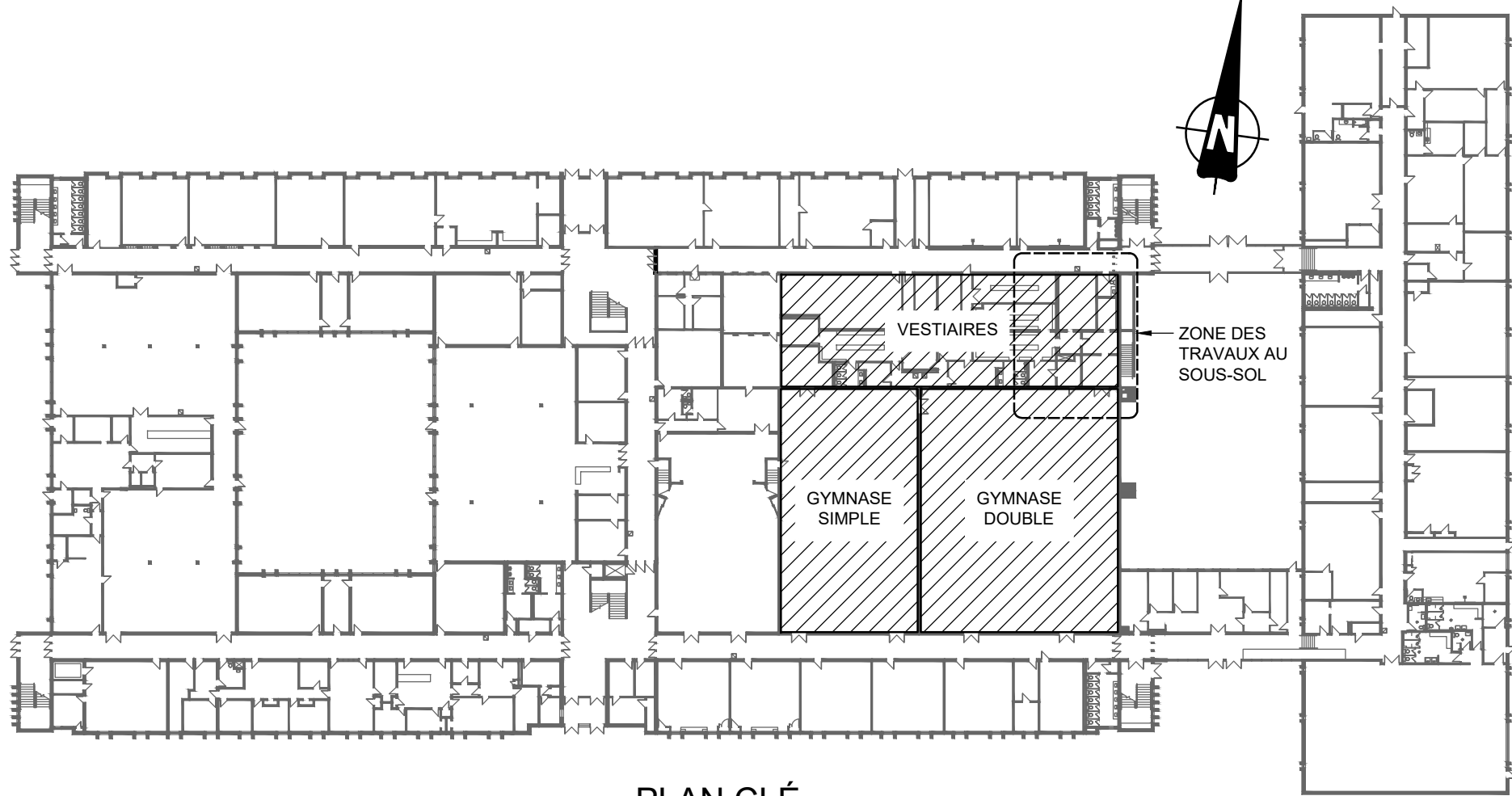
Titre :

MÉCANIQUE / CHAUFFAGE
VUES EN PLAN SOUS-SOL, NIVEAU 1 ET PARTIE
HAUTE DU GYMNASE, EAU DE CHAUFFAGE
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

Préparé par :	Date initiale :
J.S. MELOCHE, ing.	2026-05-11
Vérifié par :	Échelle :
J.S. MELOCHE, ing.	COMME INDiqué
Équipe technique :	Projet no :
M. SÉGUIN	VAL-26000828-A0
Dessiné par :	Révision :
M. SÉGUIN	0
Fichier électronique :	
	VAL-26000828-A0-M500
Feuille no :	

231. VENTILATION
- 231.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX
- 1 LES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION COMPRENNENT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LE RACCORDEMENT, LES ÉPREUVES POUR LE MATÉRIEL, LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUT ACCESSOIRE REQUIS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES.
- 2 LES SECTIONS 100 « CONDITIONS GÉNÉRALES » ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ » S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION.
- 3 LES TRAVAUX DE RÉGULATION AUTOMATIQUE SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 231.2 CONDUITS
- 1 LES CONDUITS D'AIR RECTANGULAIRES ET LES PLÉNOMS SONT CONSTRUITS DE TÔLE D'ACIER GALVANISÉ DE LA MEILLEURE QUALITÉ ET SONT INSTALLÉS SUIVANT LES DONNÉES DE LA DERNIÈRE ÉDITION DU GUIDE ASHRAE OU DE LA SMACNA.
- 2 LES JOINTS FLEXIBLES COMPORTENT DES BANDES DE CUIVRE TRESSÉES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE.
- 3 TOUS LES FERS ANGLES, FERS PLATS ET PIÈCES DE MÉTAL QUI EN FONT PARTIE SONT PEINTS EN ALUMINIUM (GALVICON) PAR L'ENTREPRENEUR DES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION.
- 4 POUR PRÉVENIR LA VIBRATION, LES CONDUITS SONT CASSÉS EN DIAGONALE.
- 5 TOUS LES CONDUITS SONT ÉTANCHÉS À L'AIR ET NE DOIVENT GÉNÉRER AUCUN BRUIT.
- 6 LORSQUE LES CONDUITS DOIVENT PASSER DANS DES ESPACES RESTREINTS ET PEUVENT ÊTRE UNE OBSTRUCTION POUR L'INSTALLATION D'APPAREILS QUI DOIVENT AVOIR PRÉSENCE, L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER LES DIMENSIONS DES CONDUITS EN N'EXCÉDANT PAS UN RATIO DE 3 POUR 1.
- 7 TOUS LES CHANGEMENTS DE DIRECTION OU LES CHANGEMENTS DE DIMENSIONS DE CONDUITS QUI SONT NÉCESSAIRES AFIN DE NE PAS INTERFÉRER AVEC LES AUTRES APPAREILS OU AFIN DE CONSERVER DES HAUTEURS MINIMALES SONT FAITS SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.
- 8 LES CONDUITS RECTANGULAIRES DOIVENT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ, CALIBRE 26 AVEC JOINTS À COULISSEAU POUR CEUX DONT LA PLUS GRANDE DIMENSION VA JUSQU'À 280 MM (11") ET DE CALIBRE 24 AVEC JOINT EN « T » DE 25 MM (1") POUR CEUX DONT LA DIMENSION VA DE 280 MM (11") JUSQU'À 760 MM (30"). DANS TOUTS LES CAS, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR SON STANDARD DE FABRICATION DE CONDUIT POUR APPROBATION.
- 9 LES DISTANCES ENTRE LES SUPPORTS DES CONDUITS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES DE LA SMACNA.
- 10 PRÉVOIR UNE PENTE DES PLÉNOMS VERS L'EXTÉRIEUR POUR ÉGOUTTEMENT DE L'EAU OU VERS UN DRAIN, SI INDIQUÉ.
- 11 LES DIMENSIONS INDICUÉES SUR LES PLANS SONT CELLES DES OUVERTURES LIBRES À L'INTÉRIEUR DES CONDUITS. LORSQU'IL Y A DE L'ISOLATION ACOUSTIQUE, LES DIMENSIONS DU CONDUIT DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉES DE L'ÉPAISSEUR DE L'ISOLANT.
- 12 L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DES CLÉS DE BALANCEMENT ET/OU DES EXTRACTEURS POUR CHACUN DES EMBRANCHEMENTS.
- 13 LES CONDUITS ROUNDS ET RACCORDS SONT DU TYPE SPIRAL, CONFORMES À LA NORME SMACNA.
- 14 LORSQUE LES CONDUITS APPARENTS SONT À PEINTURER (PAR ARCHITECTURE), L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION DOIT PRÉVOIR LE DÉGRAISSAGE DES CONDUITS. VOIR LES PLANS POUR LES CONDUITS À DÉGRAISSER.
- 231.3 BALANCEMENT ET ÉPREUVES
- 1 L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LE BALANCEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DANS CE DOMAINE, QUI DOIT ÊTRE MEMBRE DU NEBB ET DONT LE TECHNICIEN DÉTIENT UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.
- 2 LES OPÉRATIONS D'ESSAI, DE RÉGLAGE ET D'ÉQUILIBRAGE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES SELON LES EXIGENCES DE LA NORME RÉGISSANT LA QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DU PERSONNEL RESPONSABLE DE CELLES-CI, SOIT AABC, NEBB, SMACNA.
- 3 LE PRÉSENT SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE DES ÉPREUVES D'ÉTANCHÉITÉ REQUISES POUR CERTIFIER QUE L'INSTALLATION REMPLIT LES CONDITIONS D'ÉTANCHÉITÉ PRÉSCRITES PAR LA NORME SMACNA. SI CERTAINS CONDUITS NE SONT PAS JUGÉS ÉTANCHES, L'OUVRAGE DOIT ÊTRE REPRIIS ET REMPLACÉ DE FAÇON À RESPECTER LES TAUX DE FUITE MAXIMUMS PERMIS.
- 4 LE SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT DES VENTILATEURS DOIT ÊTRE REMPLACÉ OU MODIFIÉ POUR OBTENIR LES DÉBITS DÉSIRÉS PUISQUE L'ENTRANGLEMENT À LA SORTIE DES SYSTÈMES EST REFUSÉ POUR LE BALANCEMENT.
- 5 UN RAPPORT ÉCRIT DOIT ÊTRE PRÉPARÉ PAR L'ENTREPRENEUR, OU FIGURERONT :
- 1 POUR CHAQUE SYSTÈME, L'IDENTIFICATION TELLE QU'AUX PLANS ET DEVIS, LA MARQUE, LE MODÈLE, LE DÉBIT DEMANDÉ ET OBTENU, LA PRESSION DEMANDÉE ET OBTENUE, LE DÉBIT D'AIR FRAIS EXTÉRIEUR, LA CHUTE DE PRESSION À TRAVERS LES COMPOSANTES DE L'APPAREIL (FILTRÉS, SERPENTINS, ETC.), T.P.M. DEMANDÉ ET OBTENU (VENTILATEUR), LA FORCE DU MOTEUR, LA TENSION D'ALIMENTATION (3 PHASES), LE COURANT MESURÉ (3 PHASES), LE COURANT INDICUÉ SUR LA PLAQUE D'IDENTIFICATION DU MOTEUR, LE FACTEUR DE SERVICE, LE NOMBRE DE COURROIES AINSI QUE LE SCHEMA DU RESEAU DE CONDUITS AVEC LES POINTS DE LECTURE.
- 2 POUR CHAQUE PIÈCE, LE DÉBIT DEMANDÉ ET OBTENU AINSI QUE LA VÉLOCITÉ DE L'AIR À CHAQUE GRILLE ET DIFFUSEUR, LES CARACTÉRISTIQUES DES GRILLES ET DIFFUSEURS, LES DÉBITS MINIMUMS ET MAXIMUMS DES BOÎTES À VOLUME VARIABLE (SIL Y A LIEU) AINSI QUE LE SCHEMA DE LA DISTRIBUTION DES CONDUITS.
- 6 À LA DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, UNE VÉRIFICATION DES DÉBITS PEUT ÊTRE FAITE AVEC L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT.
- 7 SI LA DIFFÉRENCE DU DÉBIT EST DE PLUS DE 10 %, UN NOUVEAU BALANCEMENT EST EXIGÉ À CET ENTREPRENEUR SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.
- 8 L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT DOIT SE COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE AFIN D'AVOIR SON ASSISTANCE LORS DE LA RÉALISATION DU BALANCEMENT.
- 231.4 PORTES D'ACCÈS POUR CONDUITS
- 1 LES PORTES D'ACCÈS DOIVENT AVOIR UN CADRE RIGIDE, ÊTRE MUNIES DE BARRIÈRES ET FERMER DE FAÇON ÉTANCHE SUR UN REBORD DE CAOUTCHOUC SUR LEQUEL ELLES NE DOIVENT PAS FROTTER, TEL QUE NAULOR OU RUSKIN, FOURNIR DES PORTES D'ACCÈS À DOUBLE PAROI SUR UN CONDUIT ISOLÉ, À INSTALLER POUR CHAQUE ÉQUIPEMENT ET CHAQUE ACCESSOIRE AUXQUELS IL FAUT AVOIR ACCÈS POUR INSPECTION ET ENTRETIEN.
- 231.5 CONDUITS SEMI-FLEXIBLES ISOLÉS
- 1 CES CONDUITS SONT ISOLÉS ET DE CONSTRUCTION INCOMBUSTIBLE EN ALUMINIUM ONDULÉ, TEL QUE FOURNI PAR FLEXMASTER USA, MODÈLE TL-T, ILS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA CLASSE « 1 » DE LA NORME UL-181, D'UNE LONGUEUR MAXIMUM DE 915 MM (3'-0") ET RETENUS À CHAQUE EXTRÉMITÉ AU MOYEN D'UN COLLET DE SERRAGE ET D'UN RUBAN ADHÉSIF MÉTALLIQUE (UL-181). LE RAYON DE COURBURE DOIT ÊTRE ÉQUIVALENT À QUATRE FOIS LE DIAMÈTRE DU CONDUIT ET ÊTRE MAINTENU TOUT AU LONG DE SA COURSE.
- 231.6 CONDUITS FLEXIBLES
- 1 CES CONDUITS SONT DE CONSTRUCTION INCOMBUSTIBLE EN ALUMINIUM ONDULÉ, TELS QUE FLEX-MASTER USA, MODÈLE TL, ET CONFORMES À LA CLASSE « 1 » DE LA NORME UL-181, LONGUEUR MAXIMUM DE 915 MM (3'-0") ET RETENUS À CHAQUE EXTRÉMITÉ AU MOYEN D'UN COLLET DE SERRAGE ET D'UN RUBAN ADHÉSIF MÉTALLIQUE (UL-181). LE RAYON DE COURBURE SÉRA ÉQUIVALENT À QUATRE FOIS SON DIAMÈTRE ET DEVRA ÊTRE MAINTENU TOUT AU LONG DE SA COURSE.
- 231.7 PEINTURE POUR ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS
- 1 LES ÉQUIPEMENTS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR COMME LES CLAPETS, CABANONS À PERSIENNES, COLS DE CYGNE ET AUTRES DOIVENT ÊTRE PRÉPEINTS EN USINE À L'ACRYLIANE 2000 DE LA COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR LA CONSTRUCTION EN ACIER SATINÉ POUR LES CONDUITS ET/OU COLS DE CYGNE À PEINTURER.
- 231.8 DÉFLECTEURS D'AIR
- 1 DANS TOUT COUDE CARRÉ, DES DÉFLECTEURS D'AIR DOUBLE SONT INSTALLÉS POUR AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE LA DISTRIBUTION D'AIR ET SONT DU MÊME CALIBRE QUE LE CONDUIT DANS LEQUEL ILS SONT INSTALLÉS.
- 231.9 VOLETS DE BALANCEMENT
- 1 FOURNIR ET INSTALLER DES VOLETS DE DÉVIATION ET DES VOLETS DE BALANCEMENT DANS LES NOUVEAUX CONDUITS À TOUS LES EMBRANCHEMENTS, ET SUR LES CONDUITS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES À TOUS LES ENDROITS REQUIS AFIN DE PERMETTRE UNE BONNE DISTRIBUTION ET L'ÉQUILIBRAGE ADÉQUAT DES RÉSEAUX DE VENTILATION.
- 231.10 RACCORDS FLEXIBLES
- 1 LES RACCORDS FLEXIBLES DOIVENT AVOIR 150 MM (6") DE LONGUEUR AVEC RACCORD MÉTALLIQUE DE CALIBRE 24 (TEL QUE DURO-DYNE, MODÈLE MÉTAL FAB) ET SONT DU TYPE DURO-DYNE NÉOPRÈNE POUR L'INTÉRIEUR, ET DU TYPE DURO-DYNE DUKOLON POUR L'EXTÉRIEUR.
- 2 LES PLAQUES MÉTALLIQUES DU JOINT SONT VISSÉES À L'EXTÉRIEUR DU CONDUIT ET RENDEUSES ÉTANCHES À L'AIDE D'UN SCELLANT ENTRE CES PLAQUES ET LE CONDUIT.

- 231.11 ISOLATION THERMIQUE
- 1 LES CONDUITS D'ÉVACUATION ET D'AIR FRAIS DE L'ÉCHANGEUR D'AIR ECH1 SONT ISOLÉS THERMIQUEMENT SUR LEUR PLEINE LONGUEUR, À PARTIR DE L'ENTRÉE/SORTIE DU BÂTIMENT JUSQU'À LEUR RACCORDEMENT SUR ECH1, AVEC UNE ÉPAISSEUR D'ISOLANT DE 50 MM [2].
- 2 LE CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR DE ECH1 EST ISOLÉ THERMIQUEMENT JUSQU'AU SERPENTIN DE CHAUFFAGE À EAU CHAUDE SC1 AVEC UNE ÉPAISSEUR D'ISOLANT DE 50 MM [2].
- 3 TOUS LES CONDUITS DE RETOUR D'AIR DANS LES GYMNASES (UTA1, UTA2 ET UTA3) SONT ISOLÉS THERMIQUEMENT SUR LEUR PLEINE LONGUEUR AVEC UNE ÉPAISSEUR D'ISOLANT DE 50 MM [2].
- 4 LES CONDUITS D'ALIMENTATION D'AIR DANS LES GYMNASES (UTA1, UTA2 ET UTA3) SONT ISOLÉS THERMIQUEMENT SUR LEUR SECTION PASSIVE À L'ENTRÉE DU BÂTIMENT AVEC UNE ÉPAISSEUR D'ISOLANT DE 50 MM [2].
- 5 TOUS LES CONDUITS QUI SONT ISOLÉS THERMIQUEMENT DOIVENT ÊTRE RECOUVERT D'UN CHEMISAGE DE PVC BLANC LISSE DE MARQUE VENTURECLAD 3M SUR LEUR PLEINE LONGUEUR (UTA1, UTA2, UTA3 ET ECH1).
- 231.12 MASTICS ET RUBANS D'ÉTANCHÉITÉ
- 1 SCELLANT POUR CONDUITS D'AIR À BASE D'EAU, ININFLAMMABLE ET DE COULEUR GRISE, TEL QUE DUROSEAL POUR PRESSION MÉDIUM/HAUTE ET SAS-UL POUR BASSE PRESSION.
- 2 RUBAN D'ÉTANCHÉITÉ EN BUTYLE DE 13 MM POUR BRIDES DE CONDUITS BASSE VITESSE/BASSE PRESSION, TEL QUE TREMCO 440.
- 3 SCELLANT EN TUBE D'USAGE GÉNÉRAL COMPOSÉ DE BUTYLE, TEL QUE PROBUTYL OU TREMCO.
- 4 RUBAN AUTOADHÉSIF COMPOSÉ D'ALUMINIUM 50 MM TEL QUE SHURTAPE, MODÈLE AF973, ÉPAISSEUR 2 MILS POUR LES CONDUITS BASSE PRESSION, ET HARD CAST ALUMA-GRIP, MODÈLE AFT 701, ÉPAISSEUR 75 MM, 30 MILS POUR LES CONDUITS MOYENNE/HAUTE PRESSION.
- 231.13 ISOLATION ANTIVIBRATIONS
- 1 TOUS LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE FOURNIS AVEC DES RESSORTS ANTIVIBRATIONS OU DES COUSSINS DE NÉOPRÈNE APPROPRIÉS, SELON LE CAS.



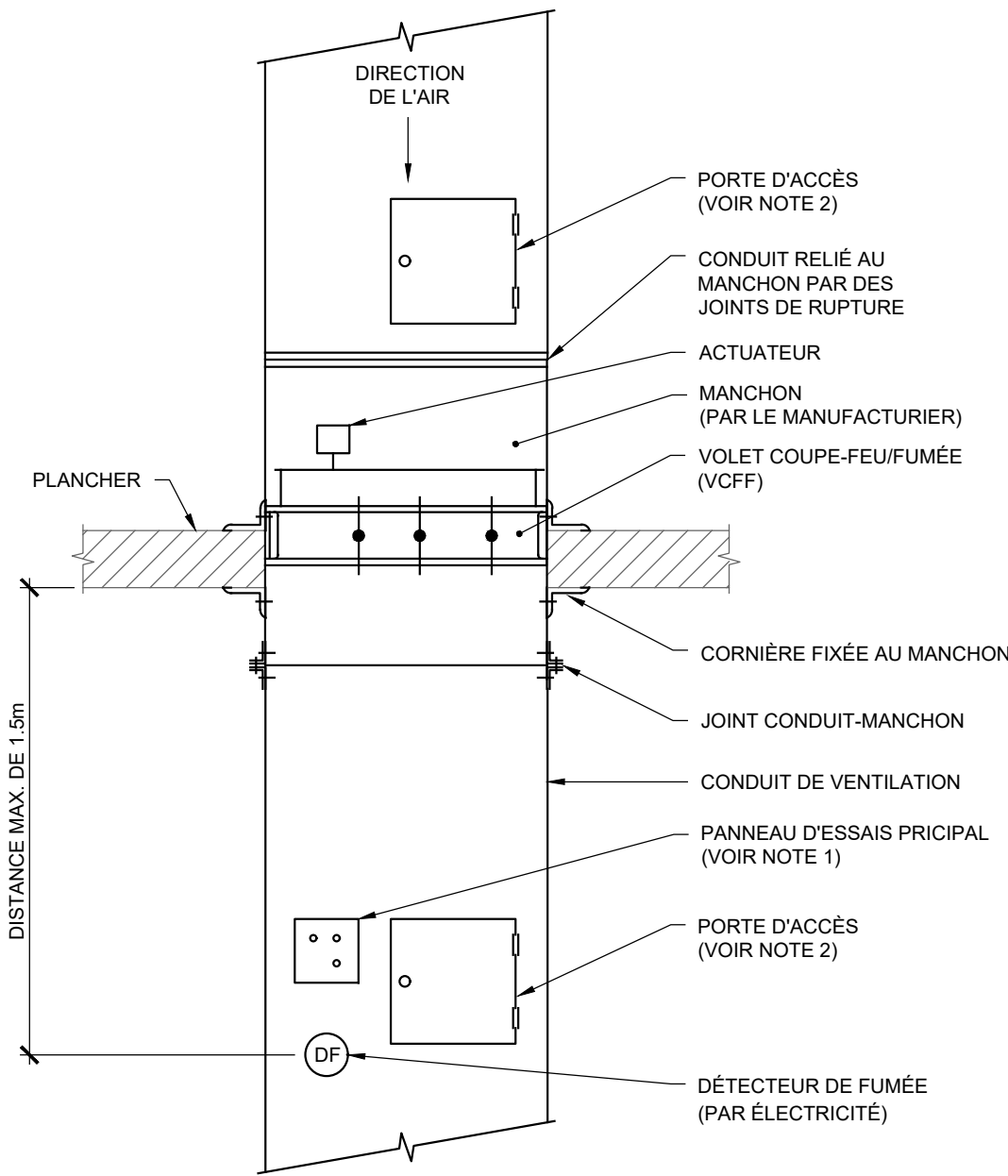
PLAN CLÉ
1:750



PHOTO #1
UNITÉ EN TOITURE À
DÉMANTELER
(VOIR PLAN M803)



PHOTO #2
UNITÉ AU PLAFOND DES
GYMNASES À DÉMANTELER
(VOIR PLAN M803)

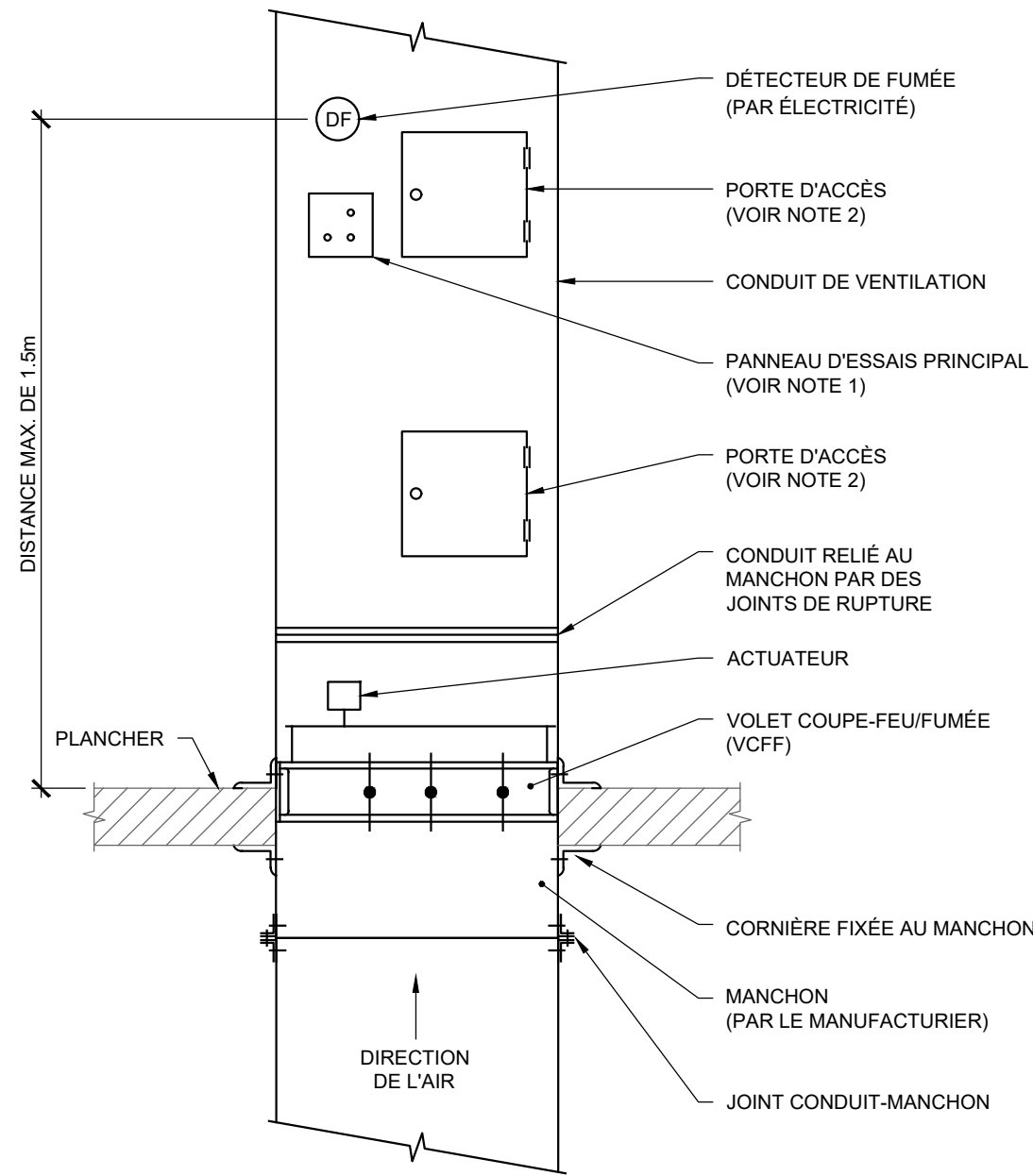


DÉTAIL DES REGISTRES COUPE-FEU/FUMÉE (VCFF)
POUR INSTALLATION AU PLANCHER (RETOUR)
AUCUNE ÉCHELLE

NOTE GÉNÉRALE:
L'INSTALLATION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX
EXIGENCES DU FABRICANT DES VOLETS COUPE-FEU.

NOTE 1:
PANNEAU D'ESSAIS PRINCIPAL AVEC INDICATEURS
LUMINEUX POUR VCFF, ADJACENT À LA PORTE D'ACCÈS
DU DÉTECTEUR DE FUMÉE (LORSQUE REQUIS).

NOTE 2:
PORTE D'ACCÈS 200x200 (8"x8") MIN. ÉTANCHE AVEC
CAOUTCHOUC, INSTALLÉE SUR LE CÔTÉ OU EN
DESSOUS DU CONDUIT. COORDONNER L'EMPLACEMENT
EXACT AVEC LES AUTRES DISCIPLINES. PRÉVOIR UNE
PLUS GRANDE PORTE LORSQUE REQUIS POUR
FACILITER L'ENTRETIEN.



DÉTAIL DES REGISTRES COUPE-FEU/FUMÉE (VCFF)
POUR INSTALLATION AU PLANCHER (ALIMENTATION)
AUCUNE ÉCHELLE

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par

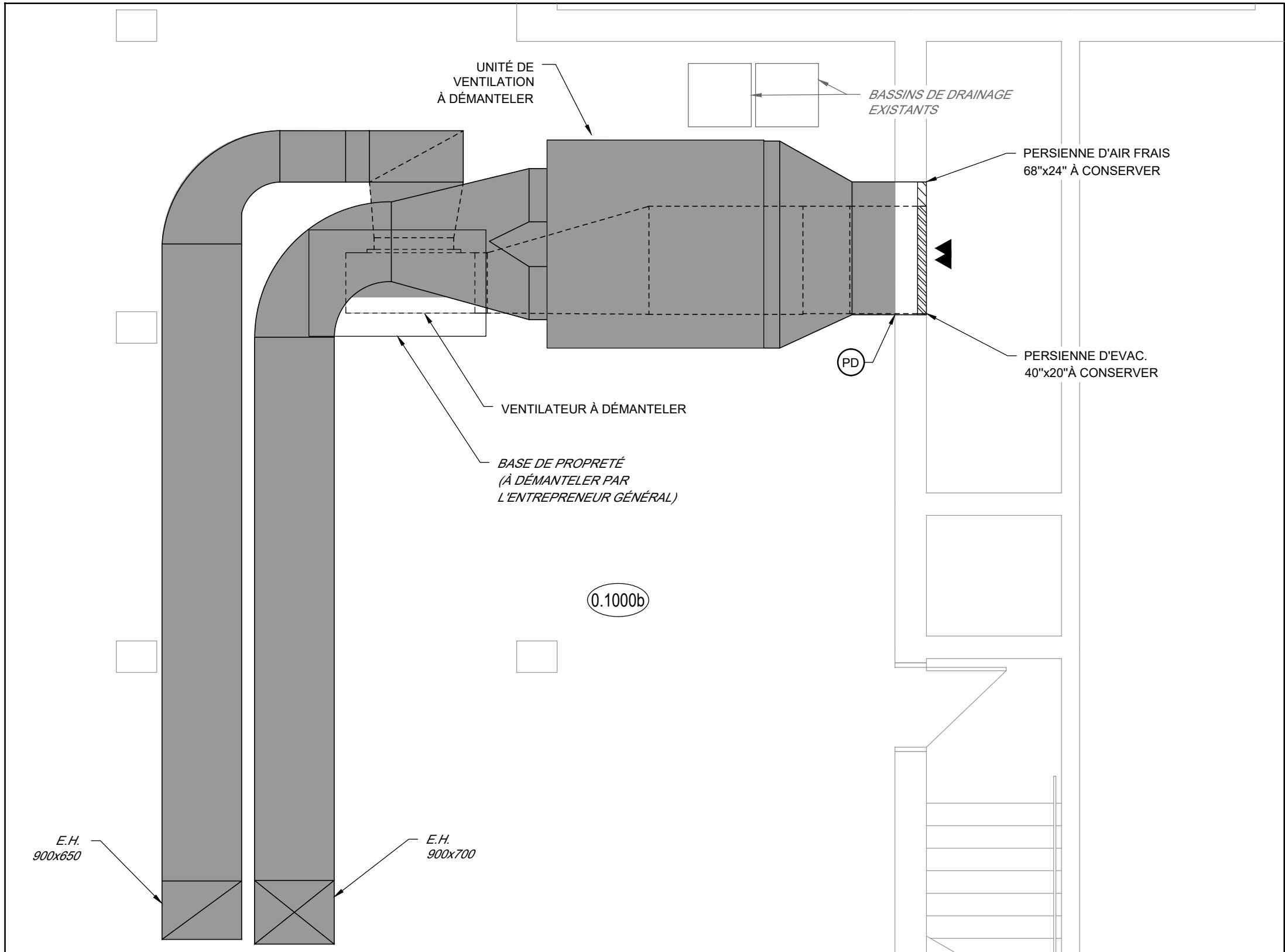


Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

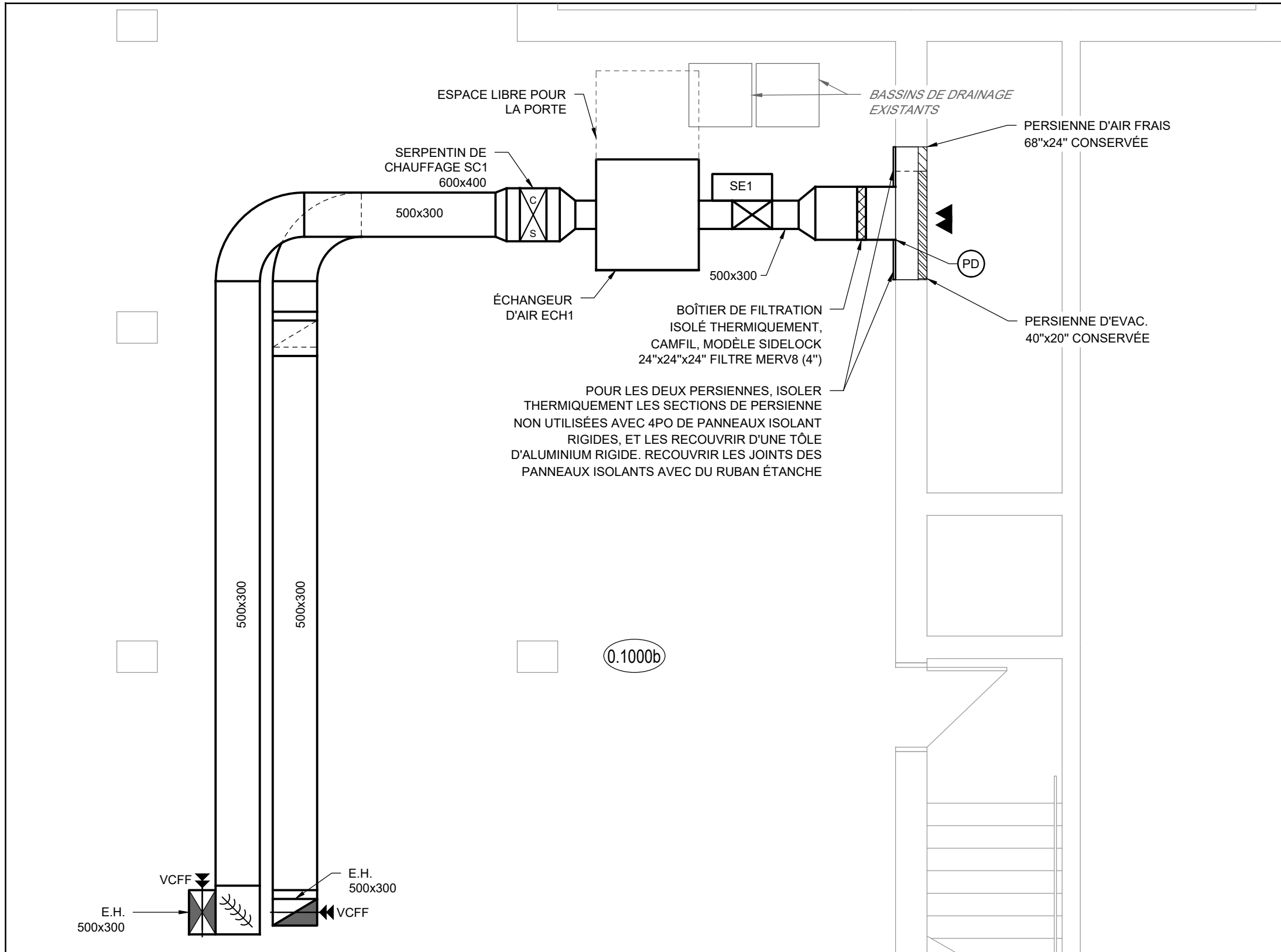
projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / VENTILATION
DEVIS, PLAN CLÉ ET TABLEAUX

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : COMME INDICUÉ
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-AO
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-AO-M800
Feuille no :	



1 VUE EN PLAN SALLE MÉCANIQUE SOUS-SOL - VENTILATION - DÉMOLITION
M801 1:50



2 VUE EN PLAN SALLE MÉCANIQUE SOUS-SOL - VENTILATION - CONSTRUCTION
M801 1:50

CENTRALES D'AIR

IDENTIFICATION	ZONE	MARQUE	MODÈLE	PERFORMANCE VENTILATEUR				ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (V/P/Hz)	SERPENTIN ÉLECTRIQUE	SERPENTIN À EXPANSION DIRECTE (DX)						OPTIONS / REMARQUES		
				DÉBIT (PCM)	PSE ALIM/RETOUR (PO H ₂ O)	PUISSANCE ALIM/RETOUR (HP)	AIR NEUF (PCM)		CAPACITÉ (kW)	REFROIDISSEMENT				CHAUFFAGE				
										CAPACITÉ (MBH) (TOTALE)	AIR - TEMPÉRATURE DE DESIGN (°F) in (°F) DB/WB T° out (°F) DBWB		T°	CAPACITÉ (MBH) (TOTALE)	AIR - TEMPÉRATURE DE DESIGN (°F) T° in (°F) DB T° out (°F) DB			
UTA1	PETIT GYMNASÉ	DAIKIN	DPSH15B	6000	1,25 / 0,75	6,1 / 4,3	1600	575/3/60	54	174,296	75,8 / 63,4	53,1 / 53,1		165,742	66,9	92,3		
UTA2	GRAND GYMNASÉ, SECTION 1	DAIKIN	DPSH12B	5000	1,25 / 0,75	6,1 / 4,3	1300	575/3/60	54	146,775	75,8 / 63,4	52,9 / 52,9		145,164	66,9	93,6		
UTA3	GRAND GYMNASÉ, SECTION 2	DAIKIN	DPSH12B	5000	1,25 / 0,75	6,1 / 4,3	1300	575/3/60	54	146,775	75,8 / 63,4	52,9 / 52,9		145,164	66,9	93,6		
OPTIONS:																		
1. SECTIONNEUR INTÉGRÉ.																		
2. MOTEURS ECM																		
3. SERPENTIN ÉLECTRIQUE SCR																		
4. UN SEUL POINT DE RACCORDEMENT POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (SAUF POUR LA PRISE 120V).																		
5. SONDÉS DE LECTURE DE DIFFÉRENTIEL DE PRESSION EN AVAL ET EN AMONT DES FILTRES (POUR CHAQUE FILTRE).																		
6. FILTRATION MERV 13 (4PO) ET PRÉ-FILTRATION MERV 8 (2PO).																		
7. CARTE BACNET.																		
8. GARANTIE COMPRESSEURS 5 ANS ET 1 AN PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE SUR L'UNITÉ.																		
9. PRISE 120V DANS L'UNITÉ (ALIMENTATION SÉPARÉE).																		
10. ISOLATION THERMIQUE DU CAISSON 1PO DOUBLE PAROI R7.																		

SERPENTIN DE CHAUFFAGE À EAU											
IDENTIFICATION	MARQUE	CAPACITÉ (MBH)	DIMENSIONS	EAU					AIR		
				T° in (°F)	T° out (°F)	PERTE PRESSION (PI H ₂ O)	DÉBIT D'EAU (USGPM)	FLUIDE	T° in (°F)	T° out (°F)	PERTE PRESSION (PO H ₂ O)
SC1	DIRECT COIL	150	600x400	180	160	4,15	15	EAU	-20	70	0,23

SERPENTIN ÉLECTRIQUE						
IDENTIFICATION	MARQUE	LOCALISATION	PUSSANCE (Kw)	CONDUIT DE VENTILATION	VOLTAGE (V/P/Hz)	OPTIONS / REMARQUES
				DIMENSIONS / TYPE		
SE1	STELPRO	SOUS-SOL	4 Kw	VOIR AU PLAN	600/3/60	1 À 7
OPTIONS: 1. STELPRO OU ÉQUIVALENT ACCEPTÉ. 2. GRILLAGE DE PROTECTION SUR LES DEUX CÔTÉS. 3. DÉTECTEUR DE DÉBIT D'AIR INTÉGRÉE. 4. CONTRÔLEUR DE PUISSANCE MODULANT SCR. 5. SECTIONNEUR AUTOMATIQUE DE HAUT NIVEAU 6. SECTIONNEUR MANUEL 7. SONDE DE TEMPÉRATURE DE GAINÉ						

ÉCHANGEUR D'AIR						
IDENTIFICATION	MARQUE / MODÈLE	PERFORMANCES VENTILATEURS		PSE (PO H ₂ O)	ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (V / P / H)	OPTIONS / REMARQUES
		ALIMENTATION (PCM)	ÉVACUATION (PCM)			
ECH1	ALDES EK1800L-FI-EC-N	1500	1500	0,2	208/1/60	1 À 5
OPTIONS: 1. DÉGIVRAGE AVEC SERPENTIN ÉLECTRIQUE 2. CONTRÔLEUR BACNET 3. MOTEURS À VITESSE VARIABLE ECM 4. FILTRATION MERV 13 5. PRÉVOIR LA QUINCAILLERIE DE SUSPENSION (ANCRAGES, CÂBLES, SUPPORTS, PERCEMENTS).						

DIFFUSEURS ET GRILLES							
IDENTIFICATION	DESCRIPTION	EMPLACEMENT	MANUFACTURIER	MODÈLE	DIMENSIONS	DÉBIT	OPTIONS / REMARQUES
A	DIFUSEUR D'ALIMENTATION	VESTAIRE	EFFECTIV	AXD-S400	AU PLAN	AU PLAN	1, 2, 3, 4, 6, 10
B	DIFUSEUR D'ALIMENTATION	VESTAIRE	EFFECTIV	AXD-S24	AU PLAN	AU PLAN	1, 2, 3, 4, 6, 10
C	GRILLE DE RETOUR	VESTAIRE	PRICE	80	AU PLAN	AU PLAN	4, 6, 10
D	GRILLE DE PORTE	VESTAIRE	PRICE	STG1	AU PLAN	AU PLAN	4, 6, 10
E	DIFUSEUR LINÉAIRE	VESTAIRE	EFFECTIV	LSD	900x100	AU PLAN	1, 9, 10
F	RIGIDE PERFORÉ	GYMNASÉ	EFFECTIV	BREEZ	AU PLAN	AU PLAN	2, 6, 7, 10
OPTIONS: 1. PLENUM 2. C/A REGISTRE DE BALANCEMENT 3. GRILLE D'ÉGALISATION 4. GRILLE EN ALUMINIUM 5. ISOLATION ACOUSTIQUE 6. LES PRODUITS DE LA MARQUE NAD, TITUS ET E.H. PRICE SONT ACCEPTÉS EN ÉQUIVALENCE. 7. TOUS LES CONDUITS APPARENTS DANS LE GYMNASÉ, INCLUANT LE CONDUIT DE TRANSITION DE DÉPART, SONT DE MÊME TYPE (SECTIONS ACTIVES ET PASSIVES), ELLES DOIVENT TOUTES ÊTRE FOURNIES PAR LE MÊME MANUFACTURIER AVEC LES MÊMES FINIS ET COULEURS. PRÉVOIR LES SUPPORTS COMPLETS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DES CONDUITS, LES RAILS ET LES CACHE-TIGES. 8. PATRON DE DIFFUSION À DÉTERMINER EN DESSIN D'ATELIER. 9. DIFUSEUR LINÉAIRE À 2 FENTES. 10. COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.							



DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par

Sciaux :



Projet :

École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :

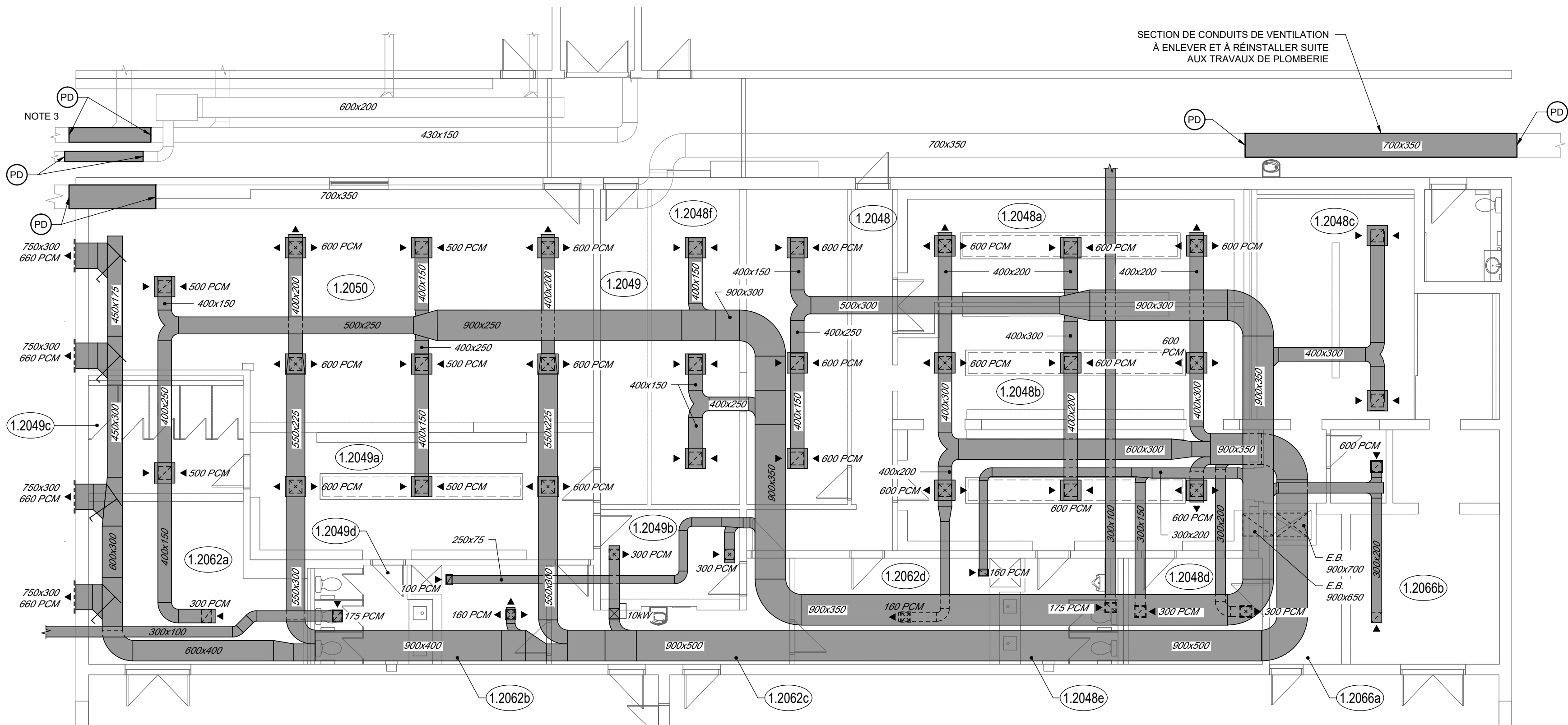
MÉCANIQUE / VENTILATION
VUE EN PLAN DU SOUS-SOL
TABLEAUX ET DÉTAILS
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : 1:50
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0

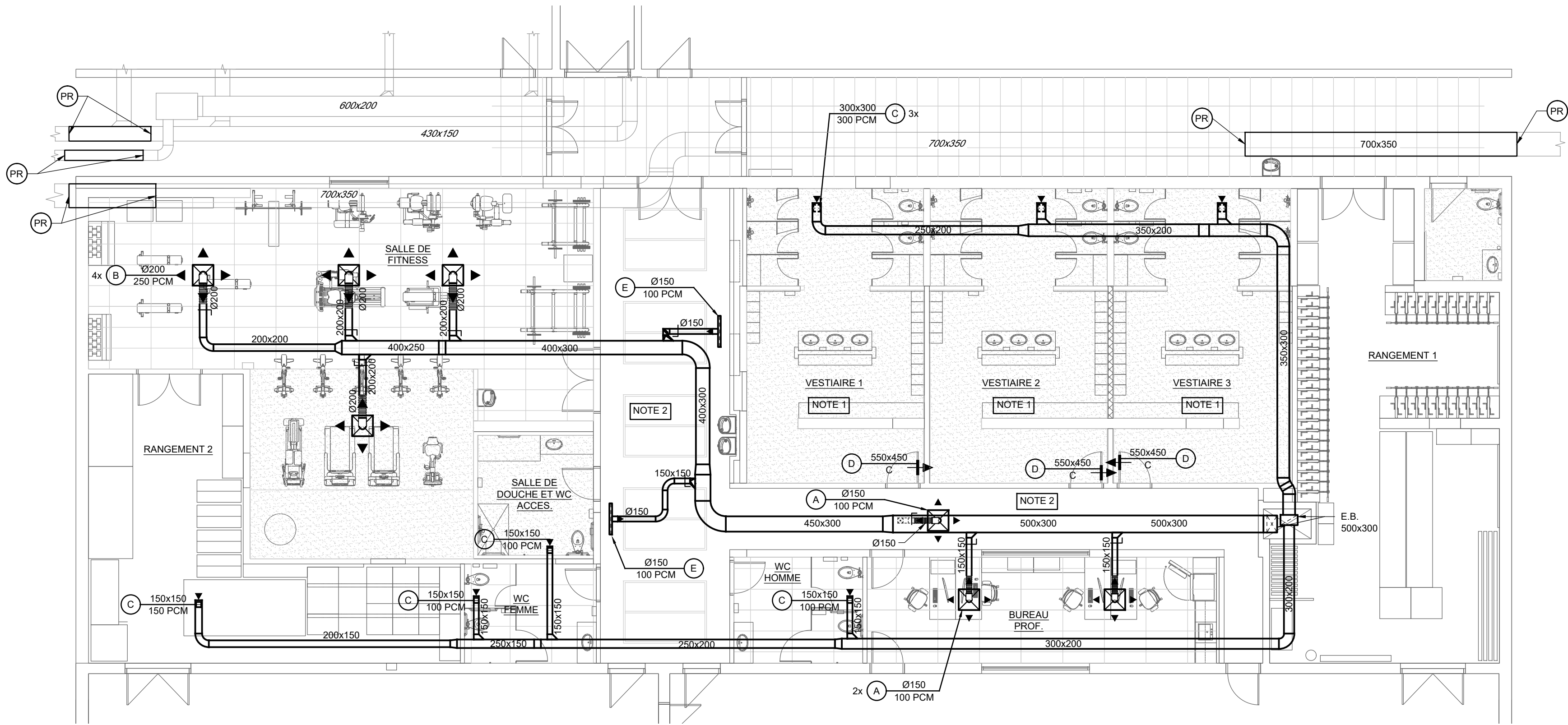
Fichier électronique : VAL-26000828-A0-M800

Feuille no :

M801



1 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - VENTILATION - DÉMOLITION
M802 1:100



2 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - VENTILATION - CONSTRUCTION
M802 1:100

NOTES PARTICULIÈRES

1. PRÉVOIR DES TRAPPES D'ACCÈS DE COULEUR NOIRE AU PLAFOND DANS LES VESTIAIRES 1 À 3, AU BESOIN.
2. PRÉVOIR DE DÉGRAISSER ET NETTOYER LES CONDUITS APPARENTS DANS LE CORRIDOR.
3. COORDONNER CES TRAVAUX AVEC LE PLOMBIER AVANT DE LES EXÉCUTER. METTRE À L'ARRÊT LES SYSTÈMES DE VENTILATION AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. SECTION DE CONDUITS DE VENTILATION À ENLEVER ET À RÉINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX DE PLOMBERIE.

exp.

SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
• INGÉNIERIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par

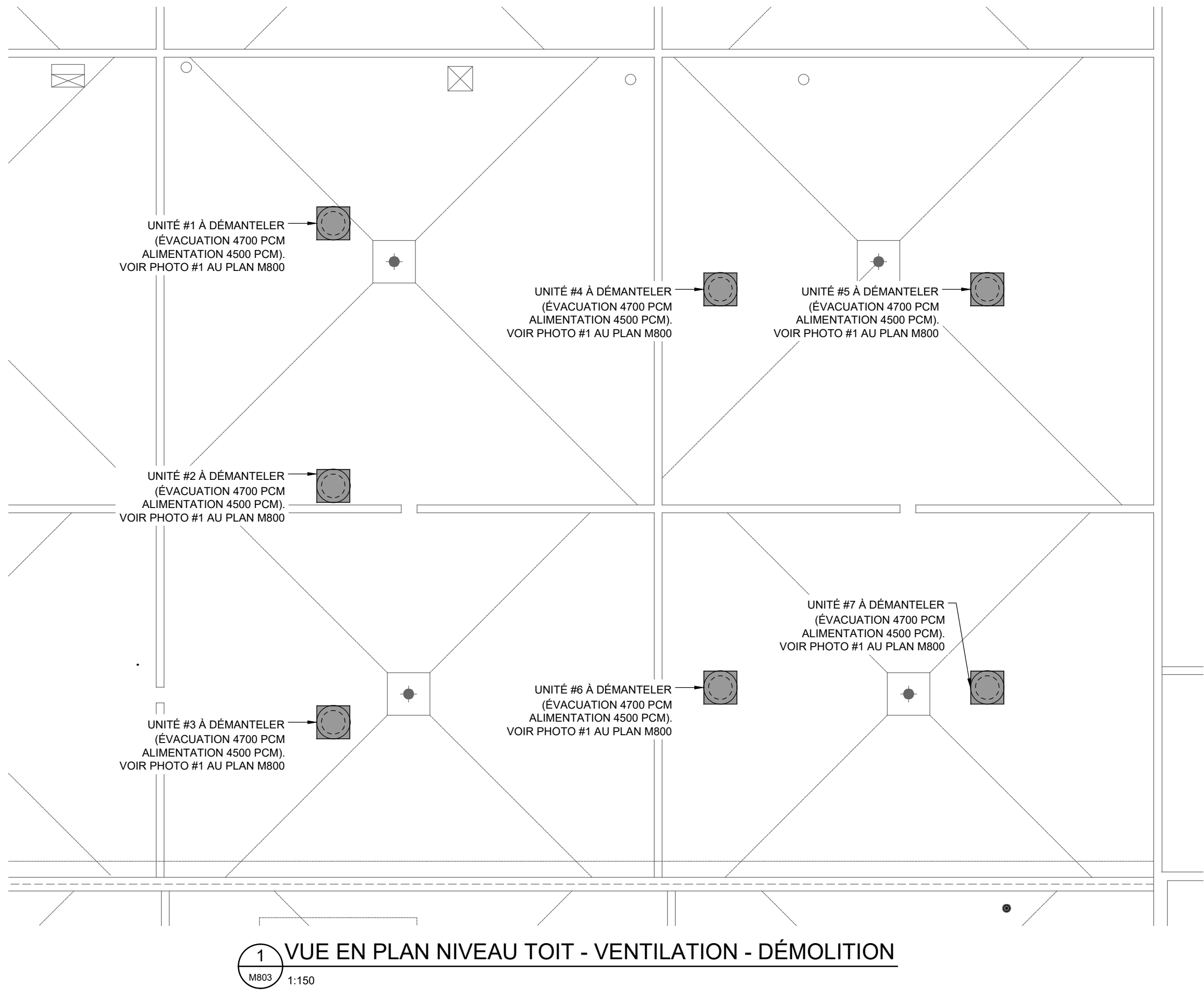


Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

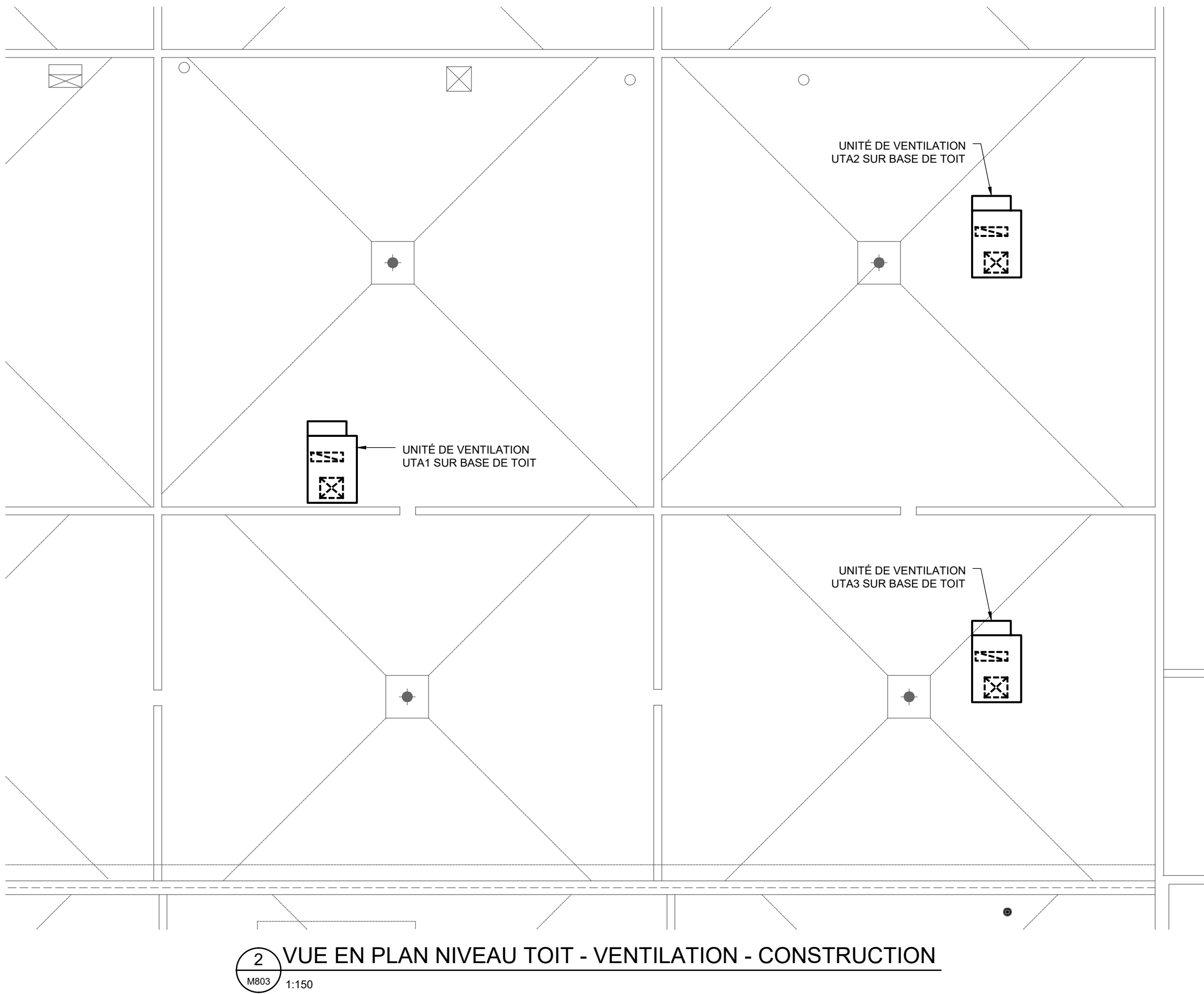
projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / VENTILATION
VUE EN PLAN NIVEAU 1
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

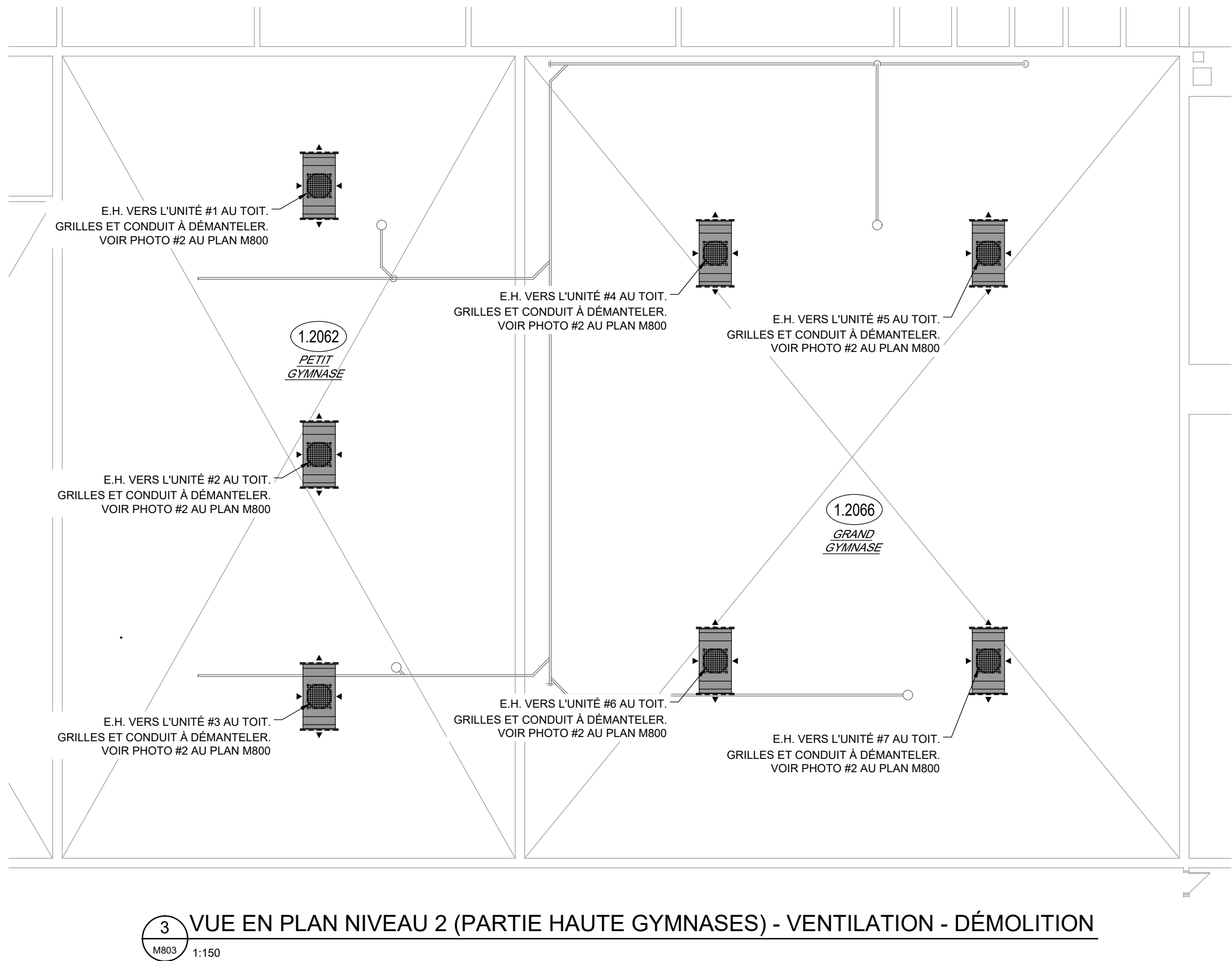
Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : 1 : 100
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M800
Feuille no :	



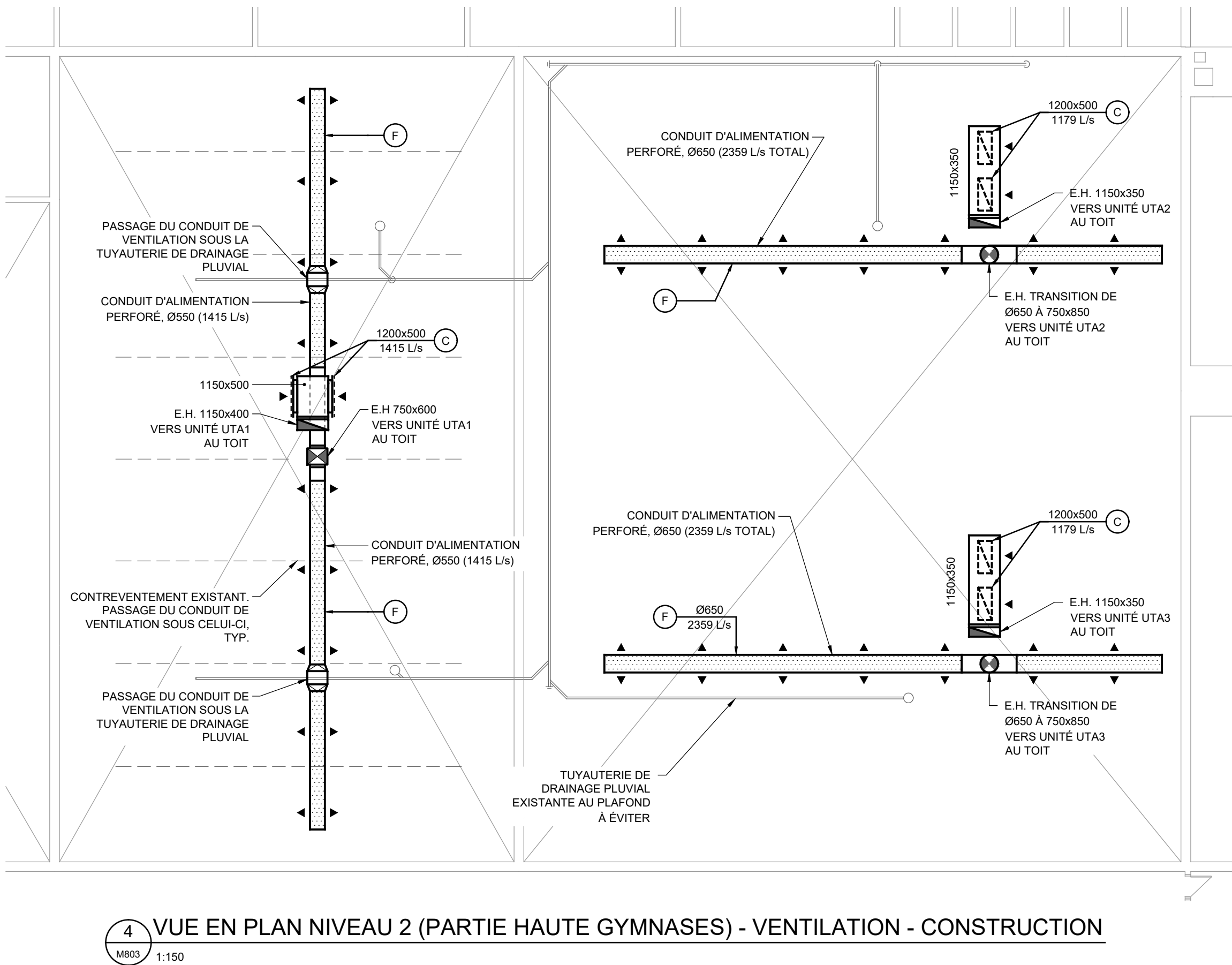
1 VUE EN PLAN NIVEAU TOIT - VENTILATION - DÉMOLITION
M803 1:150



2 VUE EN PLAN NIVEAU TOIT - VENTILATION - CONSTRUCTION
M803 1:150



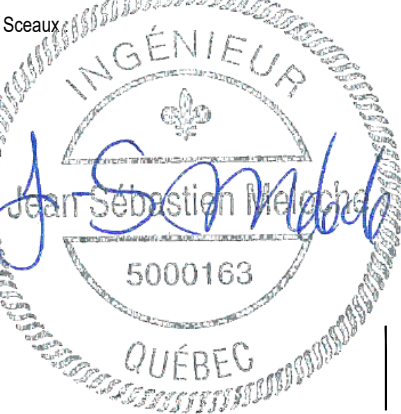
3 VUE EN PLAN NIVEAU 2 (PARTIE HAUTE GYMNASSES) - VENTILATION - DÉMOLITION
M803 1:150



4 VUE EN PLAN NIVEAU 2 (PARTIE HAUTE GYMNASSES) - VENTILATION - CONSTRUCTION
M803 1:150

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :
**MÉCANIQUE / VENTILATION
VUE EN PLAN PARTIE HAUTE GYMNASSES ET TOIT
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION**

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : 1 : 150
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-AO
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-AO-M800
Feuille no :	

250. RÉGULATION AUTOMATIQUE

250.1 GÉNÉRALITÉS

1. LES SECTIONS 100 « CONDITIONS GÉNÉRALES » ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ELECTRICITÉ » S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION.
2. LES TRAVAUX DE RÉGULATION AUTOMATIQUE SONT DIRECTEMENT SOUS LE GÉNÉRAL. ILS DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS CE DOMAINE, POSSEDANT TOUTES LES LICENCES REQUISES POUR EXÉCUTER LE TRAVAIL. L'ENTREPRISE EST AUSSI RESPONSABLE DE LA MISE EN MARCHÉ, DE L'ÉMISSION D'UN RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ ET DE LA FORMATION DU PERSONNEL QUI OPÉRERA LE SYSTÈME PAR LA SUITE.
3. LES TRAVAUX DÉCRITS DANS LES DOCUMENTS SONT SCHEMATIQUES ET NE REPRÉSENTENT PAS TOUS LES ÉLÉMENTS, COMPOSANTES OU TRAVAUX À RÉALISER POUR OBTENIR LE BON FONCTIONNEMENT DES SÉQUENCES DÉCRITES DANS LES PLANS ET DEVIS. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER TOUTES LES COMPOSANTES, TOUS LES MATÉRIAUX ET TOUS LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES POUR FAIRE UN TRAVAIL COMPLET, ET CE, AFIN DE RÉALISER LES SÉQUENCES D'OPÉRATIONS ET RESPECTER LES EXIGENCES DU MANUFACTURIER, QUE CES ÉLÉMENTS SOIENT DÉCRITS OU NON DANS LES PLANS ET DEVIS, ET CE, SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.
4. PRÉVOIR AU BESOIN LE REMPLACEMENT DES CONTRÔLEURS/AUTOMATES EXISTANTS, OU L'AJOUT DE MODULES COMPLÉMENTAIRES AFIN DE PERMETTRE L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS. AU FINAL, LES CONTRÔLEURS DOIVENT AVOIR 20% D'ESPACE LIBRE POUR DES AJOUTS FUTURS. DÉMONTRER AU PROPRIÉTAIRE DANS LES DOCUMENTS DE FIN DE TRAVAUX LES ESPACES LIBRES.
5. PRÉVOIR LE DÉMANTÈLEMENT DE TOUTES LES COMPOSANTES DE CONTRÔLE ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES CVAC EXISTANTS QUI SONT À DÉMANTELER. DÉMANTELER LES CONDUITES PNEUMATIQUES JUSQU'AUX CONDUITES PRINCIPALES, LES CONDUITS, CONDUCTEURS ET AUTRES JUSQU'À LA SOURCE. OBTURER LES OUVERTURES LAISSÉES DANS LES MURS SUITE AU DÉMANTÈLEMENT AVEC UN SCELLANT COUPE-FEU.
6. LES PLANS ET DEVIS FORMENT UN TOUT. L'ENTREPRENEUR EN RÉGULATION DOIT RESPECTER TOUTES LES CLAUSES ADMINISTRATIVES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. L'ENTREPRENEUR NE DOIT PAS SE LIMITER À CE QUI EST EXIGÉ SUR LES PLANS DE VENTILATION ET/OU CONTRÔLE, MAIS VISUALISER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS AFIN DE S'ASSURER DE L'OUVRAGE À RÉALISER.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER À TOUS LES CODES, LOIS ET NORMES EN VIGUEUR POUR L'ENSEMBLE DE SON OUVRAGE.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES PLASTIFIÉS DES DIAGRAMMES DE CONTRÔLES DES SYSTÈMES À LAISSER DANS LES PANNEAUX DE CONTRÔLE. PRÉVOIR LA PROGRAMMATION, LES ALARMES, LES LOGICIELS ET LES GRAPHIQUES NÉCESSAIRES À L'OPÉRATION. L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CENTRALISÉS SUR LE SYSTÈME DDC EXISTANT. LE PROPRIÉTAIRE DOIT AVOIR AU FINAL ACCÈS À TOUS LES GRAPHIQUES DE CONTRÔLE, EN LECTURE ET EN ÉCRITURE, À PARTIR D'UNE SEULE PAGE WEB.
9. LES ALIMENTATIONS 120V REQUIS POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE.
10. LE PROPRIÉTAIRE DOIT POUVOIR MODIFIER FACILEMENT L'HORAIRE DE DÉMARRAGE DES ÉQUIPEMENTS CVAC À PARTIR DE LA PAGE DES GRAPHIQUES.
11. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA FOURNITURE, LA COORDINATION, L'INSTALLATION, L'IDENTIFICATION, LE RACCORDEMENT, L'AJUSTEMENT, LA CALIBRATION ET LA MISE EN MARCHÉ DES SYSTÈMES, DE TOUTES LES COMPOSANTES ET TOUS LES ACCESSOIRES.
12. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES EXPLICATIONS ET LA FORMATION REQUISES POUR LES UTILISATEURS DES NOUVELLES INSTALLATIONS AINSI QUE L'ASSISTANCE À L'INGÉNIEUR, AU CLIENT ET AUX AUTRES ENTREPRENEURS POUR LA MISE EN MARCHÉ, LA CALIBRATION ET LA VALIDATION DE L'OPÉRATION DES SYSTÈMES.
13. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER, LE RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ, LA GARANTIE, LES LICENCES (SI REQUIS) ET LE MANUEL D'ENTRETIEN QUI INDIQUENT TOUS LES DÉTAILS DE RACCORDEMENT ET L'OUVRAGE RÉALISÉ.

250.2 FILIERIE ET EXÉCUTION

1. L'INSTALLATION DE TOUTE LA FILIERIE ET DE TOUS LES CONDUITS RELIÉS À SES TRAVAUX EST BIEN SUPPORTÉE ET RESPECTE LES LIGNES DU BÂTIMENT. LES TRAVAUX DE L'ENTREPRENEUR SE FONT À PARTIR DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES DU BÂTIMENT, INCLUANT TOUS LES DISJONCTEURS, ET IDENTIFIÉS DANS LES PANNEAUX.
2. PARTOUT OÙ LA FILIERIE DE RÉGULATION PEUT ÊTRE DISSIMULÉE ET ACCESSIBLE DANS LES MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS, ELLE DOIT ÊTRE SOUS GAINÉ PLASTIQUE DE TYPE FTS DE MÊME QUE TOUT PLAGE RELIÉ À LA COMMUNICATION. DANS LE CAS OÙ LES RACCORDS ONT À COHABITER AVEC DU VOLTAGE SUPÉRIEUR À 300 V, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DU CÂBLE FTA. LE PLAGE DOIT ÊTRE BIEN IDENTIFIÉ À CHAQUE EXTRÉMITÉ ET FÊTÉ ADEQUATEMENT À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR. TOUTE LA FILIERIE DE CONTRÔLE DOIT ÊTRE CONTINUE, SANS JOINT, ET DE CALIBRE 18 AWG MINIMUM OU SELON LES BESOINS DU MANUFACTURIER. LORSQUE LA FILIERIE EST INSTALLÉE DANS UNE SAIGNÉE PRATIQUÉE DANS UNE CLOISON OU UN MUR EXISTANT (PLÂTRE, TERRACOTTA, BLOCS, ETC.), ELLE DOIT ÊTRE INSÉRÉE DANS UN CONDUIT MÉTALLIQUE EMT. LES NOUVEAUX CONDUITS RIGIDES APPARENTS DOIVENT ÊTRE PEINTURES TEL QUE LA COULEUR DE LA SURFACE SUR LAQUELLE ILS SONT INSTALLÉS (3 COUCHES).
3. LA FILIERIE DE 120 V ET PLUS DOIT ÊTRE DE CALIBRE 12 MINIMUM, À L'INTÉRIEUR DE CONDUITS MÉTALLIQUES EMT, ET ÊTRE INSTALLÉE PAR DES ÉLECTRICIENS RECONNUS.
4. POUR TOUS LES ENDROITS APPARENTS OU NON ACCESSIBLES, L'ENSEMBLE DU CÂBLAGE DOIT ÊTRE SOUS CONDUITS EMT. SEULS LES RACCORDS OU ÉQUIPEMENTS SUR 1 M PEUVENT ÊTRE EN BX OU CONDUIT FLEXIBLE MÉTALLIQUE. DANS LES ESPACES HUMIDES INTÉRIEURS, LE CONDUIT EMT EST REMPLACÉ PAR DU PVC OU GREENGUARD. LES RACCORDS SOUMIS AUX INTÉMPÉRIES SONT EXÉCUTÉS AVEC DU TECK OU SEAL TITE.
5. LA COMMUNICATION SANS FIL, ZIGBEE (IEEE 802.15.4), ENOCEAN (ISO/IEC 14543-3-3-10) ET WI FI (IEEE 802.11 ET ISO/IEC 8802-11), EST ACCEPTÉE. DANS LE CAS DE BATTERIE, ELLE DOIT ÊTRE OPÉRATIONNELLE 5 ANS MINIMUM ET DONNER UNE ALARME À LA CENTRALE SI LA BATTERIE EST TROP FAIBLE.

250.3 PRODUITS

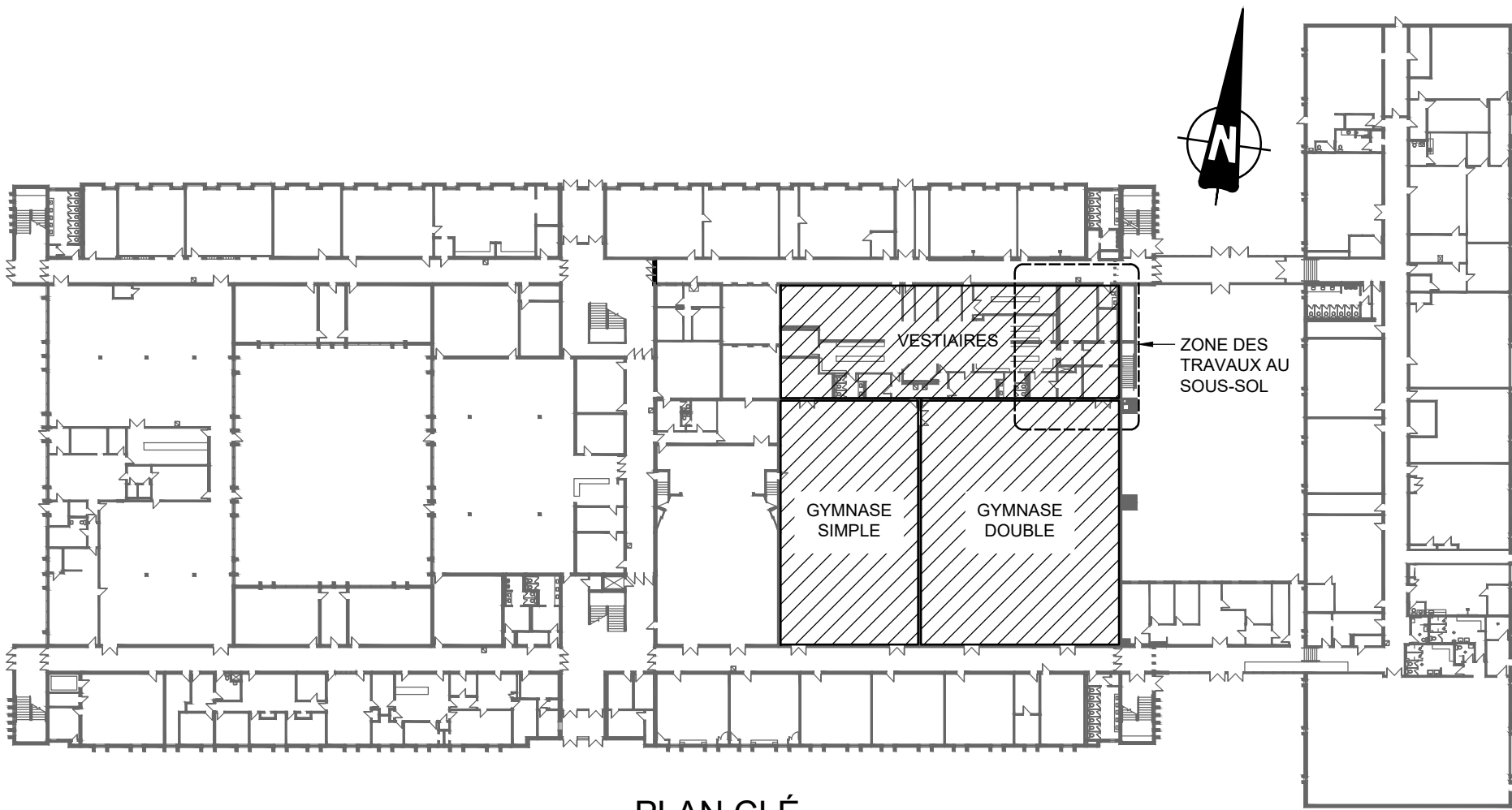
1. CHAQUE PRODUIT DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR À L'AIDE DE PLAQUE LAMICOÏDE.
2. LES PRODUITS ACCEPTABLES SONT APPROUVÉS BTL ET DOIVENT PERMETTRE L'ACCÈS À DISTANCE PAR LE WEB AFIN DE SUPERVISER ET RÉPONDRE AUX ALARMES. UNE ALTERNATIVE ACCEPTABLE POUR L'ACCÈS À DISTANCE PAR DES LOGICIELS SPÉCIFIQUES PEUT ÊTRE SOUMISE, MAIS LE NOMBRE DES LICENCES REQUISES N'EST PAS LIMITÉ. DANS UN TEL CAS, LE CLIENT INDIQUE LA QUANTITÉ DE LICENCES REQUISES ET IL NY A PAS DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES. LE LOGICIEL UTILISE LES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DE RÉSEAU TELS QUE HTTPS PERMETTANT D'ACCÉDER AUX DONNÉES ET DE LES ENREGISTRER EN TOUTE SÉCURITÉ.
3. LES PANNEAUX DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UNE CARTE DE COMMUNICATION BACNET SELON LA NORME ANSI/ASHRAE 135 (MSTP OU IP SELON LE CAS), POUR LA COMMUNICATION, EXÉCUTER L'ENSEMBLE DE LA PROGRAMMATION ET GRAPHIQUE POUR LES SYSTÈMES CONTRÔLEURS NUMÉRIQUES ET IMPLANter LES GRAPHIQUES AFIN DE VISUALISER L'OPÉRATION DES SYSTÈMES. ET CE, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR ET DU CLIENT. UN ÉCRAN LCD (LOCAL) DOIT ÊTRE INSTALLÉ POUR TOUTES INTERVENTIONS ET TOUS RENSEIGNEMENTS REQUIS SUR LE SYSTÈME PAR LES EMPLOYÉS ATTITRÉS.
4. LES PRODUITS EXISTANTS DANS LE BÂTIMENT SONT DE LA COMPAGNIE REGULAR (PRODUIT DELTA).
5. LA MARQUE DU PRODUIT À UTILISER EST TEL QUE L'EXISTANT AFIN D'OBTENIR UNE ENTIÈRE COMPATIBILITÉ AVEC L'EXISTANT.
6. PRÉCISION SUR CERTAINS PRODUITS ET ACCESSOIRES SPÉCIFIQUES
 1. L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET COMPOSANTES SONT CHOISIS PAR L'ENTREPRENEUR AFIN QUE CEUX-CI POSSÈDENT UNE PLAGE D'OPÉRATION ET UNE PRÉCISION ADEQUATES POUR LEUR FONCTION AFIN DE SATISFAIRE LA STABILITÉ DU SYSTÈME. SI LE PRODUIT CHOISI PAR L'ENTREPRENEUR CRÉE DE L'INSTABILITÉ À L'OPÉRATION, UNE MAUVAISE LECTURE OU UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT, L'ENTREPRENEUR DOIT LE REMPLACER À SES FRAIS AFIN DE SATISFAIRE LES SÉQUENCES DÉCRITES.
 2. PRÉCISION MINIMALE REQUISE DES ÉLÉMENTS DE LECTURE SUR LEUR PLAGE D'OPÉRATION
 1. TRANSMETTEUR DE TEMPÉRATURE DE MOYENNE AYANT UNE LONGUEUR SUFFISANTE POUR PERMETTRE UN BON ÉCHANTILLONNAGE SUR LA SURFACE DU CAISSON (MINIMUM DE 3 M ACCEPTABLE) OU DU CONDUIT ET AYANT UNE PRÉCISION DE ± 0.5 °C, PLAGE 0 À 70 °C.
 2. SONDE DE TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE ± 0.2 °C, PLAGE DE -40 À 60 °C.
 3. SONDE DE TEMPÉRATURE D'IMMERSION ± 0.2 °C, PLAGE DE -10 À 110 °C.
 4. PRESSION DIFFÉRENTIELLE 1 % DE LA VALEUR LUE, PLAGE 1 À 150 PSI.
 5. CONTRÔLEUR DE PIÈCE AVEC AFFICHEUR GÉNÉRALEMENT UTILISÉ MUNI DE BOUTONS D'AJUSTEMENT PROGRAMMABLES ± 0.2 °C, PLAGE DE 4 À 37 °C.
 6. SONDE DE PIÈCE AVEUGLE (SI REQUIS) ± 0.2 °C, PLAGE DE 4 À 37 °C DANS UN BÔTIER VENTILÉ OU SOUS PLAQUE D'ACIER BROSSE, SELON LE CAS.
 7. TRANSMETTEURS D'HUMIDITÉ, EN GÉNÉRAL ± 3 %, PLAGE 0 À 100 %, SI IDENTIFIÉ À ± 2 %.
 8. TRANSMETTEURS DE COURANT ANALOGIQUE AVEC PLAGE D'AMPÉRAGE SELON L'APPLICATION.
 9. TRANSMETTEUR DE PRESSION, EN GÉNÉRAL 1 PO H₂O, ± 1 %, L'ENTREPRENEUR DOIT VALIDER LA PRESSION DU RÉSEAU.
 10. INTERRUPTEUR DE PRESSION AVEC CONTACT SPDT, PLAGE 12.5 À 500 PA.
 11. RELAIS TRIAC (COORDONNER AVEC ÉLECTRICITÉ) CHOISIS NE SUPPORTANT PAS PLUS DE 50 % DE LEUR CHARGE NOMINALE.
 12. ACTUATEURS SÉLECTIONNÉS POUR OPÉRER L'ÉLÉMENT À CONTRÔLER SANS LE SURCHARGER. OPÉRATION 0-10 VDC OU FLOTTANT SELON L'APPLICATION. EN GÉNÉRAL, NORMALEMENT FERMÉS SUR LES VOLETS EXTÉRIEURS, ET NORMALEMENT OUVERTS SUR RECIRCULATION.
 13. ROBINETS MOTORISÉS AVEC ACTUATEUR ENTIÈREMENT ÉLECTRONIQUE ET FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE. TOUTEFOIS, LE DIFFÉRENTIEL DE PRESSION POUR LE CALCUL DU CV NE DÉPASSE GÉNÉRALEMENT PAS 2 PSI POUR LES ROBINETS 2 VOIES ET 3 PSI CEUX À 3 VOIES.
 14. TRANSMETTEUR DE CO₂ DE TYPE CONDUIT OU DE PIÈCE SELON LE CAS, ± 2 % DE LA PLAGE.
 3. LES BASSES LIMITES À RÉARMEMENT AUTOMATIQUE SONT PRIORISÉES (SAUF INDICATION CONTRAIRE) OU POUR INSTALLATION SUR UN SYSTÈME AUTONOME, ET CE, AFIN DE PROGRAMMER UNE ALARME SUR TROIS ARRÊTS CONSECUTIFS DU SYSTÈME. UN DELAI DE 10 MINUTES DOIT ÊTRE INSTALLÉ POUR ÉVITER UN ARRÊT LORS DU DÉMARRAGE. LES BASSES LIMITES SONT MUNIES D'ÉLÉMENTS DE DÉTECTION SUFFISAMMENT LONGS (± 5 M) POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE L'ÉLÉMENT À PROTÉGER DE FAÇON EFFICACE.
3. EMPLACEMENT DES CONTRÔLES MURAUX OU AUTRES
 1. L'ENTREPRISE EN CONTRÔLE DOIT CENTRER LES THERMOSTATS, BOUTONS, VOYANTS OU AUTRES CONTRÔLES MURAUX AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ TELS QU'INTERRUPTEURS, GRADATEURS, ETC. TOUTEFOIS, DÉCALER LA POSITION DES SONDAS DE THERMOSTATS SI ELLE PEUT ÊTRE INFLUENCÉE PAR DES GRADATEURS OU AUTRES ÉQUIPEMENTS DÉGAGANT DE LA CHALEUR. LA POSITION PRÉCISE EST À DÉTERMINER SUR PLACE ET UN DÉPLACEMENT DE 5 M N'ENTRAÎNERA AUCUNS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

250.4 MISE EN SERVICE, RAPPORTS, VÉRIFICATION ET FORMATION

1. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE TOUS LES AJUSTEMENTS REQUIS POUR OBTENIR UN FONCTIONNEMENT CONFORME À LA DESCRIPTION AUX PLANS ET SOUMETTRE UN RAPPORT ÉCRIT À L'INGÉNIEUR QUE LE TOUT A ÉTÉ VALIDÉ, PAR LA SUITE, AVISER ET RENCONTRER L'INGÉNIEUR AFIN DE CONFIRMER LE TOUT.
2. ASSISTER LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS LORS DE L'ÉQUILIBRAGE AÉRAULIQUE ET HYDRONIQUE, EXÉCUTÉ CONJOINTEMENT AVEC LES SYSTÈMES DE RÉGULATION AUTOMATIQUE.
3. PRÉVOIR ET INCLURE DANS LA SOUMISSION, POUR LES VISITES, LA PRÉSENCE DU TECHNICIEN AU CHANTIER POUR UNE DURÉE TOTALE ÉQUIVALENT À 4 HEURES PAR TRANCHE DE 10 000 \$ DE LA VALEUR DU CONTRAT EN RÉGULATION AUTOMATIQUE, EXCLUANT LES TAXES, AVEC UNE DURÉE MINIMALE DE 4 HEURES POUR LA VÉRIFICATION ET 4 HEURES DE FORMATION (16 H DE FORMATION MINIMUM SI LE CLIENT NE CONNAÎT PAS LE PRODUIT), INCLUANT LA LITTÉRATURE.

250.5 SÉQUENCES DE CONTRÔLE

1. LES SÉQUENCES ET LES SCHEMAS DE CONTRÔLE SONT AUX PLANS.



PLAN CLÉ
1:750



SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
• INGÉNIERIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDiquÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

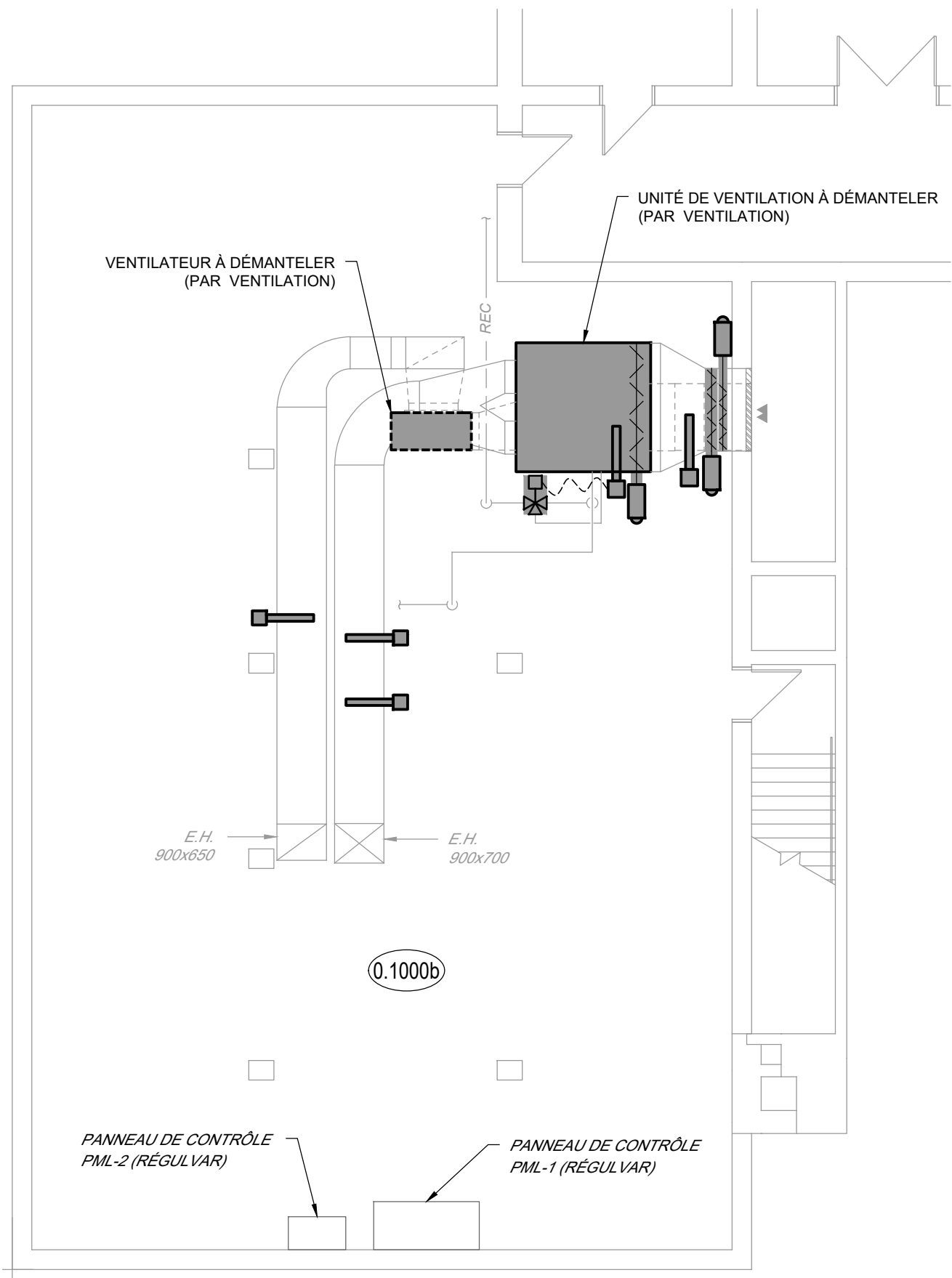
Titre :
MÉCANIQUE / RÉG. AUTOMATIQUE (CONTRÔLE)
DEVIS ET PLAN CLÉ

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : COMME INDIQUE
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M900
Feuille no :	

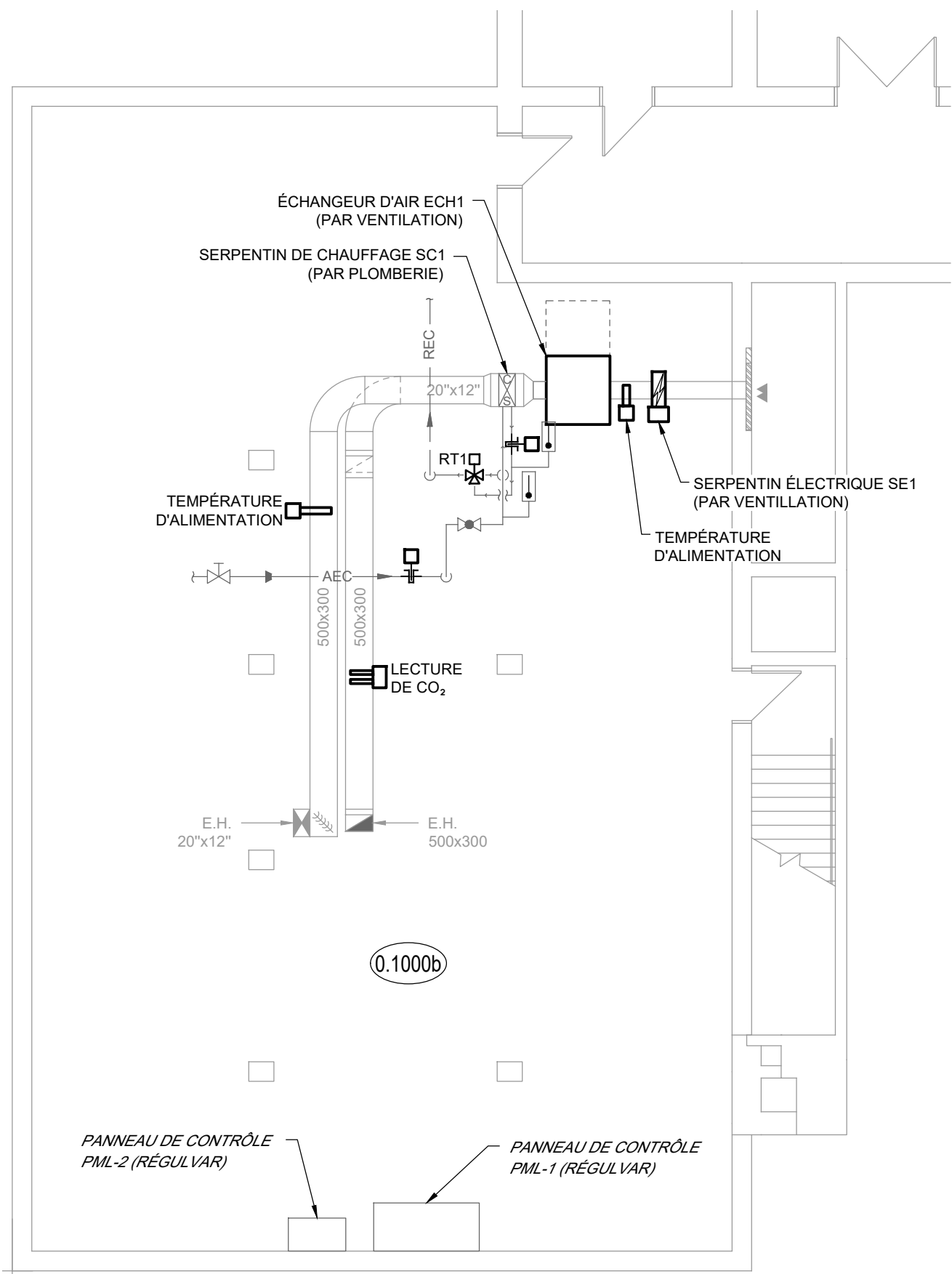
M900

16 juillet 2026 16:12:38 MELS.EG

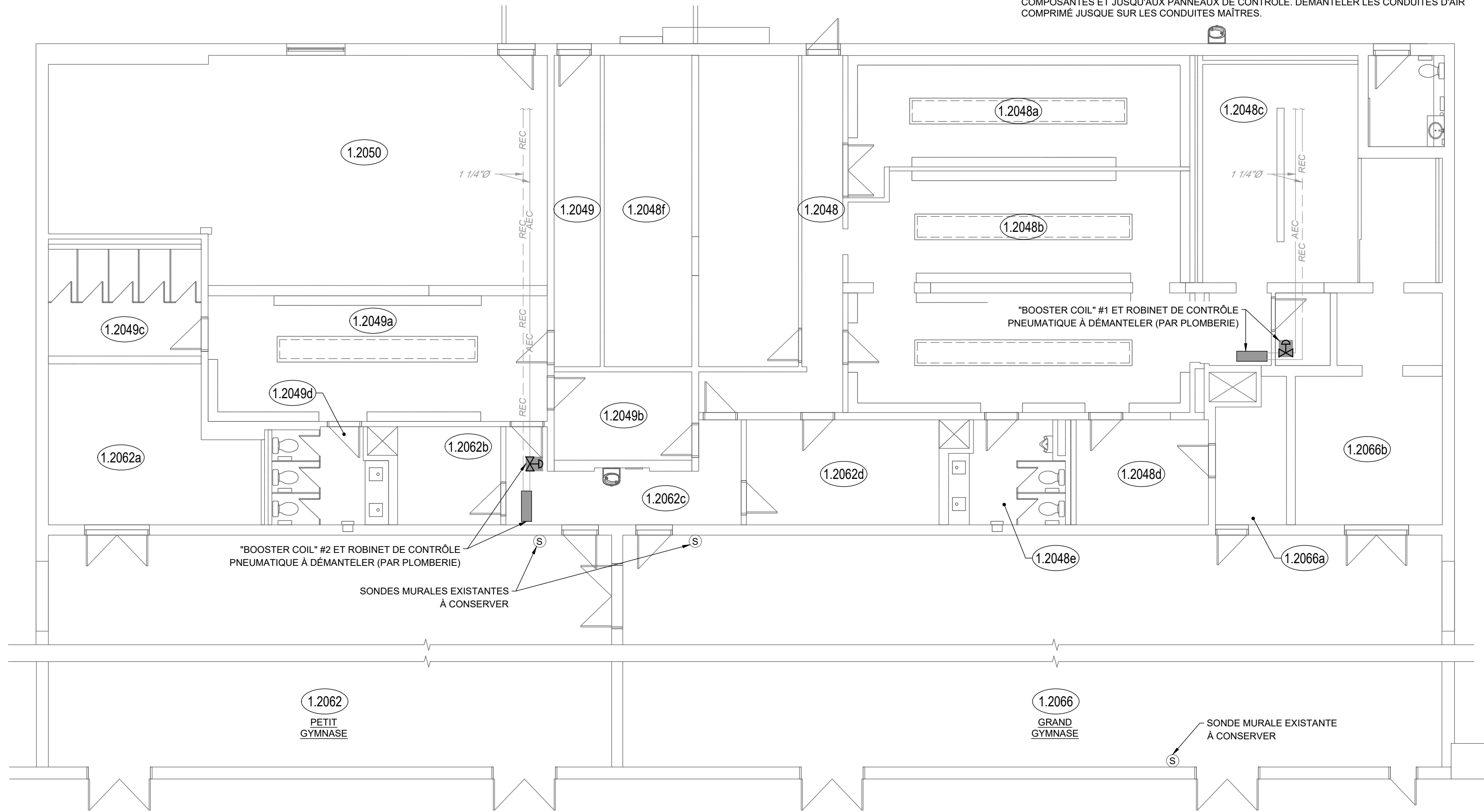
1 cm 1 pouce



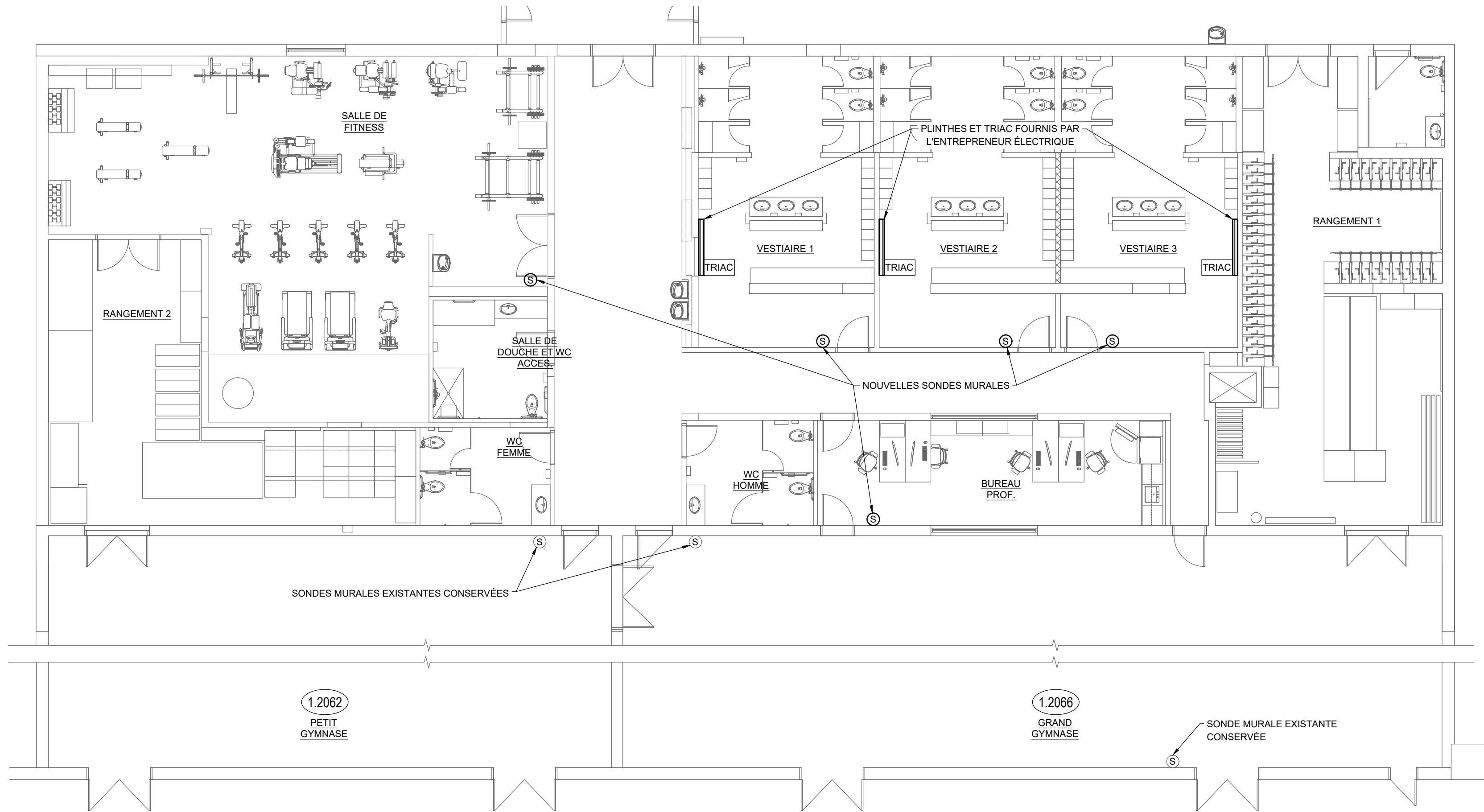
1 VUE EN PLAN SALLE MÉCANIQUE AU SOUS-SOL
RÉGULATION AUTOMATIQUE - DÉMOLITION



3 VUE EN PLAN SALLE MÉCANIQUE AU SOUS-SOL
RÉGULATION AUTOMATIQUE - CONSTRUCTION



2 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - RÉGULATION AUTOMATIQUE - DÉMOLITION



4 VUE EN PLAN VESTIAIRES NIVEAU 1 - RÉGULATION AUTOMATIQUE - CONSTRUCTION

NOTE GÉNÉRALE

- A. DÉMANTELER TOUTES LES COMPOSANTES DE CONTRÔLE EN LIEN AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES À DÉMANTELER (ACTUATEURS, CONDUITES D'AIR COMPRIMÉ, CONDUCTEURS BAS VOLTAGE, CONDUITS, CONTRÔLEURS... ETC.). DÉMANTELER LES CONDUCTEURS JUSQU'aux COMPOSANTES ET JUSQU'aux PANNEAUX DE CONTRÔLE. DÉMANTELER LES CONDUITES D'AIR COMPRIMÉ JUSQU'aux CONDUITES MÂÎTRES.

exp.

SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
• INGÉNIERIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

DISCIPLINE PARTENAIRE 1

ARCHITECTURE
+ design inc.

1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

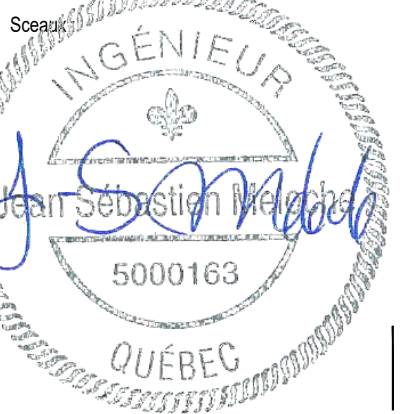
DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



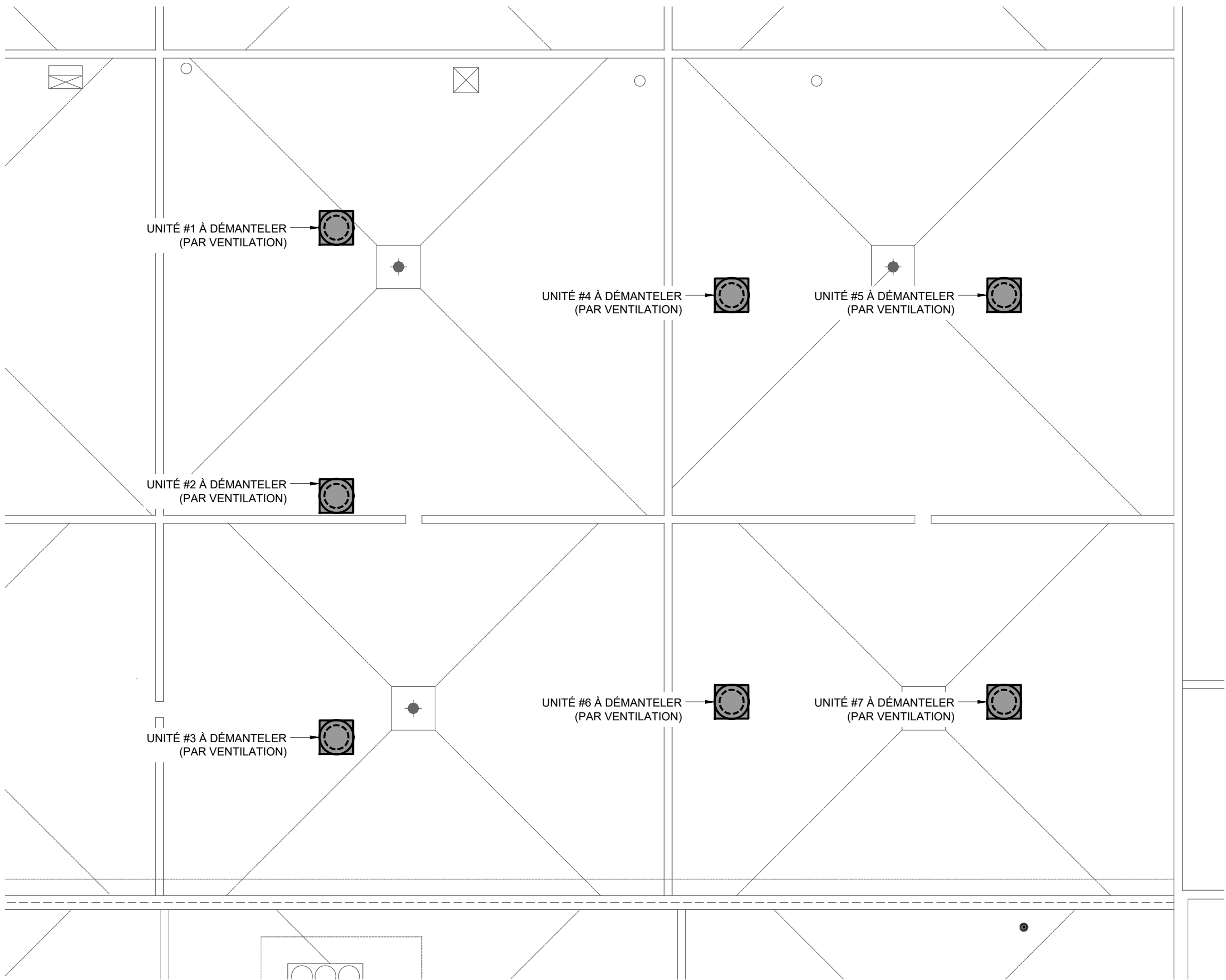
Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

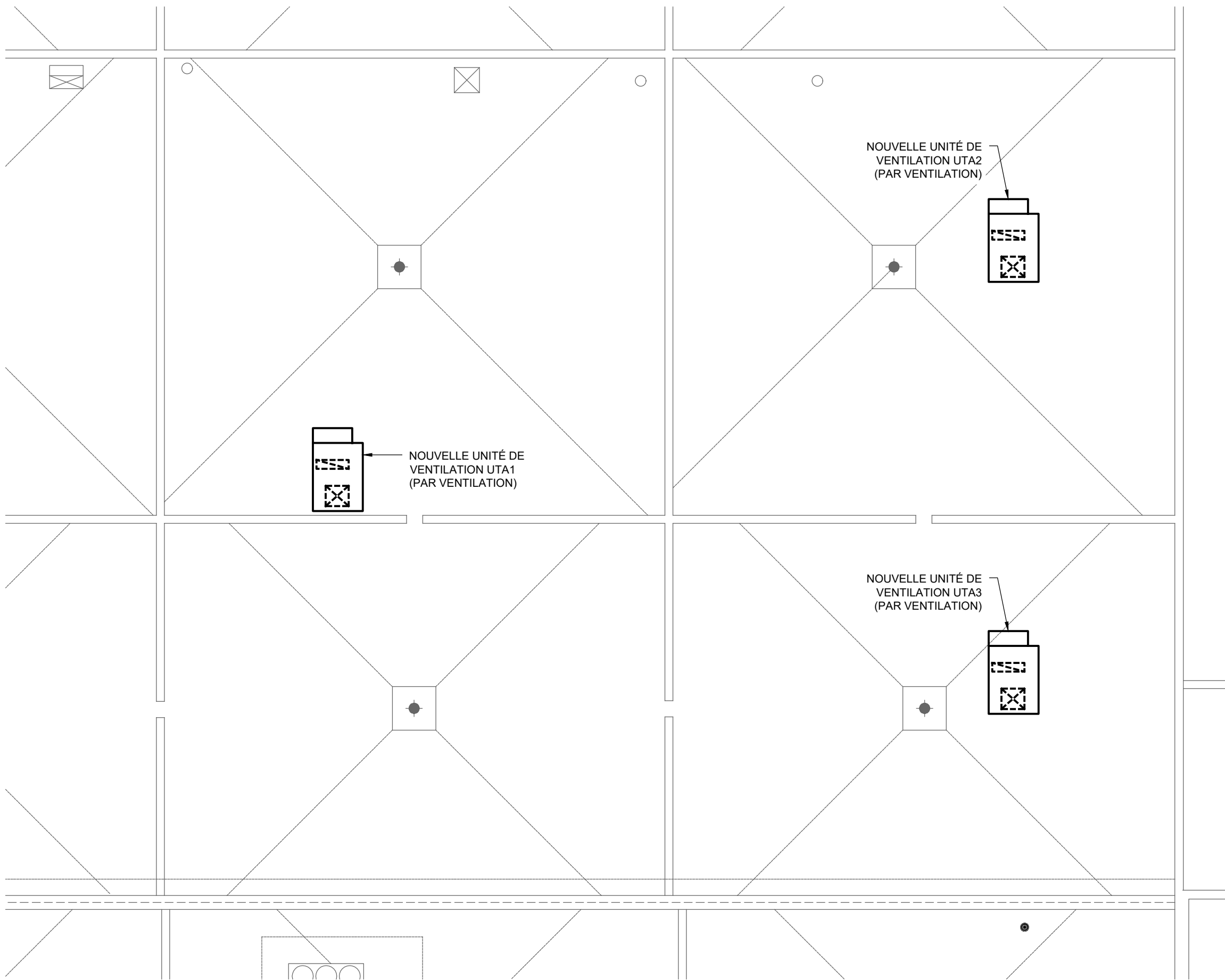
Titre :
MÉCANIQUE / RÉG. AUTOMATIQUE (CONTRÔLE)
VUES EN PLAN DU SOUS-SOL ET NIVEAU 1
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : 1:100
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique : AutoCAD 2023 - Français (Franç)	VAL-26000828-A0-M900
Feuille no :	

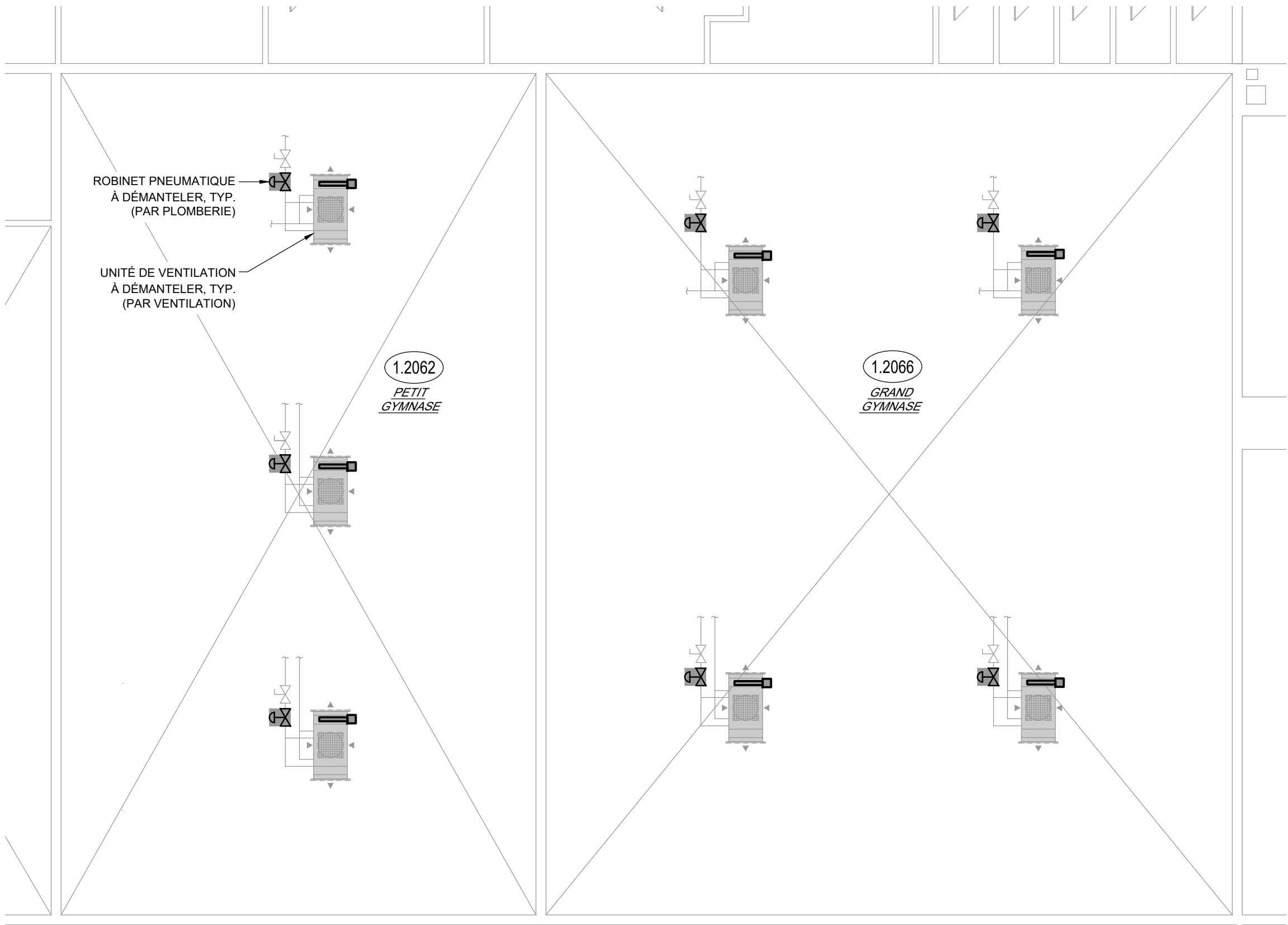
M901



1 VUE EN PLAN DU TOIT - RÉGULATION AUTOMATIQUE - DÉMOLITION
M902 1:150



2 VUE EN PLAN DU TOIT - RÉGULATION AUTOMATIQUE - CONSTRUCTION
M902 1:150



3 VUE EN PLAN NIVEAU 2 (PARTIE HAUTE GYMNASÉS - RÉGULATION AUTOMATIQUE - DÉMOLITION
M902 1:150

NOTE GÉNÉRALE

- A. DÉMANTELER TOUTES LES COMPOSANTES DE CONTRÔLE EN LIEN AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES À DÉMANTELER (ACTUATEURS, CONDUITES D'AIR COMPRIMÉ, CONDUCTEURS BAS VOLTAGE, CONDUITS, CONTRÔLEURS, ETC.). DÉMANTELER LES CONDUCTEURS JUSQU'aux COMPOSANTES ET JUSQU'aux PANNEAUX DE CONTRÔLE. DÉMANTELER LES CONDUITES D'AIR COMPRIMÉ JUSQUE SUR LES CONDUITES MÂTRES.



DISCIPLINE PARTENAIRE 1



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

DISCIPLINE PARTENAIRE 2

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICÉE DANS LE CARTOUCHE.

SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / RÉG. AUTOMATIQUE (CONTRÔLE)
VUES EN PLAN PARTIE HAUTE GYMNASÉ ET TOIT
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : 1:150
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M900
Feuille no :	

25 septembre 2026 13:22:46 MEL SEG

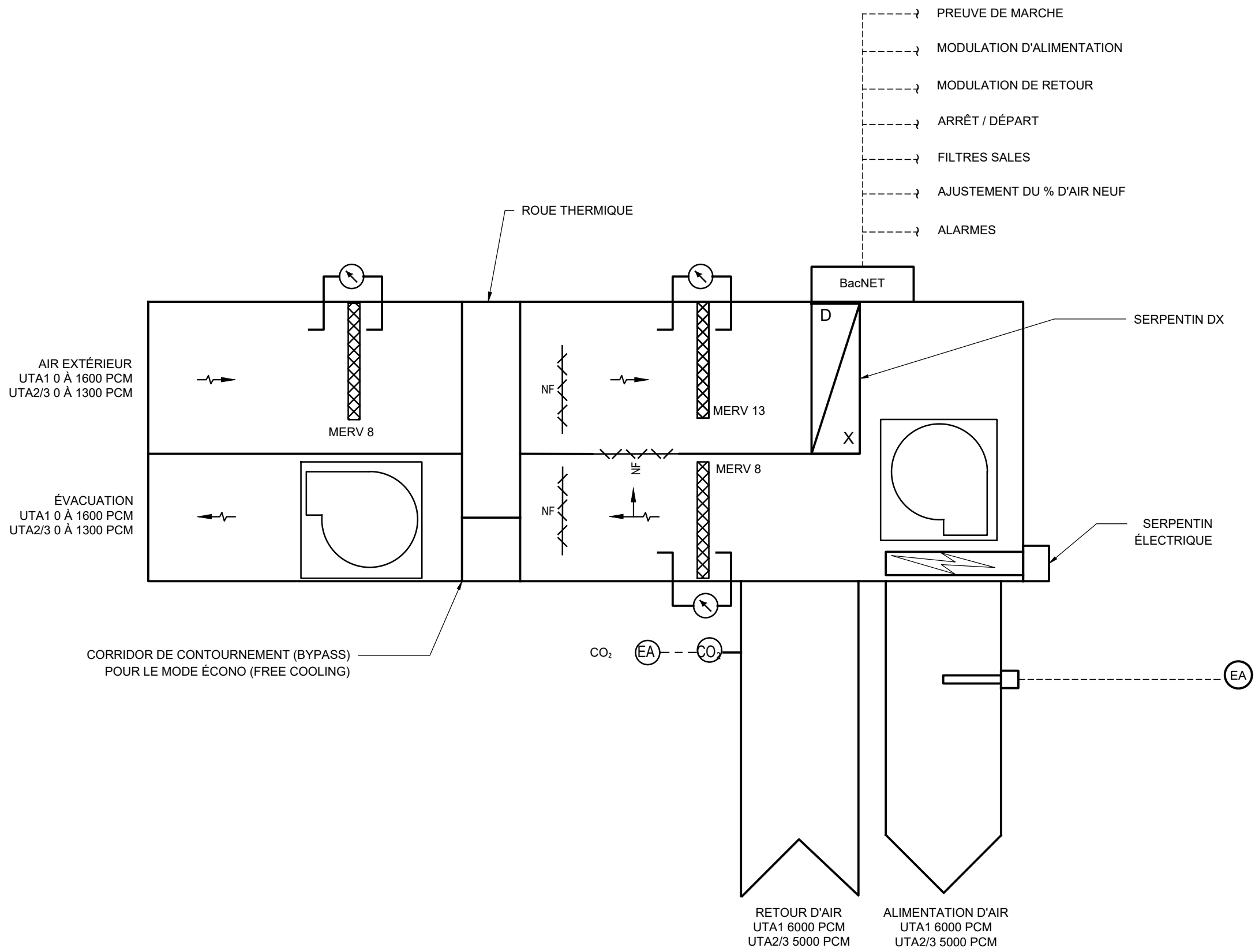


SCHÉMA DE CONTRÔLE UTA1*, UTA2* ET UTA3*
AUCUNE

SÉQUENCE DE CONTRÔLE UTA1, UTA2 ET UTA 3

PÉRIODE INOCCUPÉE

- LES UNITÉS UTA1, UTA2 ET UTA3 DÉMARRENT SEULEMENT AU BESOIN EN MODE CHAUFFAGE AFIN DE MAINTENIR LE POINT DE CONSIGNE DE PIÈCE À 18°C.
- LES UNITÉS FONCTIONNENT EN MODE RECIRCULATION (0% AIR FRAIS).
- LE SERPENTIN DX FONCTIONNE EN PRIORITÉ DE CHAUFFAGE ET LE SERPENTIN ÉLECTRIQUE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE SECONDAIRE.

PÉRIODE OCCUPÉE

- LES UNITÉS UTA1, UTA2 ET UTA3 DÉMARRENT.
- LA QUANTITÉ D'AIR FRAIS MODULE AFIN DE MAINTENIR UNE LECTURE DE CO₂ DE MOINS DE 1000 PPM DANS LE CONDUIT DE RETOUR DE CHAQUE SYSTÈME. PRÉVOIR LA MODULATION DES VOLETS DE MÉLANGE.
- LE MODE DE FONCTIONNEMENT (CHAUFFAGE/REFROIDISSEMENT) EST DÉTERMINÉ PAR CHACUNE DES TROIS UNITÉS AFIN DE SATISFAIRE LES BESOINS DU LOCAL (LES TROIS UNITÉS SONT INDÉPENDANTES L'UNE DE L'AUTRE).
- LA TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION D'AIR MODULE AFIN DE MAINTENIR UNE TEMPÉRATURE DE PIÈCE DE 24°C EN ÉTÉ ET 20°C EN HIVER.
- LE SERPENTIN DX FONCTIONNE EN PRIORITÉ EN MODE CHAUFFAGE ET LE SERPENTIN ÉLECTRIQUE COMME SYSTÈME DE CHAUFFAGE SECONDAIRE.
- LE REFROIDISSEMENT GRATUIT (FREE COOLING) EST PRIORISÉ EN ÉTÉ LORSQUE CELUI-CI EST POSSIBLE, JUSQU'À UNE CAPACITÉ DE 100% DU DÉBIT D'AIR.

ALARMES

- TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION D'AIR EN BAS DE 15°C PENDANT PLUS DE 15 MINUTES EN MODE CHAUFFAGE.
- ABSENCE DE PREUVE DE MARCHE APRÈS L'ENVOI DU SIGNAL DE DÉMARRAGE.
- ALARME MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE LA ROUE THERMIQUE.
- ALARME FILTRE SALLE.

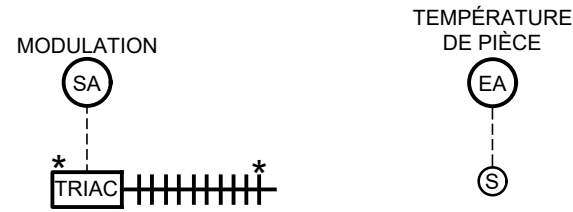


SCHÉMA DE CONTRÔLE DE PIÈCE
APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (VESTIAIRES 1, 2 ET 3)
AUCUNE

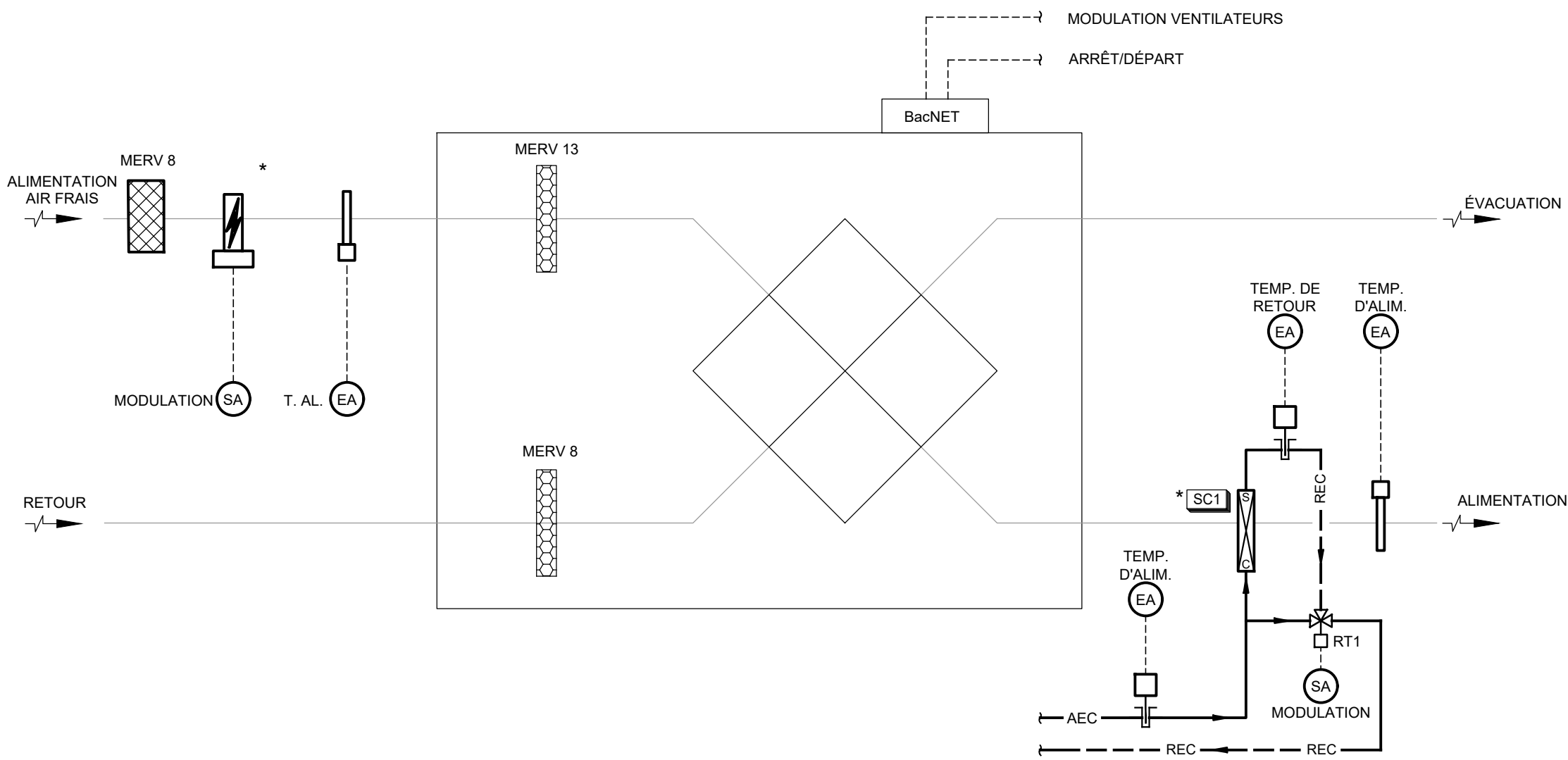


SCHÉMA DE CONTRÔLE - ÉCHANGEUR D'AIR ECH1*

SÉQUENCE DE CONTRÔLE

ECH1

- ÉTABLIR UN HORAIRE DE FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE EN FONCTION DES HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOLE.
- MODULATION DU SERPENTIN ÉLECTRIQUE SC1 AFIN D'ALIMENTER L'AIR À 21°C EN TOUT TEMPS.
- MODULATION DU SERPENTIN ÉLECTRIQUE SC1 AFIN D'ALIMENTER UNE TEMPÉRATURE D'AIR MINIMALE DE -10°C À ECH1.
- MISE À L'ARRÊT SI LA TEMPÉRATURE D'ALIMENTATION EST MOINS DE 4°C PENDANT PLUS DE 5 MINUTES.

ALARME

- ALIMENTATION D'AIR EN BAS DE 10°C PENDANT PLUS DE 15 MINUTES.

ROBINET DE CONTRÔLE

IDENTIFICATION	MARQUE	MODÈLE	FLUIDE	DÉBIT (USGPM)	PERTE DE PRESSION MAXIMAL (PSI)	DIAMÈTRE DE LA CONDUITE (PO)	OPTIONS /REMARQUES
RT-1	BELIMO	À FOURNIR	EAU	15,0	2	2	1 À 8
1. AVEC ACTUATEUR 24 VOLTS. 2. INSTALLATION SUR LA TUYAUTERIE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE / CHAUFFAGE. 3. TEMPÉRATURE D'EAU À 180°F. 4. NORMALEMENT OUVERT.					5. ROBINET MODULANT 3 VOIES. 6. ROBINETS TYPE "MIXING". 7. ROBINET À BILLE. 8. RESSORT DE RAPPEL.		

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2026-09-28

0	2026-09-28	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.S.M.
N°	Date (a-m-j)	Description	Par



Projet :
École Philemon Wright – Rénovation des vestiaires

projet CSWQ : 25510B018

Titre :
MÉCANIQUE / RÉG. AUTOMATIQUE (CONTRÔLE)
SCHÉMAS DE CONTRÔLE

Préparé par : J.S. MELOCHE, ing.	Date initiale: 2026-05-11
Vérifié par : J.S. MELOCHE, ing.	Échelle : AUCUNE
Équipe technique : M. SEGUIN	Projet no : VAL-26000828-A0
Dessiné par : M. SEGUIN	Révision : 0
Fichier électronique :	VAL-26000828-A0-M900
Feuille no :	